



**PROGRAMME DE
COOPERATION PAYS 2024-29
SENEGAL**



Sommaire

Sommaire	1
Acronymes	2
1. Stratégie Sénégal	5
1.1 Synthèse de l'analyse du contexte.....	5
1.2 Ambitions et enveloppe budgétaire globale.....	6
1.3 Domaines stratégiques de changement	7
1.4 Principes et orientations	13
1.5 Objectif général et indicateurs d'impact et objectifs spécifiques.....	18
1.6 Acteurs clés et partenaires potentiels	20
1.7 Ciblage géographique	21
1.8 Groupes cibles.....	23
1.9 Hypothèses majeures.....	24
1.10 Risques majeurs	24
2 Portefeuille Sénégal.....	28
2.1. Intervention 1	28
2.2. Intervention 2	43
2.3. Liens et synergies entre les deux interventions.....	52
2.4. Ressources financières et humaines.....	53
2.5. Modalités de mise en œuvre	56
2.6. Cycle de mise en œuvre	56
2.7. Modalités de pilotage	58
2.8. Monitoring, évaluation, capitalisation et audit	62
2.9. Financement par d'autres acteurs européens.....	63
Annexe	65
Aperçu indicatif des partenariats potentiels de mise en œuvre envisagés moyennant un octroi direct	65

Acronymes

3FPT	Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique
ABDH	Approche basée sur les droits humains
ACC	Accord Cadre de coopération
ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
AFD	Agence française de développement
AFMPS	Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé
AJS	Association des Juristes Sénégalaises
AM(U)	Assurance Maladie (Universelle)
ANA	Agence Nationale d'Aquaculture
ANACMU	Agence Nationale de Couverture Maladie Universelle
ANEC	Agence Nationale de l'Etat Civil
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APIX	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
APROFES	Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ARM	Agende de Régulation des Marchés
ARP	Agence nationale de réglementation pharmaceutique
ASC	Accord spécifique de coopération
BIO	La banque de développement Belge « BIO invest »
BM	Banque Mondiale
CAU	Centre d'accueil unique
CC	Changement Climatique
CCIAD	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar
CEFRA	Centre de Formation et de recherche en Aquaculture
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CSSDOS	Cellule de la Carte Sanitaire et sociale, de la Santé Digitale et de l'Observatoire de la Santé
DEA	Direction de l'Environnement des affaires
Dekkal Yakaar	Incubateur vert (GIH) à l'USSEIN financé sur le PB 2019-24
DER /FJ	Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des femmes et des jeunes
DFPT	Direction de la Formation Professionnelle et Technique
DGS	Direction générale de la Santé
DIRECCT	Digital REsponse Connecting CiTizens (projet UE)
DPE	Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat au MJEE
DPGRE	Direction de la planification et de la Gestion des ressources en Eau au MEA
DPRS	Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques au MSAS
DSME	Direction de la Santé, de la Mère et de l'Enfant au MSAS
DU	Delivery Unit
EMA	European Medicines Agency
FNDASP	Fonds National de Développement Agro -Sylvo-Pastoral
FP	Formation professionnelle
FRA	L'autorisation de fabrication et de mise en vente communément appelé numéro FRA

FRAME	Fragility, Resilience, Assessment, Management Exercise
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIH	Green Innovation Hub (incubateur de l'Agropole centre : Dekkal Yakaar)
GUF	Guichet unique de formalisation des entreprises
Gunge Mbay	TEI Agropole Centre
GWP	Global Water Partnership
HIVA	Institut de recherche sur le travail et la société en Belgique
IMT	Institut de médecine tropicale en Belgique
IPD	Institut Pasteur de Dakar
IRESSEF	Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Epidémiologique et de Formation
ITA	Institut de Technologie alimentaire
JED	Jeunesse et Développement (ONG)
KPI	Key Performance Indicator
KUL - REGA	Université de Leuven en Belgique, Institut de recherche
MAV+	Manufacturing and Access to Vaccines, Medicines and Health Technologies
MCTDAT	Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires
MDIPMI	Ministère de Développement Industriel des Petites et Moyennes Industries
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
MEL	Monitoring, Evaluation & Learning
MEPC	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFFPE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants
MFPPI	Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
MJEE	Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
MCCPME	Ministère du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises
MPME	Micro, Petites, et Moyennes Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSc	Master en Sciences
NM3	Niveau de maturité 3 pour OMS
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail (ILO)
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé (WHO)
ONFP	Office National de Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
PAP	Programme d'action prioritaire quinquennal du PSE
PB	Programme bilatéral Belgo-Sénégalais 2019-2024
PC	Programme de Coopération bilatéral Belgo-Sénégalais 2024-2029
PEM	Pilot on entrepreneurial mobility WECCO

PIB	Produit Intérieur Brut
PF	Planification Familiale
PFNL	Produit Forestier non ligneux
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNA	Plan National d'Adaptation du Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent (PAP3)
PSS	Protection sociale en santé
PTF	Partenaire Technique et Financier
QUAMED	Quality Medicines for all
R&D	Recherche et Développement
SAE	Service d'Appui aux Entreprises
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SNEEG	Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité Genre
SRAJ	Santé Reproductive des Adolescents et Jeunes
SR	Santé de la Reproduction
SPF	Service Public Fédéral belge
TEI	Team Europe Initiative
TOC	Théorie du Changement
TPE	Très Petites Entreprises
UCL	Université de Louvain en Belgique
UDAM	Unités Départementales d'Assurance Maladie
U Gand	Université de Gand en Belgique
UE	Union Européenne
ULB	Université Libre de Bruxelles
U Liège	Université de Liège en Belgique
USSEIN	Université du Sine Saloum El-hâdj Ibrahima NIASS
VSBG	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
ZES	Zones économiques spéciales

1. Stratégie Sénégal

1.1 Synthèse de l'analyse du contexte

Six éléments de contexte sont essentiels pour comprendre cette stratégie : le contexte politique, socio-économique et régional, les priorités de développement du Sénégal : PSE et PAP3 et les plans stratégiques sectoriels¹, le partenariat entre l'Union européenne et le Sénégal ainsi que la politique belge de développement.

1.1.1. Contexte politique

Le Sénégal est un pays stable politiquement et un centre économique dans la région instable de l'Afrique de l'Ouest. Malgré son statut de pays à revenu moyen, des disparités économiques et sociales demeurent et une grande partie de la population ne profite pas pleinement de la modernisation du pays². La prochaine élection présidentielle est prévue en février 2024 et l'un des principaux enjeux de la mandature à venir consistera à répondre aux attentes de la jeunesse notamment en termes d'insertion économique.

1.1.2. Contexte socio-économique

Avec environ 17 millions d'habitants, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans et 75% a moins de 35 ans. La jeunesse croît à un rythme de 2,7% par an³, ce qui présente des opportunités mais aussi des défis majeurs pour le développement du pays. Cette frange de la population est fortement touchée par le manque d'emploi malgré les efforts de l'Etat. Le taux de chômage reste encore un handicap pour le développement économique de certaines zones. La croissance économique du pays, qui a dépassé 6% par an entre 2014 et 2018, a connu une baisse pendant la période Covid-19, puis une reprise de 5,5% en 2022 et des perspectives meilleures pour 2023 (projection de 10,1%)⁴, principalement grâce aux investissements publics et privés (dans l'exploitation future des réserves de gaz et de pétrole).

Les souverainetés sanitaire, alimentaire, énergétique et pharmaceutique sont désormais des priorités pour le pays. Bien que le secteur agricole soit considéré comme un des moteurs de la croissance en faveur des plus pauvres, il ne couvre que 40% des besoins nationaux. Le taux de chômage a également augmenté de manière significative, atteignant 24,5% fin 2021⁵, avec des disparités marquées entre les zones rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les jeunes et les personnes de plus de 35 ans.

Le gouvernement mise sur les revenus de l'exploitation des hydrocarbures pour continuer à investir, réduire la dépendance de l'aide extérieure et la dette publique étrangère. Le secteur informel de l'économie pose des défis supplémentaires pour assurer, au plus grand nombre, un travail décent et une plus grande protection sociale. Ces indicateurs montrent l'urgence pour le gouvernement d'accélérer les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030⁶.

Le Sénégal est un pays d'accueil et d'origine de migrants, et la diaspora contribue significativement à l'économie par les envois de fonds. Les droits des enfants et des adolescents à l'éducation, à la santé et à la sécurité physique sont également en attente d'améliorations.

¹ Liste non exhaustive : Plan de sécurité alimentaire ; PNDSS ; Plan national d'aménagement et de développement du territoire ; Plan d'urgence pour l'insertion socioéconomique et l'emploi des jeunes ; Stratégie nationale de développement du secteur privé ; Stratégie nationale pour l'assurance maladie ; Stratégie nationale portuaire ; Programme d'appui à l'emploi et employabilité des jeunes dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois au Sénégal ; Plan de développement stratégique de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat, etc.

² Le coefficient GINI de la banque mondiale pour le Sénégal en 2018 de 38.1 est en légère baisse (données brutes d'enquêtes sur les ménages obtenues des organismes statistiques gouvernementaux et des départements-pays de la Banque mondiale)

³ Source : PAP2 du PSE (Plan Sénégal Emergent, Plan d'action prioritaires 2019-2023) https://www.sentresor.org/app/uploads/pap2_pse.pdf

⁴ Rapport FMI, janvier 2023

⁵ Banque Mondiale, la situation macro-économique, 10/2022

⁶ Human Development Report 2022, UNDP

1.1.3. Contexte régional Afrique de l’Ouest

Le Sénégal joue un rôle moteur dans la médiation des conflits régionaux. Cependant, l'instabilité sécuritaire et politique dans certains pays voisins, représente une menace constante pour la stabilité du pays. Malgré sa réputation de tolérance religieuse et le rôle des différentes confréries dans la prévention de la radicalisation, le Sénégal reste une cible potentielle pour les groupes armés non étatiques cherchant à étendre leur contrôle vers les zones côtières. L'attention prioritaire accordée par les autorités et leurs partenaires aux zones tampons du Nord et de l’Est présente un risque pour d'autres régions et pourrait provoquer des tensions.

1.1.4. Priorités de développement du Sénégal : PSE et PAP3

Le Plan Sénégal Émergent (PSE)⁷ adopté en 2014, est le programme de développement- économique et social du pays visant à atteindre l'émergence d'ici 2035. Il se concentre sur trois résultats : la transformation économique et la croissance, le capital humain, la protection sociale et le développement durable, ainsi que la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. La mise en œuvre du PSE est réalisée à travers des programmes d'actions prioritaires quinquennaux (PAP) comprenant des actions, des projets et des réformes clés. Le PAP3 (2024-2028) est en cours de formulation et se concentrera sur la souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique, en mettant l'accent sur un secteur privé national fort. Le programme de coopération Belge PC 2024-29 est entièrement aligné sur les priorités du PSE et PAP3 en particulier les priorités Jeunesse PSE PJ.

1.1.5. Partenariat entre l’Union européenne et le Sénégal

Ce partenariat est à la fois stratégique, historique depuis plus de 60 ans, multidimensionnel et privilégié dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire, la création d'emploi, la mobilité humaine, les infrastructures, la digitalisation, la santé, la protection sociale et l'état civil. La jeunesse est au cœur du programme de coopération Belge de l'action de l'UE à travers les nombreux projets y compris dans le cadre du Global Gateway, qui permet de travailler sur quelques secteurs clés, structurants, porteurs d'emploi et de formation professionnelle pour la jeunesse. L'UE avec les États membres présents au Sénégal sont sur le point de lancer une nouvelle période de programmation conjointe (2024-2027), qui s'inscrit dans la continuité des thèmes susmentionnés. L'approche "Team Europe" reste privilégiée dans la coopération de l'UE, en particulier la TEI Croissance verte au Sénégal.

1.1.6. Politique Belge de Développement

La présente stratégie est conforme au cadre politique belge en matière de coopération, tel que décrit dans la loi du 19 mars 2013 relative à la coopération belge au développement et dans l'ensemble des notes politiques et stratégiques belges qui le précisent.

1.2 Ambitions et enveloppe budgétaire globale

L'ambition du programme de coopération 2024-2029 est d'améliorer les perspectives socioéconomiques durables et inclusives des jeunes, femmes et hommes, pour le développement humain au Sénégal.

Le programme a pour objectif de contribuer aux Objectifs de Développement Durable suivants : ODD n°1 (Eradication de la pauvreté), ODD n°2 (Faim zéro), ODD n°3 (bonne santé et bien-être), ODD n°4 (éducation de qualité), ODD n°5 (égalité entre les sexes et autonomisation des femmes), ODD n°8 (travail décent et croissance économique), ODD n°10 (réduction des inégalités), ODD n°12 (production et consommation responsables), ODD n°13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), ODD n°14 (vie aquatique), ODD n°15 (vie terrestre), ODD n°16 (paix, justice et institutions efficaces) et

⁷ <https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/plan-senegal-emergent-2014.pdf>

ODD n°17 (partenariats) en améliorant indirectement l'offre de services sociaux et en répondant aux exigences de bonne gouvernance et de développement local.

L'enveloppe globale du programme Belgo-Sénégalais de 40 millions d'euros sera répartie en deux interventions d'approximativement 20 millions d'euros chacune.

Pour rappel, les appréciations globales du programme de coopération PB 2019-2024 se trouvent dans le rapport d'évaluation à mi-parcours, voir Annexe.

1.3 Domaines stratégiques de changement

DOMAINE 1 :

La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique et la lutte contre le changement climatique dans le Sine Saloum

Stratégie globale du Domaine 1

Le domaine 1 œuvrera à créer des changements systémiques, plutôt qu'un appui ad hoc aux bénéficiaires finaux. Ceci implique la mobilisation dans le cadre d'une approche inclusive des acteurs institutionnels tels que les structures de financement des services agricoles, les structures d'encadrement des producteurs et transformateurs, les institutions de la recherche, les organisations professionnelles, les structures d'accompagnement des entreprises et la mobilisation de la diaspora (*rémittences*).

Un accent sera mis sur les collectivités territoriales qui seront outillées pour mieux connaître, maîtriser, et intervenir sur les défis économiques territoriaux tels que la création de pôles d'emploi, la mise en place de systèmes alimentaires durables territorialisés (y inclus la restauration des terres), la gestion efficace et la protection de la ressource en eau, la lutte contre le changement climatique mais aussi les opportunités de mobilité circulaire.

Pour atteindre l'objectif spécifique du domaine 1, trois résultats sont envisagés dans une intervention (1):	
Résultat 1	La résilience socio-économique est améliorée par la promotion d'une croissance inclusive, sensible au genre, la formation et l'emploi des jeunes et des femmes. Le résultat 1 capitalise sur les réalisations du pilier 1 et des projets UE (GP) du portefeuille actuel et se concentre sur l'entrepreneuriat (accompagnement et accélération des entreprises, champions locaux à fort potentiel de croissance), méso finance et appui à la formalisation et création d'emplois pour les jeunes, la formation et l'insertion professionnelle, et l'autonomisation économique des femmes. Une forte attention sera mise sur l'amélioration du climat d'affaires, l'écosystème de méso finance (<i>missing middle</i>) et la création d'emploi dans le secteur agroalimentaire et l'économie verte et circulaire.
Résultat 2	La résilience et la durabilité des systèmes alimentaires est améliorée et renforce l'accès à une alimentation saine de qualité pour toutes et tous. Le Résultat 2 se focalise sur la performance et la durabilité des systèmes alimentaires et le renforcement des chaînes de valeur sel, aquaculture, dans la région ainsi que les cultures maraichères et la transformation des produits agricoles. Une attention particulière sera donnée à la résilience au changement climatique et la durabilité environnementale.
Résultat 3	Les agents de l'administration, au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteurs et facilitateurs de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la souveraineté alimentaire et de la croissance inclusive

Ces trois résultats sont interdépendants et se renforcent mutuellement

Les opportunités émergentes du résultat 1 peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le résultat 3. De même, les entreprises en croissance bénéficiaire du résultat 1, auront besoin de s'approvisionner auprès des producteurs du résultat 2. Les deux résultats contribueront tous deux à créer et à renforcer les opportunités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes dans la zone d'intervention. Le troisième résultat permettra de renforcer les opportunités qui se présenteront et de renforcer les capacités des différents acteurs du changement en fonction des besoins.

Stratégie globale du Domaine 1

L'accent sera mis sur les activités génératrices de revenus qui offrent aux jeunes une perspective professionnelle, complémentaire à la production agricole pluviale pour leur permettre de développer une activité sur l'année avec un cash-flow mensuel stable. Des initiatives de mobilité circulaire pourront être utilisées pour développer des compétences dans le secteur agro-alimentaire et d'adaptation au changement climatique. Afin d'éviter un dispersement des efforts, il est proposé que dans chacune des 3 régions, les efforts soient concentrés sur un nombre limité de secteurs, en complément du résultat 1 d'appuis multisectoriels visant le renforcement de l'écosystème des entreprises et le respect de l'équilibre des ressources naturelles dont l'eau.

Les opportunités suivantes ont été identifiées dans la zone d'intervention, sans pour autant en exclure d'autres à priori : Il s'agit de la filière sel qui est déjà identifiée dans le cadre de l'Agropole centre; de la filière aquaculture; de la filière cultures maraîchères mais aussi de la transformation agroalimentaire de façon générale avec des opportunités identifiées pour des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que les produits issus du baobab ; le moringa , Sénégal senegal (gomme arabique), le tamarinier et l'apiculture, la viande et le lait, et finalement le recyclage des déchets, l'énergie verte, et la production du matériel agricole. Une opportunité de travailler sur la dimension régionale Afrique de l'Ouest des filières sel et oléagineux a également été identifiée. Elle pourrait être approfondie via de l'expertise, des études et la facilitation de plateformes régionales de concertation pour une meilleure performance de ces filières.

Un accent particulier sera mis sur la création d'emplois verts et sur l'innovation sociale dans les secteurs identifiés afin de réduire la pression du changement climatique sur les populations locales vulnérables visant à apporter des réponses innovantes et pérennes au défi des migrations irrégulières dans les grandes zones de départs.

Le Résultat 1 vise à faciliter l'accès des jeunes aux opportunités d'emploi, de stimuler la création d'emplois pour les jeunes et de renforcer la confiance des grandes entreprises dans le recrutement de jeunes talents et assurer le travail décent. L'approche s'appuiera sur les réalisations des programmes d'entrepreneuriat mis en œuvre par Enabel ces dernières années, en particulier le pilier 1 (Agropole), ActivInvest (méso finance), PEM/WECCO (SAE et incubateurs, lien diaspora et entreprises Belges) et DIRECCT (entrepreneuriat numérique) ainsi que le programme "PSE Priorité jeunesse" en particulier les axes "Entrepreneuriat, emploi, formation" et "Education, formation et employabilité".

Cette approche est alignée sur la stratégie de développement du secteur privé du Sénégal, qui vise à réduire l'écart entre le nombre croissant de jeunes entrant sur le marché du travail et les emplois disponibles dans le secteur formel.⁸ Dans le cadre de notre stratégie, nous envisageons d'atteindre un total de 500 entreprises et de créer un potentiel de 2000 emplois grâce au renforcement de l'écosystème de l'entrepreneuriat et financier.

⁸ Stratégie nationale de développement du secteur privé, présentation techniques aux partenaires techniques et financiers, Performance group et entrepreneurial solutions partners, Avril 2022, Dakar

- **1.1 : L'amélioration du climat des affaires aux niveaux local, national et régional.** Enabel prévoit de soutenir la formalisation des entreprises et d'améliorer le dialogue et la confiance entre le secteur public et privé (notamment par l'organisation de tables rondes entre le secteur privé et le secteur public au niveau local, national et régional) et d'appuyer la bonne gestion des infrastructures, notamment l'agropole centre et des marchés locaux.
- **1.2 : Soutenir les champions locaux,** en favorisant la création et l'accélération d'entreprises existantes avec le but de créer davantage d'emplois pour les jeunes et les femmes dans le secteur alimentaire, ainsi que dans les secteurs de l'économie verte et circulaire. L'accès au financement est crucial dans cette stratégie. Enabel prévoit de renforcer l'écosystème de financement méso (10 000 à 300 000 euros) et d'améliorer la qualité des services d'accompagnement des accélérateurs, incubateurs fablabs et espaces de coworking en termes d'internationalisation.
- **1.3 : Améliorer l'employabilité** de 300 jeunes et femmes (au total) à travers la formation professionnelle, dans des secteurs ciblés par l'intervention 1. Des actions spécifiques pour un meilleur accès des femmes et autres groupes spécifiques sont prévus. Le système de la formation professionnelle sera également renforcé à travers le développement des capacités du 3FPT et des acteurs connectés dans des différents domaines.
- **1.4 : L'amélioration de l'accès à l'emploi décent** pour 200 jeunes et femmes (au total) et la valorisation des pôles d'emplois. Des sous-activités différentes sont prévues pour y arriver, comme des incitations fiscales pour encourager les entreprises à embaucher davantage de jeunes, et de jeunes femmes en particulier, ainsi que la mobilité régionale et internationale. De manière plus globale, la coordination autour de l'insertion sera renforcée à travers le renforcement des capacités des pôles d'emploi, et principalement l'ANPEJ, et un appui au dialogue institutionnel concernant la transition vers l'emploi.

Ces choix stratégiques ont émergé lors de l'atelier de co-construction tenu à Kaolack (participation de 50 experts du secteur public, privé et société civile), ainsi qu'à travers des entretiens individuels avec le secteur privé et les chambres de commerce. Ils sont en cohérence avec les conclusions de l'atelier du développement du secteur privé organisé par l'Ambassade de Belgique avec BIO et Enabel en décembre 2022 et la stratégie nationale de développement du secteur privé au Sénégal 2023-2026.

Le **Résultat 2** appuiera la territorialisation des systèmes alimentaires et contribuera à la lutte contre le changement climatique. Il s'agira d'introduire et de vulgariser des techniques de production et de transformation durable, de faciliter la transition agroécologique, de promouvoir la protection des ressources naturelles (terres, sols, eaux) et de mettre en place des mesures adéquates pour augmenter la résilience contre le changement climatique (CC) via entre autres le suivi de la ressource en eau, la gestion efficiente de l'eau, des appuis à la restauration des sols et la protection des écosystèmes marins contre l'érosion, ainsi que des aménagements pour limiter l'impact des pluies diluviennes dues au changement climatique. Les principes de la transition agroécologique serviront de moteurs pour le développement durable des systèmes alimentaires.

Le résultat 2 sera structuré autour des thématiques suivantes :

- (i) Résilience et durabilité accrue des systèmes alimentaires
- (ii) Résilience accrue contre le changement climatique et durabilité environnementale
- (iii) Développement inclusif des chaînes de valeurs
- (iv) Autonomisation des femmes dans les chaînes de valeurs sélectionnées.

Le « **renforcement des compétences** » en faveur de l'atteinte des objectifs du programme, est intégré dans les domaines 1 et 2 afin de garantir la flexibilité de mise en œuvre souhaitée par les différentes parties prenantes tout en garantissant une articulation forte entre les activités de renforcement des compétences et les autres activités du programme. Cette flexibilité garantira de pouvoir répondre aux besoins du Sénégal en fonction de l'évolution du contexte, de promouvoir des synergies avec d'autres acteurs belges et de consolider les acquis des précédents programmes autant que d'autres projets ou programmes sénégalais.

Le renforcement de compétences est intégré aux autres domaines (1 et 2) dans tous les résultats du programme. L'intégration des activités en renforcement des compétences dans les interventions qui

relèvent des domaines 1 et 2 renforce le portage des aspects de formation, étude et expertise liés aux domaines retenus par les Ministères sectoriels concernés.

Concrètement, l'intégration des activités en renforcement des compétences aux interventions qui relèvent des domaines 1 et 2 s'opérationnalise de deux façons.

D'abord, via des **activités déjà formulées** et budgétisées au sein des différents résultats des interventions. Ces activités seront mises en œuvre selon le pilotage normal du programme de coopération (voir section « gouvernance » du chapitre portefeuille) et ne sont pas soumises au comité ad hoc de sélection dont il est question au point suivant. Elles sont rédigées, dans le chapitre portefeuille, au sein des résultats auxquelles elles contribuent très directement.

Ensuite, sous la forme d'une **enveloppe flexible** isolée sous deux résultats (R3 intervention 1 et R4 intervention 2). L'enveloppe flexible pourra être mobilisée :

- D'une part, par les partenaires clés des deux interventions pour l'élaboration d'un Parcours d'Acquisition des Compétences (PAC) et des activités de renforcement de compétences – dont formation, études, expertises – qui s'intègrent dans ce PAC et ne sont pas, au stade de la formulation du programme, déjà formulées dans les autres résultats des interventions et
- D'autre part, pour des activités de renforcement de compétences ponctuelles à la demande d'autres partenaires.
- Dans ces deux cas, les demandes relatives à la mobilisation de l'enveloppe flexible sont soumises au comité ad hoc de sélection. La composition du comité et les critères de sélection des demandes sont explicités dans le chapitre portefeuille.

Mobilité Humaine

La mobilité des personnes, régionale et internationale, est retenue comme thématique transversale aux trois résultats faisant partie du domaine 1, en tant que levier de développement durable pour les perspectives socio-économiques des jeunes, de la création d'emploi, et pour la quête de solutions aux effets pervers du changement climatique. La mobilité est un catalyseur de développement économique, social et culturel tant pour les personnes migrantes que pour les communautés et les pays d'origine, de transit et de destination.

Le Sénégal étant un pays de destination, d'origine et de transit, la mobilité constitue une réelle opportunité de développement socio-économique, ainsi qu'un défi pour les acteurs de la gouvernance locale surtout dans le cadre de la réintégration de personnes migrantes de retour. Par ailleurs, tout échange avec les acteurs économiques intéressés à soutenir l'entrepreneuriat au Sénégal constitue également un outil essentiel pour maximiser l'impact des actions menées par ce programme. C'est ainsi que la mobilité circulaire des talents, soit visant la formation, soit visant la création de partenariats dans des secteurs porteurs est stratégique pour le soutien aux entreprises sénégalaises et au renforcement d'un écosystème entrepreneurial local.

Aussi, le projet, via la contribution à la création d'emplois et des opportunités d'auto-emploi, y compris via des parcours de mobilité circulaire, et le ciblage des populations vulnérables tels que les pêcheurs, contribuera à offrir des opportunités alternatives à la migration dangereuse dans la zone d'intervention.

DOMAINE 2 :

Le renforcement de l'Etat pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants

Pour atteindre l'objectif spécifique du domaine 2, quatre résultats sont envisagés dans une intervention (2) :

Résultat 1	L'offre de soins dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine est renforcée en général et dans les domaines spécifiques de la santé des ados, la prise en charge des victimes de VSBG, les enfants de moins 5 ans et les femmes en âge de procréation
Résultat 2	La politique nationale et la couverture de la protection sociale en santé sont renforcées
Résultat 3	L'accès équitable aux vaccins et médicaments et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique sont améliorés
Résultat 4	Les agent.es au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteur.ices et facilitateur.ices de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la santé ainsi que d'autres parties prenantes de l'intervention (la société civile)

Ces 4 résultats sont en parfaite cohérence et constituent des **portes d'entrée stratégiques** dans le système de santé au Sénégal

D'un côté, l'offre de soins de qualité n'a pas de sens si les utilisateurs/-trices n'y ont pas accès et de l'autre côté, on ne peut pas créer une protection sociale universelle en santé (PSS) si les services de qualité sont inexistantes. Un élément clé dans cet ensemble est l'accès aux médicaments dans le système, qui est couvert par un résultat 3 spécifique parce qu'il demande une expertise et une approche différentes des 2 premiers.

Au niveau de l'offre de soins, la santé de la mère et de l'enfant se trouve en position centrale parce qu'il s'agit là des groupes les plus vulnérables dans la société, surtout en termes de santé. Des niches particulières, souvent négligées dans les systèmes de santé classiques, sont la planification familiale, la prise en charge des victimes de VSBG et la santé des adolescent(e)s. Pour ces 2 dernières thématiques, la modélisation pour le pays et son institutionnalisation sont au cœur de l'intervention.

En ce qui concerne les leviers de changements spécifiques à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, les stratégies communautaires de sensibilisation à la SRAJ et à la lutte contre les VBG intégreront une approche transformatrice de genre, en ce compris les masculinités et parentalités transformatrices et le leadership des filles et des femmes, en assurant les passerelles vers l'autonomisation économique des femmes victimes de violence via le domaine/composante 1.

La PSS est un important engagement du gouvernement sénégalais. Le programme de Couverture Maladie Universelle a été lancé en 2013 et une structure en charge du pilotage de la PSS a été mise en place et son statut a évolué en 2015, avec la création de l'Agence Nationale de la CMU (ANACMU) dudit programme. Toutes les initiatives dans le cadre de la PSS passeront par la planification conjointe et donc avec l'accord de l'ANACMU. L'ANACMU s'était initialement basée sur une approche d'implantation des mutuelles de santé communautaire à travers la mise en place d'une mutuelle au moins dans chaque commune, et avait ainsi créé 676 mutuelles de santé à base communautaire pour couvrir le territoire sénégalais.

Il s'est avéré que cette approche avait plusieurs inconvénients, les plus importants étant la faible capacité de gestion (financière) et l'impossibilité de les professionnaliser d'un côté et l'impossibilité de coordonner et superviser tous ces différents pools d'un autre côté. Dès lors, l'ANACMU a engagé des réformes en termes de réorganisation du dispositif de l'assurance maladie à base communautaire. Dans un premier temps, elle a réorganisé le dispositif de prise en charge des personnes indigentes et des groupes vulnérables à travers les organisations mutualistes (qui était trop chères d'ailleurs) et l'instauration

d'unités opérationnelles plutôt au niveau départemental. Ce niveau, vu son avantage d'échelle, permet de professionnaliser l'organisation.

Par rapport à l'extension de la PSS, une extension d'unités départementales d'AMU est proposée pour les départements de Kaolack et de Nioro. Intervenir dans la ville de Kaolack donne l'opportunité de créer un modèle urbain d'une AMU pour le pays, avec ses particularités comme sa structuration urbaine sur un axe routier important Dakar-Bamako, une cohésion sociale forte, une certaine présence du secteur économique formel (et la zone grise entre celui-ci et le secteur informel), une richesse relative et une proximité géographique des services de soins dans la ville. Le développement du niveau régional de l'AMU n'est que très partiellement réalisé dans le pays. Une intervention à Kaolack facilitera également la création de toutes les fonctions de régulation et de contrôle nécessaires pour que le niveau opérationnel de la PSS puisse fonctionner correctement.

Levier spécifique pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes :

- L'ensemble du travail de soutien, réhabilitation et renforcement des infrastructures intégrera une approche basée sur les droits et besoins des groupes vulnérables et une approche transformatrice de genre en alignement avec la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'égalité de genre SNEEG2 et via des outils digitaux (SN2025).
- Appui institutionnel à l'opérationnalisation de la SNEEG2 aux institutions appuyées (politiques, programmes de développement transformateurs de genre)
- Appui à la systématisation de la désagrégation dans la collecte et l'analyse des données et le suivi évaluation en partenariat avec le BOS, les universités partenaires et instituts de recherche pour tacler les sources profondes des inégalités de genre

Au niveau de la souveraineté pour le secteur pharmaceutique, une continuation des efforts déjà fournis est prévue, en particulier en matière de renforcement du cadre réglementaire et de l'écosystème de production des médicaments et produits de santé. A ce niveau, la coordination entre PTF est clé et la Coopération belge veut se placer stratégiquement pour la réaliser. Le plan de relance de l'industrie pharmaceutique reste une priorité au Sénégal.

La réussite de ce plan nécessite un écosystème fort et le développement de capacités et compétences tant pour la production que pour la réglementation et la distribution. C'est une opportunité pour renforcer le transfert de technologies dans une approche 'team Belgium – Sénégal' qui inclut les institutions réglementaires, le secteur académique, la recherche et le développement et le secteur privé.

Le Sénégal est un des hubs africains qui pourra bénéficier des expertises belges dans ce domaine. Le projet Madiba, largement subsidié par des PTF, doit être accompagné par un système règlementaire solide pour assurer la qualité des produits et pour autoriser leur mise sur le marché. Ce focus production et réglementation ne doit pas occulter le renforcement des systèmes d'approvisionnement et distribution afin d'assurer l'accès aux produits pour tous. La coordination avec les partenaires à travers la Coalition of Interested Parties (CIP - OMS) mais aussi avec la délégation de l'Union Européenne et les partenaires techniques et financiers sera très importante.

Au vu du contexte actuel, un appui budgétaire comme celui du financement budgétaire de politique publique pour la souveraineté en matière de production de produits de santé (appui budgétaire sectoriel AFD-UE-KfW) semble prématuré dans la mesure où certaines institutions et acteurs clés nouveaux (ARP, Delivery Unit), doivent être renforcées de façon spécifique (ARP doit atteindre le Niveau de maturité NM3) et doivent mettre en place leurs systèmes de façon durable. Un leadership fort du MSAS reste une priorité. Un renforcement institutionnel et des capacités ciblées est préféré. Un appui budgétaire pourrait être considéré dans le futur selon le renforcement des institutions, le partenariat solide de cocréation entre les acteurs et une mise à disposition d'un budget adapté.

Pour chaque résultat, l'intervention 2 prend l'option d'être présent au niveau opérationnel, là où des approches innovatrices peuvent être testées, tout en maintenant un ancrage au niveau national afin

d'utiliser au maximum les expériences du terrain pour influencer la politique sectorielle ou thématique et de disséminer les bonnes expériences du terrain. Cette approche permet également de coconstruire une vision commune entre PTF, ensemble avec les ministères concernés, pour une meilleure répartition et coordination des efforts.

Les résultats 1, 2 et 3 de l'intervention 2 feront objet d'un dialogue technique mais aussi sectoriel et politique avec les ministères concernés. Les experts internationaux, en étroite concertation avec leurs équipes de projet, rentreront dans un dialogue sectoriel et stratégique continu avec le partenaire. Ils informeront régulièrement la représentation et l'ambassade sur d'éventuels risques et difficultés de dialogue qui dépassent celui purement technique-stratégique. Ainsi la coopération belge dans sa globalité sera impliquée dans l'obtention des résultats de développement. Ce dialogue pourra prendre forme concrète entre les ministères concernés et les PTF. Les experts internationaux de l'intervention appuieront techniquement l'ambassade pour mener ce dialogue.

La mise en œuvre du résultat 4 du domaine 2 renvoie au mécanisme flexible de financement du résultat 3 du domaine 1. Ce mécanisme flexible commun pourra être mobilisé, de la même façon que pour le domaine 1, pour (i) le financement d'études, (ii) la mobilisation d'expertises et (iii) l'identification et la mise en œuvre de parcours d'acquisition de compétences.

Les demandes de financement pourront concerner tant les niveaux locaux que centraux et émaner tant des parties prenantes du domaine 2 que d'autres partenaires potentiels, de manière à garantir une certaine flexibilité au mécanisme.
















1.4 Principes et orientations

1.4.1. Approche Globale

- Tester, piloter et innover
- Partager et transférer les compétences
- Soutenir la bonne gouvernance et la bonne gestion financière

1.4.2. Alignement sur les priorités nationales

La présente stratégie est alignée sur les principales priorités nationales (PSE et PAP3) et sur les différentes politiques et stratégies sectorielles. Un accompagnement ou appui institutionnel au niveau central permet de maintenir un dialogue continue avec les décideurs publics afin de travailler autour des politiques du pays qui doivent s'adapter continuellement aux évolutions sur le terrain.

Piliers du PSE	Priorités du Programme Belgo-Sénégalais 2024-29	ODD
<p>Pilier 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » Croissance, exportation et inclusion sociale, énergie, foncier, productivité, industrialisation inclusive et durable</p>	Alignement avec intervention 1 : Résilience socioéconomique, Soutien à la politique portuaire, Souveraineté alimentaire durable	   
<p>Pilier 2 « Capital humain, protection sociale et développement durable » Santé, nutrition, éducation, travail décent, protection sociale, environnement et changement climatiques</p>	Alignement avec intervention 2: Réduction de la mortalité maternelle et infantile, Planification familiale, Santé de la reproduction, Prévention et la prise en charge des VSBG, Vaccins, assurance maladie universelle, etc. Souveraineté alimentaire durable, Résilience socioéconomique, Résilience climatique	       
<p>Pilier 3 « Gouvernance, Institutions, paix et sécurité Équité et égalité de genre, Appui institutionnel</p>	Alignement du programme : Renforcement des compétences Soutien à la gouvernance Souveraineté pharmaceutique Équité et égalité de genre Protection sociale en santé	  

1.4.3. Consolidation des acquis du programme bilatéral 2019 – 2024

Cette stratégie s'appuie sur les nombreux acquis du portefeuille 2019-2024, du portefeuille Climat qui a démarré en mai 2022 et des projets financés par d'autres partenaires européens et internationaux. La performance entrepreneuriale des micros, petites et moyennes entreprises déjà soutenues tirera vers le haut la création d'emplois et la croissance économique. Les bonnes pratiques liées à l'entrepreneuriat et le parcours de formation et l'accompagnement des jeunes à l'emploi tel que piloté par Enabel, sous financement tiers⁹, serviront de base pour sensibiliser les secteurs public et privé (notamment autour de l'emploi décent, la formation numérique, la transformation digitale des MPME, incitations liées à l'emploi et l'apprentissage pour les grandes entreprises, préparation à l'investissement pour les entreprises à potentiel de création d'emplois).

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale en santé, les expériences des UDAM, les appuis aux SONU, le démarrage du modèle "ados" (SRAJ), de prise en charge des cancers gynécologiques et des victimes de VSBG, de même que les initiatives de digitalisation et l'appui à l'écosystème pharmaceutique sont d'autant d'exemples pour lesquels le domaine 2 prévoit de donner une continuité aux efforts et acquis

⁹ Projet Investing in Young Businesses in Africa - Supporting Entrepreneurship Ecosystem Development, projet financé par l'Union européenne
Projet DIRRECT : ACP-EU Connectivité numérique et solutions numériques UE-ACP pour renforcer la résilience des systèmes d'éducation, de santé et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au covid-19, de 5M€ financé par l'UE, de 05/2021 à 12/2023.
Projet VET Toolbox 2: Enhanced Delivery of Demand-driven Skills Development for Investment in Africa, finance par l'UE, 09/2020-08/2024

déjà établis. La modélisation permettra d'influencer les politiques sectorielles et/ou la formulation de politiques de mise à échelle.

1.4.4. Approche basée sur les droits humains

L'objectif général vise à réduire les inégalités économiques et sociales au Sénégal, à promouvoir le principe de l'inclusion, et à contribuer à l'objectif de ne laisser personne pour compte – leave no one behind¹⁰. Au cœur de la stratégie, l'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH) s'articule autour de principes clés :

1. La participation effective des détenteurs/trices de droits et les groupes vulnérables ciblés
2. L'égalité, la non-discrimination et l'inclusion de certains groupes vulnérables
3. L'autonomisation et le renforcement des capacités des groupes vulnérables parmi les jeunes et les femmes ciblées
4. La transparence et la redevabilité
5. Le respect et la contribution aux obligations, engagements et stratégies prises par le Sénégal en matière de droits humains, d'inclusivité et d'égalité de genre.

1.4.5. Approche territoriale et sectorielle

Le programme se base sur une approche à la fois territoriale et sectorielle, au sens où on place l'approche sectorielle dans son territoire. Cela permet de valoriser le potentiel de développement du Sine Saloum (ressources, espace physique, dynamiques endogènes, interactions sociales, capacités des acteurs locaux et plus généralement des acteurs en lien avec la région, etc.). Quant à l'approche sectorielle (secteur agro-alimentaire, économie verte et numérique, protection sociale et santé), elle est prédéfinie par domaine d'intervention.

L'ambition de cette approche sera de renforcer sur un même territoire, le Sine Saloum, l'articulation entre différentes dimensions interdépendantes de la résilience, en mettant les acteurs des territoires au centre et en favorisant leur collaboration. Cette approche multidimensionnelle et multi-acteurs répond aux défis posés par certaines dimensions de fragilité et permettra d'augmenter l'impact des interventions.

En s'inscrivant dans les secteurs de développement tels que définis par le pays partenaire, les interventions pourront s'aligner aux politiques sectorielles et poursuivre une approche systémique.

1.4.6. Triple ancrage

Le programme vise un triple ancrage, avec des actions à la fois au niveau régional, national et local. Cette approche consiste à lier les différents niveaux pour répondre aux défis et opportunités du Sénégal. Le triple ancrage est vecteur de processus spécifique dans les zones de démarcation, frontalières ou transfrontalières permettant d'appréhender les effets de contamination induits par le programme.

L'approche **régionale** (Afrique de l'Ouest) est stratégique pour les domaines 1 et 2. Concernant le domaine 1, elle permettra de renforcer les filières sel et oléagineux au niveau régional et de créer des plateformes de concertation régionale afin d'améliorer la confiance entre le secteur public et privé. La connexion des ports avec l'arrière-pays est un facteur clé de croissance et de désenclavement économique du pays, dans une logique de développement des corridors (Global Gateway). Le domaine 2 bénéficiera aussi d'une approche régionale puisque le Sénégal est voué à devenir un hub régional en Afrique de l'Ouest de production pharmaceutique et qu'une offre régionale sur la SDSR, avec l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (CEDEAO), pourrait s'inscrire dans une dynamique de renforcement mutuel avec le

¹⁰ <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>

programme, notamment sur la production, la distribution et le stockage de produits de santé reproductive.

Au niveau **national**, l'approche permet de tester dans un territoire spécifique la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales, d'alimenter le dialogue entre les acteurs concernés pour aider à résoudre les entraves à l'application des politiques et stratégies en question.

Enfin, le programme fixe l'ancrage **local** au sein de la région du Sine Saloum et à plusieurs projets et initiatives de développement piloté par le Sénégal et d'autres partenaires dans cette région, notamment au PAP3 (Plan d'Action Prioritaire 3) du Plan Sénégal Emergent.

Les expériences qui seront développées au niveau opérationnel dans le Sine Saloum permettront d'extraire des leçons apprises et des bonnes pratiques. Cette information sera remontée au niveau central afin d'enrichir les politiques publiques sénégalaises. Leur mise à l'échelle éventuelle demandera à chaque fois une stratégie spécifique.

1.4.7. Innovation

L'innovation comprend toute nouvelle solution sociale, technique, financière, institutionnelle qui a le potentiel d'accélérer l'impact par rapport à ce qui existe déjà. Les dossiers techniques des interventions indiqueront dans chaque résultat les enjeux ou potentiels de l'innovation. Le programme de coopération comprend une approche d'innovation ambitieuse, basée sur les éléments suivants :

- Changement de mentalité, de perceptions et de manières de faire des groupes cibles dans les trois aspects de l'innovation (savoir, savoir-être et savoir-faire).
- La co-construction, avec les partenaires, d'une stratégie d'innovation intentionnelle où Enabel et ses partenaires se concentrent sur des projets de passage à l'échelle des bonnes pratiques et continuent à investir dans l'idéation, le pilotage et validation/expérimentation de nouvelles solutions et approches pour renforcer l'inclusion économique et les services sociaux au Sénégal.
- Des moyens dédiés et des outils d'appui et de suivi adaptés et appropriés (prévus de manière transversale dans les interventions 1 et 2 du programme de coopération).

1.4.8. Digitalisation

Les efforts de la coopération déjà consentis dans le domaine de la digitalisation seront valorisés, en capitalisant et en mettant à l'échelle les initiatives existantes et en intégrant la digitalisation pour renforcer les partenaires sénégalais. Des nouveaux outils et approches seront développés pour l'inclusion financière du secteur formel et informel, l'accès aux informations de marchés, la contractualisation, la digitalisation des données VSBG, la télémédecine et des services de santé reproductive des adolescents et jeunes, de la protection sociale en santé, de la gestion financière publique, ou encore le développement de business innovants.

La digitalisation est retenue comme un outil transversal avec un grand potentiel pour renforcer tous les résultats des domaines d'intervention. Les initiatives à ce sujet s'intégreront dans les politiques sectorielles concernées du pays. Des efforts de défragmentation et de coordination des PTF sont particulièrement importants.

1.4.9. Team Belgium et Team Europe

Cette approche **Team Belgium** cherche à valoriser le potentiel et l'expertise des acteurs belges (ACNG, BIO, Finexpo, centres de recherche, universités, autres acteurs gouvernementaux tel que les SPF, acteurs privés) actifs ou intéressés par la collaboration et la cocréation d'initiatives au Sénégal dans les secteurs ciblés. Le programme de coopération Belgo-Sénégalais jouera un rôle de catalyseur en facilitant la mobilisation d'expertise publique belge au Sénégal.

Enabel inscrit également ses efforts dans le cadre de l'**approche globale** qui consiste à combiner de manière cohérente des politiques et des instruments belges se rapportant à un large éventail de domaines

qui vont de la diplomatie, de la sécurité et de la défense au financement, au commerce, au développement et aux droits humains, ainsi qu'à la justice et la migration, en assurant que les différents efforts se renforcent mutuellement et se complètent dans le cadre du large champ de l'action extérieure belge.

Dans un esprit **Team Europe**, la Belgique et le Sénégal nouent des alliances avec toute une série d'acteurs belges, européens ou internationaux afin de renforcer leur impact et efficacité dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, création et la mise à l'emploi, le travail décent, la mobilité humaine, la digitalisation, la santé, la protection sociale et l'état civil.

Le programme, étant basé sur les priorités nationales et cadrant dans la stratégie conjointe de l'Union Européenne, cherchera activement la mobilisation des ressources complémentaires sous contrats pour tiers en vue d'augmenter l'impact du programme et la visibilité de la Belgique et en particulierité avec les TEI (Team Europe Initiatives)¹¹.

1.4.10. Thématiques transversales

1.4.10.1. Changement climatique et environnement

La résilience par rapport au changement climatique (et les risques environnementaux) sera prise en compte dans les deux domaines d'intervention en cohérence avec la « Stratégie internationale belge d'action contre le changement climatique 2030 et au-delà » de la DGD.

Dans le domaine 1 il s'agira de répondre aux défis posés par l'augmentation des températures et de la variabilité des précipitation en accompagnant les producteurs à la mise en place d'approches culturelles résilientes grâce l'introduction et la vulgarisation des techniques de production et de transformation durables, la facilitation de la transition agroécologique et la mise en place des mesures structurantes de restauration/prévention de dégradation des écosystèmes aquatiques et terrestres via les appuis à l'arboriculture (« ramener l'arbre sur la parcelle »), à l'amélioration de la couverture végétal du sols et au suivi de la ressource en eau (gestion et protection).

Les approches résilientes se baseront sur l'expérience et les leçons apprises du Portefeuille thématique climat au Sahel qui est mis en œuvre dans la même zone d'intervention. Un appui institutionnel pour une prise de décision basée sur des données fiables dans le cadre des changements climatiques sera également mis en place.

Dans le domaine 2, une approche durable et respectueuse du climat sera adoptée via l'efficacité énergétique des bâtiments (choix de l'équipement, matériaux de construction et amélioration de la conception des infrastructures : ventilation et éclairage naturel). La majorité des constructions prévues intègrent l'installation de l'énergie solaire, et pour toutes les installations de digitalisation dans les hôpitaux ou centres de santé, une autonomie énergétique grâce à l'énergie solaire est prévue.

Le projet aura également attention pour l'hygiène environnementale y inclus la gestion des déchets médicaux, importante -entre autres- pour l'environnement.

1.4.10.2. Inclusion et approche transformatrice de genre

Le programme de coopération intégrera le genre de manière transversale. Les domaines 1 et 2 sont formulées de manière compatible avec le marqueur¹² genre 1. Ceci contribue aux ambitions du gouvernement sénégalais d'augmenter le taux d'insertion économique des femmes.

¹¹ TEIs Croissance Verte au Sénégal, TEI Migration Route Atlantique, TEI MAV +, TEI SHRH

¹² Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE, OCDE. Lien : <https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf>

L'inclusion des différents groupes vulnérables et le genre seront au cœur du programme, mais aussi d'actions ciblées pour réduire les sources profondes des inégalités en impliquant les filles, les femmes, les hommes et les garçons. Le programme adressera les barrières socio-économiques auxquelles les femmes et autres groupes vulnérables sont confrontées au Sénégal afin de soutenir une transformation des normes et des structures limitantes, par exemple, les femmes à la sphère de la reproduction. Il fournira aussi un soutien spécifique pour le développement des compétences, connaissances et des ressources de l'ensemble des partenaires sur l'approche transformatrice de genre.

L'approche genre sera intégrée dans les activités, entre autres, par l'inclusion de recommandations sur base de la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives dans le cadre d'études et d'enquêtes de référence, par le renforcement des capacités à l'intérieur et à l'extérieur d'Enabel, par l'activation et le renforcement des partenariats avec les associations, les réseaux et les entreprises de femmes et de filles, mais aussi par l'engagement des hommes et des garçons en tant qu'agents de changement.

1.4.10.3. Travail décent pour les jeunes et les femmes

Les quatre piliers du Travail décent défini par l'OIT sont : (i) la création d'emplois et de moyens de subsistance durables ; (ii) l'amélioration des conditions de travail ; (iii) la protection sociale et (iv) le dialogue social. Indissociables, ils permettent d'aborder le concept selon une approche holistique au sein des deux interventions.

La première intervention se focalisera sur la thématique à travers l'ensemble des activités du résultat 1 et 2 qui visent le premier pilier de l'OIT la création d'emplois et de moyens de subsistance durables. D'une part, la promotion active et le respect des principes du travail décent seront un critère de sélection pour les entreprises soutenues par le programme dans les secteurs visés, des leviers spécifiques seront mis en place pour soutenir une formalisation progressive des emplois ainsi que la facilitation d'un dialogue social public-privé participatif et inclusif pour un renforcement du climat des affaires. Une attention continue aux droits au travail et la sécurité sur le lieu de travail sera également incluse dans les formations professionnelles.

D'autre part, des moyens seront déployés pour faire face aux conditions précaires de travail des producteurs des secteurs alimentaires durables ainsi qu'à la faiblesse des mécanismes de protection sociale et de manque d'accès aux mutuelles de santé. La deuxième intervention se concentrera sur le renforcement de l'accès au soin de santé à travers la protection sociale pour les travailleurs formels et semi-formels.

1.4.11. Système de suivi et évaluation solide et agile

Un système de suivi-évaluation-capitalisation solide est indispensable à la mise en œuvre d'une approche de triple ancrage et d'innovation, notamment via un appui à la « feedback loop » local-central. Il s'agit d'un support à l'approche itérative pour rassembler les 'évidences' - evidence-based - qui informent sur le potentiel et les parcours de mise à l'échelle des projets pilotes fructueux.

1.5 Objectif général et indicateurs d'impact et objectifs spécifiques

1.5.1 Objectif général et indicateurs d'impact

L'objectif général du programme est : « **L'amélioration des perspectives socioéconomiques durables et inclusives des jeunes, femmes et hommes, pour le développement humain au Sénégal** ».

La stratégie a identifié des indicateurs d'impact qui s'alignent sur les indicateurs du PSE et en particulier aux indicateurs des piliers 1, 2 et 3 rappelés dans le paragraphe 1.4.1 "alignement sur les priorités

nationales" et sur les ODD. Ces indicateurs sont suivis par les autorités sénégalaises, ce qui souligne la volonté du portefeuille de contribuer à la réalisation des ambitions nationales.

Tableau 1 : Indicateurs d'impact

Indicateurs renvoyant à l'Objectif général			
Indicateur	Valeur de base (année)	Cible (année)	Source
Taux d'occupation des jeunes (15 – 24 ans)	25.4 (en 2022)	Disponible en novembre 2023 dans PAP3	PSE (PAP2)
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances.	236 (en 2017)	200 (2029)	PSE (PAP2)
Superficie des terres dégradés restaurées	1 893 247 (en 2017)	Disponible en novembre 2023 dans PAP3	MEDD (PSE PAP2)
Participation des femmes à la vie économique (en %)	43.3% (en 2017)	Disponible en novembre 2023 dans PAP3	PSE (PAP2)

1.5.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques (OS) du programme 2024-2029 sont :	
OS 1	« La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique des jeunes femmes et jeunes hommes et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum »
OS 2	« Le renforcement de l'Etat pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants »



Stratégie du Programme de coopération Belgo-Sénégalais 2024-2029

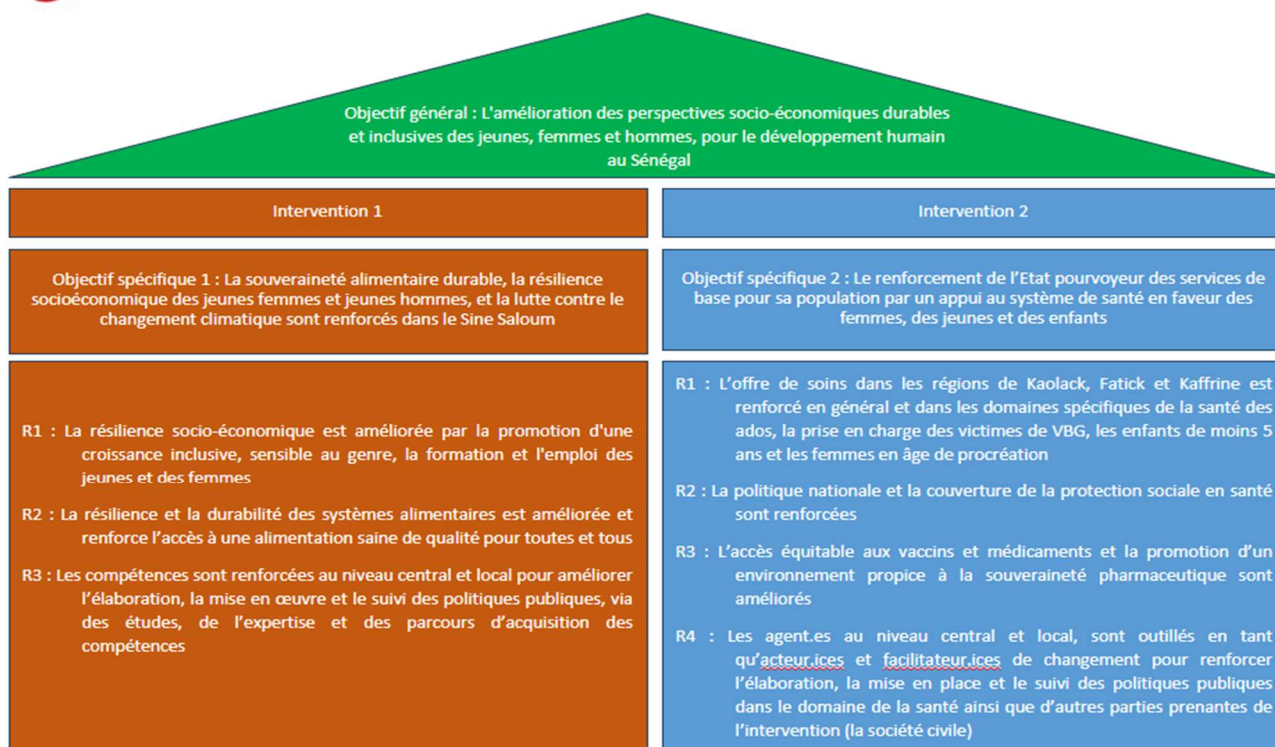


Figure 1 : cadre logique du programme de coopération

1.6 Acteurs clés et partenaires potentiels

Le programme se concentre sur les partenaires institutionnels publics au niveau central, décentralisé et déconcentré, académique, le secteur privé, la société civile et les bénéficiaires prioritaires.

Le caractère multisectoriel du programme induit un portage institutionnel transversal plus fort. Ainsi, le MEPC Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, à travers la DCEF¹³, en charge notamment de la coordination et de l'harmonisation des interventions entre le Gouvernement, les pays et institutions fournisseurs de l'aide publique au développement, est l'ancrage du programme.

Les ministères sectoriels et les agences¹⁴ au niveau central sont concernés par le pilotage et au niveau déconcentré sont acteurs dans la mise en œuvre. Les collectivités territoriales, compétentes notamment dans les domaines de l'environnement, de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'insertion, de la santé, de l'action sociale, du développement communautaire, de l'urbanisme (donc du foncier), sont actrices dans la mise en œuvre.

Les organisations de producteurs, les coopératives agricoles et GIE ; de même que les entreprises du secteur agroalimentaire, et de l'économie verte et numérique, seront bénéficiaires et acteurs dans la mise en œuvre de ce programme.

Avec les acteurs du secteur privé, des alliances stratégiques innovantes vont être construites dans ce programme. En effet, le secteur privé joue un rôle important dans les dynamiques de développement pérennes. Les partenaires clés sont entre autres : les chambres consulaires¹⁵, les fonds d'investissement méso¹⁶ et les Institutions Financières de Développement¹⁷ et le secteur privé pharmaceutique dans l'accessibilité des médicaments, vaccins et autres produits de santé.

Enabel s'activera à mobiliser des instruments de financement public belge : à travers BIO Invest et FINEXPO pour le financement du secteur privé. Il en sera de même pour Kampani qui finance déjà des PME dans le secteur agroalimentaire au Sénégal.

D'autres acteurs du secteur privé belge sont actifs ou mobilisables, notamment dans les secteurs agricole¹⁸, portuaire¹⁹, sanitaire²⁰. Enabel travaillera avec les agences régionales de soutien à l'exportation²¹ ainsi qu'avec plusieurs fédérations sectorielles.

Les interventions financées par la coopération Belge et gérées à partir de Bruxelles telles que Wehubit, le D4D Hub ou le Trade for Development Center travaillent sur des thématiques pertinentes pour la présente stratégie au Sénégal.

L'intervention 1 du programme exploitera les acquis/complémentarités avec les 2 projets UE (TEIAC-Gunge Mbay ; projet sécurité alimentaire) sur les céréales et l'arachide dans la même zone d'intervention, ainsi que le programme régional climat volet Sénégal ainsi que toutes autres programmes sous financement tiers.

La société civile sera partenaire de mise en œuvre. Avec les ACNG²², le programme cherchera à mettre en place des synergies d'action. Les ONG actives dans la promotion de la santé, l'assurance maladie à base communautaire²³ et la lutte contre les VSBG seront impliquées dans la sensibilisation du public. Un

¹³ Direction de la Coopération Economique et Financière

¹⁴ la DER¹⁴, le FONGIP¹⁴, ANPEJ, et FNDASP¹⁴

¹⁵ Chambres de commerces et de l'industrie ; Chambres de l'agriculture

¹⁶ Teranga Capita, Kampani, OVO, Fondation Roi Baudouin

¹⁷ BIO, PROPARCO, FMO

¹⁸ distribution produits agro-alimentaires, intrants, équipements, emballages, services, relations d'affaires

¹⁹ gestion, formation, équipement, infrastructure

²⁰ formation/e-learning, le coaching, les intrants et équipements médicaux/NTIC qualité des produits de santé

²¹ AWEX, FIT, Hub brussels

²² RIKOLTO, Eclasio, NITIDAE et DTAES, ULB coopération, Solidagro, Echos Communication, WSM, Quamed

²³ Solidarité socialiste et WSM

accent particulier sera mis dans le partenariat avec les mouvements et autres organisations de jeunesse comme notamment JED²⁴, le CNJ²⁵ et ses démembrements

Les chercheurs et les universitaires belges et sénégalais seront impliqués dans la recherche sur les pratiques agricoles durables, la sécurité alimentaire, dans l'accompagnement et le fonctionnement du modèle de centre d'accueil unique et du modèle sur la santé reproductive des adolescents et jeunes.

Le programme de coopération va contribuer à la TEI Economie Verte pour le Sénégal. Enabel s'inscrit dans la recherche de synergie avec les PTF à travers d'autres TEI²⁶, par les projets régionaux (agropastoralisme, agroécologie, grande muraille verte) ou par les Etats membres. Des synergies et complémentarités seront recherchées également avec d'autres coopérations bilatérales²⁷ et multilatérales²⁸ actives du programme.

La Team Belgium dans le cadre de la pharma, avec Sciensano, AFMPS et QUAMED sera consolidée avec l'intégration d'autres institutions académiques²⁹ ainsi que les secteurs privés pour des stages en industrie et autres projets de recherche³⁰.

Les consommateurs sont bénéficiaires de ce programme et peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la souveraineté alimentaire. En choisissant l'achat des aliments produits localement, ils soutiennent les agriculteurs.

Pour des raisons de lisibilité, vous trouverez les initiatives du programme en cours PB2019-24 dans l'évaluation à mi-parcours en Annexe.

1.7 Ciblage géographique

La zone géographique du Programme de Coopération se concentre sur le Sine Saloum, tout en ayant un ancrage national afin de garantir un dialogue continu avec le niveau politique/stratégique. Le choix de la continuité dans le ciblage géographique du programme repose sur la volonté de faire fructifier les investissements déjà réalisés mais également sur le fait que cette zone présente encore un haut potentiel de développement socio-économique.

L'objectif est de concentrer l'intervention 1 sur un nombre limité de départements pour ne pas se disperser. Pour cette raison, la région de Diourbel n'a pas été retenue. Un appui aux entreprises d'ancrage (entreprises avec un rôle important dans les chaînes de valeurs sélectionnées) qui ont leur base hors de la zone d'intervention peut être considéré si pertinent pour les acteurs ciblés.

Le Sine Saloum présente une performance économique, une création d'emplois et une réduction de la pauvreté globalement faibles³¹. La principale raison en est l'absence presque totale de valorisation de la production primaire, avec une commercialisation des produits agricoles non transformés, principalement sur le marché local de manière saisonnière. Les régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick sont parmi les plus touchées par l'exode des travailleurs vers les villes et autres grandes agglomérations³². Cela est dû à des

²⁴ Jeunesse et Développement

²⁵ Conseil national de la jeunesse (en pleine réforme)

²⁶ TEI Croissance verte, TEI IYBA, TEI MAV+, TEI protection sociale, TEI iniquité, TEI SHRH, TEI régionale migration

²⁷ AICS, LuxDev, GIZ, AFD, Expertise France

²⁸ Banque Mondiale, FAO, PAM, FIDA

²⁹ VLIR et ARES ainsi que IMT, KUL, Rega Institute, ULB, Liège, Gent, etc

³⁰ Unizima, GSK, etc

³¹ Global Hunger Index 2022 : 66/116 pays. 38,5% pourcentage de pauvreté (BM 2022). Insécurité alimentaire (7.2%) et malnutrition (8.2%), personnes en phase 2 (3mio) en augmentation, voir « Cadre Harmonisé » du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

³² Etude d'impact environnement et sociale de juin 2022 de la banque africaine de développement de Juin 2022

https://www.afdb.org/sites/default/files/projet_de_realisation_du_module_regional_de_diourbel_dans_la_commune_de_ndangalma_-_agropole_centre_-eies.pdf

conditions de vie de plus en plus difficiles, à la dégradation des terres agricoles, à la salinisation des aquifères et des terres, et à l'insuffisance des infrastructures sociales de base (santé, eau, éducation).

Parallèlement, l'instabilité croissante dans les pays frontaliers incite la Team Europe à envisager le déploiement d'agences des États membres telles que GIZ et Enabel dans des zones tampons. En se concentrant sur cette région, la Belgique contribuera à renforcer la résilience de la population du Sine Saloum, alors que d'autres partenaires réorientent leurs interventions vers les zones frontalières avec les pays voisins instables.

PC 2024 - 2029	
Intervention 1	Intervention 2
La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique des jeunes femmes et hommes, et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum	Le renforcement de l'Etat pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants
Concentration sur 10 départements des 3 régions de : Fatick (Fatick, Gossas, Foundiougne), Kaolack (Guinguinéo, Kaolack, Nioro), Kaffrine (Kaffrine, Birkelane, Malem Hoddar, Kounghoul).	Concentration sur 12 districts sanitaires : Kaolack (Guinguinéo, Kaolack, Ndoffane, Nioro du Rip), Fatick (Foundiougne, Passy, Sokone, Gossas), Kaffrine (Kaffrine, Birkelane, Malem Hoddar, Kounghoul).
Dans le cadre de l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, les 2 interventions mèneront plusieurs activités également au niveau central à Dakar	

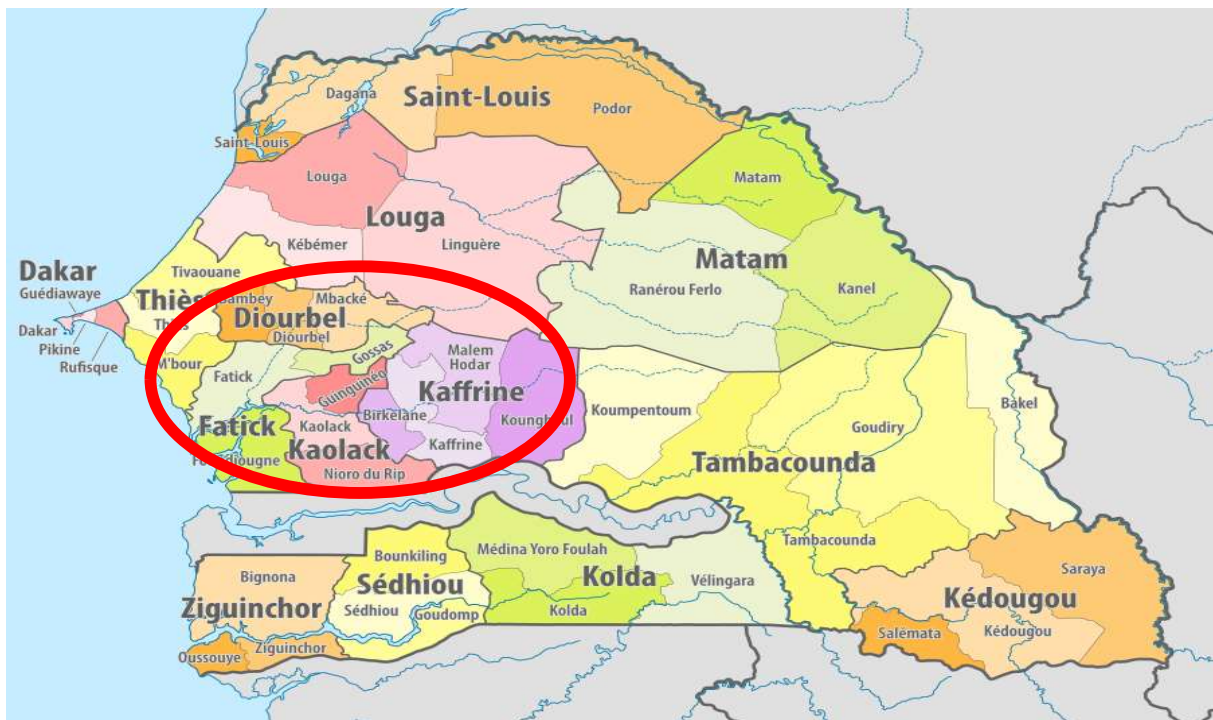


Figure 2 : Zone géographique du programme : Fatick, Kaolack et Kaffrine

1.8 Groupes cibles

L'intervention 1 vise prioritairement les **jeunes hommes** et les **jeunes femmes** entre 15 et 35 ans de la zone géographique du Sine Saloum (Fatick, Kaolack, Kaffrine).

Pour l'intervention 2, la population particulièrement ciblée concerne les enfants de moins 5 ans, les adolescent(e)s et les femmes en âge de procréer.

Groupes cibles de l'intervention 1 :	
Appui au renforcement de la souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique et la lutte contre le changement climatique dans le Sine Saloum	
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes (femmes et hommes) et associations de jeunes, groupements de femmes et porteurs de projets ; y inclus les personnes en mobilité, Les entreprises (entreprises familiales, GIE, coopératives, MPME, entreprises d'ancrage) dans le secteur de la production, la transformation et la mise en marché du secteur agro-alimentaire, l'économie verte et l'économie numérique, avec un accent sur les jeunes et les femmes et les ménages les plus vulnérables Les acteurs et structures de l'écosystème des entreprises Les acteurs et structures de l'écosystème de la formation professionnelle Les organisations professionnelles des filières ciblées Les acteurs institutionnels³³, les collectivités territoriales, et les services techniques déconcentrés Les universités et instituts de recherche et développement
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> La population des zones d'intervention : 4.7 millions d'habitants (est. 2019) et en particulier les populations urbaines et rurales (opportunités d'emplois et nourriture plus saine). Le a consommateur.ice Sénégalais.e
Groupes cibles de l'intervention 2 :	
Le renforcement de l'Etat pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants	
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux nés, enfants (<10 ans), ados-jeunes (10-24 ans), jeunes, femmes (particulièrement les femmes en âge de procréer) ainsi que les hommes des régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick ; Les professionnels et managers de la santé au niveau des services dans les zones et département(s) appuyés ; Les acteurs institutionnels au niveau central³⁴ et déconcentrés³⁵, représentants des collectivités ; Les acteurs de la demande (acteurs de la société civile, autorités administratives et collectivités territoriales) dans la zone géographique appuyée ; Les acteurs communautaires ; Les universités et instituts de recherche et développement ; Les acteurs publics et privés de l'industrie pharmaceutique ; PME/Startups dans la santé
Bénéficiaires indirects	La population des zones d'intervention : 3 millions d'habitant.es (projection démographiques 2022 Fatick, Kaolack et Kaffrine source ANSD) ³⁶

³³ DER, les Chambres Consulaires, FONGIP, le MFPAI (DFPT et centres de formation), ONFP, FNDASP et ANPEJ, DGPRE, MAER-SA, Ministère de l'industrie/CEP, Ministère de la Jeunesse, de l'entrepreneuriat et de l'emploi, Ministère de l'Environnement, Ministère de la pêche/ ANA,

³⁴ ARP, DU, MSAS, MESRI, PNA, MFPAI MCTDAT / Dir EC. Min. Justice, CSSDOS, CI, DPRS, DGS, DSME, MJ, MFFPE, ANEC, et ANACMU

³⁵ ANACMU, RM, districts sanitaires, PRA, pharmacies de dépôt et distribution des DS

³⁶ Source : https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/ANNUAIREPOPULATION2022_vf_DSDS.pdf

1.9 Hypothèses majeures

1. Si les initiatives innovantes font l'objet de recherche-actions qui permettent de documenter leur impact et de les modéliser, elles pourront être mise à l'échelle.
2. Si les capacités des agents de la fonction publique sont renforcées, l'institution, dans son ensemble, se trouve appuyée dans l'exercice de ses mandats.
3. Si le cadre de gouvernance est bien défini, les prises de décision seront plus rapides et la coordination intersectorielle facilitée.

Pour l'intervention 1 les hypothèses suivantes peuvent être retenues :

4. Si l'Agropole centre et l'aqua pôle sont fonctionnels, avec un modèle de gestion inclusif et territorialisé, ceci améliorera le climat d'affaires et l'attractivité de la zone, les entreprises du secteur agroalimentaire du Sine Saloum se développeront et créeront de la valeur ajoutée et de l'emploi.
5. Si des activités professionnelles/génératrices de revenus complémentaires à la production pluviale des céréales et de l'arachide sont développées d'une façon durable, la population du Sine Saloum, particulièrement les jeunes et les femmes, sera moins vulnérable grâce à une meilleure trésorerie.
6. Si on appuie l'accélération des entreprises existantes, elles vont créer des emplois supplémentaires.
7. Si le manque de financement au niveau méso est résolu, davantage d'entreprises pourront accéder au financement et développer leurs activités.
8. Si les femmes obtiennent un meilleur accès à des ressources financières telles que des prêts et des subventions, cela conduira à une augmentation du nombre de femmes qui créent et développent leurs propres entreprises. Cela peut, en retour, les autonomiser sur le plan économique et social.
9. La création d'écosystèmes entrepreneuriaux favorables offrant mentorat, opportunités de réseautage et accès à des incubateurs pour les femmes peut les autonomiser à se lancer dans l'entrepreneuriat et faciliter un accès plus aisé aux finances.
10. Si des mesures de protection et gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques sont mises en place, les populations pourront développer les activités d'une façon durable.

Pour l'intervention 2 les hypothèses suivantes peuvent être retenues :

11. En adressant l'offre (les services de santé) et la demande (la protection sociale en santé et donc l'achat stratégique des soins) simultanément et de façon complémentaire, il est supposé créer des synergies bénéfiques pour les utilisateurs. rices des services de soins.
12. En se concentrant sur des domaines innovateurs tels que les centres d'ados et les centres d'accueil unique, ainsi que sur la modélisation de différents aspects de la protection sociale en santé, le pilier contribuera à la formulation de politiques sectorielles et à une meilleure coordination entre PTF.
13. Un appui institutionnel systématique permettra d'influencer positivement les politiques sectorielles, de stimuler l'appropriation des résultats et ainsi également leur pérennité.

1.10 Risques majeurs

Les principaux risques du programme qui peuvent impacter la mise en œuvre sont identifiés ci-dessous :

Risque 1 : Fragilité économique (<i>Probabilité moyenne / Impact potentiel élevé</i>)
--

Le contexte économique mondial est marqué par le conflit en Ukraine. La hausse du prix des importations a depuis lors été significative. Une évolution défavorable de l'inflation pourrait avoir des conséquences en termes d'insécurité alimentaire et d'accroissement des inégalités sociales. Elle pourrait également impacter la capacité de l'Etat et de ses partenaires de développement à respecter les engagements pris lors de la formulation des interventions.

Mesure de mitigation : Approfondir et actualiser les études sur la rentabilité des filières et la rencontre des attentes et besoins des publics vulnérables.

Risque 2 : Fragilité politique (*Probabilité moyenne / Impact potentiel moyen*)

L'année 2024 sera marquée par des élections au Sénégal comme en Belgique. Les périodes post-électorales, consécutives ou non d'une alternance politique, sont souvent l'occasion de rotations au niveau gouvernemental ou ministériel. Le risque consisterait alors en un déficit d'appropriation du programme ou en l'expression de nouvelles priorités.

Mesure de mitigation :

- Renforcer encore davantage le dialogue politique et technique
- Elargir le soutien et l'acceptation du programme belgo-sénégalais au-delà des institutions directement impliquées

Risque 3 : Fragilité sécuritaire (*Probabilité faible / Impact potentiel élevé*)

Si globalement, le niveau de sécurité du Sénégal est satisfaisant, la dégradation sécuritaire dans la région de l'Afrique de l'Ouest et la proximité avec le Mali sont inévitablement à prendre en considération dans la mise en œuvre du Portefeuille. En outre, l'évolution du climat politique pourrait générer des troubles sociaux et affaiblir le pouvoir des autorités encourageant certains groupes à tenter de profiter de la situation.

Mesure de mitigation :

- Adaptation du manuel sécurité
- Renforcement de la veille sécuritaire

Risque 4 : Fragilité sociétale (*Probabilité élevée / Impact potentiel élevé*)

Certaines inégalités, notamment liées au genre persistent. Les risques de ne pas prendre en compte les demandes de la jeunesse et le potentiel des femmes notamment dans l'agro-alimentaire et dans le reste du tissu économique constituent un risque pour le Portefeuille.

Mesure de mitigation : Analyser le contexte de chaque intervention et adapter la réponse à chaque situation spécifique, notamment en termes de communication genrée et sensible au genre.

Risque 5 : Risques généraux liés à l'intervention 1

5.1 Risques liés au changement climatique qui peuvent impacter les mouvements migratoires (*Probabilité élevée / Impact potentiel élevé*)

La région du Sine Saloum est un système écologique complexe influencé par les changements climatiques (hausse de températures et variation de pluviométrie, augmentation du niveau de la mer). L'une des particularités de l'écosystème est de laisser entrer l'eau salée de plus en plus profondément dans les terres. Ce phénomène naturel va être amplifié par les changements climatiques avec des conséquences sur la salinisation des aquifères et des terres et la possible augmentation des mouvements migratoires internes à la région et intra-régionaux. Ces mouvements peuvent autant augmenter la pression sur les terres et les ressources disponibles dans les zones d'accueil, mais aussi ils peuvent donner lieu à une mobilité régionale (notamment vers la Gambie) et internationale dangereuse, surtout parmi les jeunes.

Mesure de mitigation : Analyser la vulnérabilité du contexte face aux CC et l'impact des activités sur les ressources naturelles, anticiper les changements avec des mesures d'adaptation et d'atténuation (en s'appuyant sur les études existantes telles que celles conduites par le MAERSA et des études

complémentaires à mener), appuyer les acteurs locaux pour que le monitoring des mouvements migratoires se fasse en lien avec la planification territoriale (y compris de contingence), assurer la sensibilisation des jeunes aux risques de la migration dangereuse.

5.2 Risque liés à la création et gestion de l'Agropole centre (*Probabilité élevée / Impact potentiel moyen*)

Les activités du programme PC24-29 sont complémentaires et renforceront les efforts du programme précédent PB19-24 autour de l'Agropole centre, sans répéter la dépendance des outputs et outcomes envers la fonctionnalité de l'Agropole Centre. Cependant la procédure qui va identifier une structure de gouvernance pour L'Agropole Centre est complexe car elle demande un dialogue interministériel et multi partenaires et va mener au plus tôt à une opérationnalisation de la SCE en Q1 2025.

Il n'y pas eu de mise en application complète du décret N°2023-965 du 5 mai 2023 portant création du (PNDAS) Programme National de Développement des Agropoles du Sénégal et abrogeant les instances de gouvernance qui pilotaient le projet agropoles jusqu'à présent. Le projet Agropole semble se trouver dans une situation de vide juridique. Aussi les modalités pour la création du centre d'excellence de l'ITA ne sont pas encore stabilisées, et un retard de l'ouverture de ce centre est bien probable.

Mesure de mitigation :

Pour mitiger ce risque, les activités en appui de la CEP/UCN (MDIPMI), et de plus en plus du sous bureau Agropole Centre de la CEP, continueront. L'intervention 1 du PC 2024-29 va préserver un lien de concertation et collaboration avec le PNDAS, plus particulièrement pour l'Agropole Centre. Ceci peut être prévu également au niveau du sous bureau Agropole Centre de la CEP, en attendant la création de la SCE et/ou du centre d'excellence. Ceci facilitera la collaboration et synergie entre le PC24-29 et l'agropole Centre, une fois qu'il sera opérationnalisé. Le programme a été conçu de façon à ce que l'avancement de l'agropole centre n'influence pas (ou le moins possible) l'atteinte des résultats de ce nouveau programme de coopération 2024-2029.

Risque 6 : Risques généraux liés à l'intervention 2 (*Probabilité élevée / Impact potentiel élevé*)

6.1 : Risques liés à la protection sociale

Il existe un risque non-négligeable par rapport à l'appui à la protection sociale en santé. Un décret présidentiel qui potentiellement remettrait en cause le système des UDAM et des mutuelles à base communautaire vient d'être signé. Une concertation en juin 2023 avec l'Agence nationale (ANACMU) a conforté notre position avec la confirmation que le modèle UDAM reste pour l'Agence le modèle principal à réaliser. Les réformes doivent être interprétées comme une réaction de l'Etat sur des restrictions budgétaires pour financer les soins de la population indigente et la sous-performance et la difficulté de la coordination des mutuelles à base communautaire, qui sont au nombre de 676 sur le territoire sénégalais.

Mesure de mitigation : Il est proposé de garder un haut niveau de vigilance par rapport à cette problématique et d'évaluer du côté belge la situation fin 2025 (1,5 années d'implémentation du Domaine 2) ensemble avec le poste. Si la situation n'évolue pas favorablement, la partie belge pourrait décider de réallouer les budgets dans le résultat d'appui à l'offre de soins. La présence d'un expert international au niveau de ANACMU permettra de rentrer dans un dialogue technico-politique afin d'aider celle-ci à mieux orienter sa stratégie.

6.2 : Risques liés à la question du personnel de santé

Il existe depuis longtemps une mauvaise relation entre la Fonction Publique et le personnel de soins qui, à des moments réguliers, débouche sur des grèves. Ceci est un risque relativement mineur pour le projet, bien que cela peut influencer les retards dans l'exécution du projet et avoir un impact négatif sur le monitoring du programme, puisque les agents de santé ont, dans le passé, fait 'grève des données sanitaires' pour faire pression sur l'Etat.

Un risque potentiellement plus important et directement lié à l'action même, sont les réformes que le projet veut appuyer dans les zones d'intervention. Il s'agit des aspects de gouvernance des services (une gestion plus transparente) qui seront influencés par d'un côté la digitalisation (OpenClinic, mais aussi l'introduction d'un logiciel comptable) et la régulation de la tarification qui rend la gestion également plus transparente. Une résistance des médecins et d'autres autorités sanitaires périphériques comme opérationnelles semble assez probable.

Mesures de mitigation :

Dans le passé, Enabel a su surmonter ces situations avec un bon dialogue au niveau central et en démontrant qu'on respecte les intérêts légitimes du personnel de soins et un travail sous des conditions optimisées. Il est important de souligner que les mesures de changements ou de réforme doivent toujours rester (et être présentées ainsi) comme des décisions du partenaire national (le(s) Ministère(s) concerné(s) et non pas des mesures de projet. Un ancrage au niveau du Ministère de la Santé et au niveau de l'ANACMU devrait permettre cet équilibre.

6.3 : Risques liés à l'obtention du NM3 de OMS pour la production de vaccins

L'Agence de réglementation pharmaceutique (ARP) vise à atteindre le niveau de maturité 3 selon les instruments benchmarking de l'OMS d'ici fin 2023. L'atteinte de ce niveau doit se faire pour toutes les fonctions réglementaires et cela implique la mise en place de procédures et surtout leur application. Cela demande un effort de longue durée sur le système de fonctionnement et nécessite du personnel qualifié, compétent et expérimenté. C'est un réel défi pour l'ARP qui a été créée en avril 2022 – décret 824. Le niveau actuel est le niveau 1 et deux fonctions ont le niveau 3 (octroi de licences et libération des lots). Si l'ARP n'atteint pas le niveau 3 avant ou au moment où les industries pharmaceutiques seront prêtes à la production, le Sénégal devra avoir recours à d'autres agences de réglementation de référence pour assurer certaines fonctions. Cela risque de ralentir les efforts du plan de relance de l'industrie pharmaceutique et les autorisations de mise sur le marché des nouveaux produits.

Mesures de mitigation :

La mobilisation par Enabel d'expertise spécifique par Quamed a permis à l'ARP d'avancer rapidement pour les questions de textes réglementaires et de procédures en particulier pour la vigilance et les essais cliniques mais aussi sur tous les systèmes de qualité. Le partenariat avec AFMPS et Sciensano (accords-cadres de coopération) renforce les aspects d'inspection, de contrôle de qualité du laboratoire et de libérations de lots pour les vaccins de nouvelles technologies.

Enabel va continuer le renforcement de l'agence dans ces domaines à travers le mentoring, les formations sur place, en Belgique et à distance, l'échange de bonnes pratiques et des inspections conjointes. Ces appuis doivent être renforcés de façon continue afin d'assurer que l'ARP puisse maintenir sur le long terme ces niveaux une fois atteints.

Risque 7 : Risques généraux liés au pilotage du programme, de coordination interministérielle, d'ancrage politique et d'appui gouvernemental

Les risques institutionnels sont souvent les causes de difficultés pour le respect de l'agenda d'exécution prévu (retards de démarrage des activités, de communication des avis demandés, de mobilisation dans les délais des contreparties financières, en nature et en personnel, etc).

La coordination interministérielle reste difficile au Sénégal, demande de la patience et un dialogue continu avec différents partenaires à la fois. Les ministères n'ont souvent pas l'habitude de collaborer entre eux, ce qui pose un problème de coordination entre département ministériel. Néanmoins, une facilitation des conditions favorables à ce dialogue permettrait son instauration.

Mesure de mitigation : Les différentes interventions ont identifié le besoin et les thématiques à aborder de façon interministérielle. Elles organiseront avec l'appui de la DCEF, des réunions interministérielles à des moments opportuns avec invitations pour toutes les parties prenantes.

2 Portefeuille Sénégal

L'objectif général du portefeuille de coopération PC2024 - 2029 est : « **L'amélioration des perspectives socioéconomiques durables et inclusives des jeunes, femmes et hommes, pour le développement humain au Sénégal** ».

Ce portefeuille consiste essentiellement en deux interventions avec les deux OS suivants :

Les objectifs spécifiques (OS) pour les domaines sont :	
OS 1	« La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique des jeunes femmes et jeunes hommes et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum »
OS 2	« Le renforcement de l'Etat pourvoyeur de services de base pour sa population, par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants »

2.1. Intervention 1

2.1.1 Logique d'intervention 1 et cadre de résultats

L'objectif spécifique de l'intervention 1 (OS1) est : « La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique des jeunes femmes et jeunes hommes et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum ».

L'objectif spécifique sera réalisé en appuyant la territorialisation des systèmes alimentaires, à un niveau régional voire local. Des secteurs agroalimentaires seront sélectionnés sur la base de leur potentiel à générer des revenus stables (via l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié) pour les jeunes et les femmes dans le Sine Saloum. Dans une logique de durabilité, les secteurs sélectionnés répondront également aux aspirations des jeunes (voir activité 1.3.) avec une attention particulière à la durabilité environnementale / aux effets du changement climatique dans la zone ; et ceci via entre autres le suivi de la ressource en eau, la gestion efficiente de l'eau, des appuis à la restauration des sols, et la protection des écosystèmes marines contre l'érosion, ainsi que les aménagements pour limiter l'impact des pluies diluviennes dues aux changements climatiques.

Ces secteurs pourront, en fonction des spécificités locales, différer entre les trois régions du Sine Saloum (Kaolack, Fatick, Kaffrine). Il importe donc de prendre en considération la dimension territoriale. Les secteurs cités ci-dessous ont été proposés lors de l'atelier de co-construction (atelier TOC) organisé le 8 juin 2023 à Kaolack et des entretiens individuels tenus en marge de celui-ci.

La production agricole pluviale (céréales/arachide), constitue la plus importante activité dans la zone du Sine Saloum et occupe la majorité de la population rurale, y compris les jeunes et les femmes, entre juin et octobre (70 jours de travail par an). En dehors de cette période, les opportunités d'emploi sont réduites dans la zone et les familles ont souvent des problèmes de trésorerie.

L'intervention mettra un accent sur les activités génératrices de revenus qui offrent aux jeunes une perspective professionnelle, c'est à dire complémentaire à la production agricole pluviale pour permettre aux jeunes de développer une activité sur l'année avec un cash-flow mensuel stable. Cette stratégie de résilience permettrait tout à la fois une diversification et une augmentation de revenus plus décents.

Afin d'éviter un dispersement des efforts, il est proposé que dans chaque région, les efforts soient concentrés sur un nombre limité de secteurs, en complément d'appuis multisectoriels visant le renforcement de l'écosystème des entreprises (voir R1) et le respect de l'équilibre des ressources naturelles dont l'eau.

Les opportunités suivantes ont été identifiées dans la zone d'intervention, sans pour autant en exclure d'autres a priori :

- La filière sel qui était déjà identifiée dans le cadre de l'Agropole centre. Elle emploie 60.000 personnes, que sur la partie artisanale (15 000 producteurs actifs, dont 2/3 femmes, employant en moyenne 5 personnes) et ce nombre est en croissance ; une grande partie du sel est exporté dans la sous-région. Plusieurs opportunités d'intervention sont envisageables en vue d'améliorer la performance, les conditions de travail (en ce compris d'éventuels risques spécifiques liés aux inégalités de genre au sein de la filière) ou encore, les techniques vertes de production, mais aussi une meilleure maîtrise et gestion des effets de salinisation créés par l'activité dans les régions concernées).
- L'aquaculture englobe la production en eau douce et en mer, et on y associera l'ostréiculture, la culture de crevettes. Ce secteur pourrait également intégrer le maraîchage.
- Le développement de l'aquaculture est une solution de diversification à la fois pour la population vivant de la pêche qui est sujette à la migration clandestine, mais également une réponse à la crise alimentaire due à la baisse de rendement de la pêche, et ce secteur est prioritaire dans la stratégie nationale de souveraineté alimentaire, le Sénégal avec une consommation de poisson de 29 kg/personne/an fait face à un déficit de 48.000 T/an.
- La transformation agroalimentaire de façon générale dans laquelle une grande partie des femmes³⁷ sont actives, couvre la transformation des céréales et de l'arachide, avec des opportunités identifiées pour les huiles essentielles et le cosmétique, ainsi que des opportunités dans l'économie circulaire via le recyclage des déchets, ou encore des activités connexes à la production agricole tel que la production du matériel agricole.
- Les cultures maraîchères dans le système de production des périmètres aménagés génèrent des revenus intéressants pour les jeunes et femmes en contresaison.
- Les produits forestiers non ligneux tels que les produits issus du baobab, moringa, *Sénagalia senegal* (gomme arabique), tamarinier et l'apiculture, constituent une source de revenus supplémentaires non négligeables pour les producteurs, y compris pour les femmes dans le monde rural, et participent largement à la sécurité alimentaire des ménages. En même temps la mise à l'échelle des activités PNFL permettent de "ramener l'arbre sur la parcelle" et de contribuer à la restauration des sols et la résilience des territoires face au changement climatique. Des opportunités de développement existent tel que la valorisation de certains produits (ex. miel de mangrove) ou encore l'opportunité de production de plantes médicinales et plantes pour suppléments nutritifs.

Ces secteurs sont également en phase avec ceux identifiés dans la stratégie nationale du développement du secteur privé du Sénégal et dans la stratégie nationale de souveraineté alimentaire.

Dans les chaînes de valeurs (CDV) identifiées, plusieurs activités sont exécutées majoritairement par les femmes. Il s'agit de l'ostréiculture, de la production et transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL), la production et mise en marché des cultures maraîchères, de la transformation des produits agricoles de la zone (céréales, arachide, niébé), de la production de sel, ainsi que la vente des produits agricoles dans les marchés physiques tels que le marché de poissons à Kaolack, et au bord de la route.

Une attention particulière, via le ciblage et une approche transformatrice de genre sera portée aux défis et opportunités dans les secteurs appuyés qui se posent aux femmes. L'identification de ces défis et opportunités se fera via le sociogramme, une méthode "bottom up" déjà utilisé dans la zone. Des approches et activités seront développées en conséquence pour leur permettre de devenir plus autonomes et développer des activités génératrices de revenus, et la création collective d'un environnement sensible au genre tout en y associant la recherche (Unité de recherche Genre USSEIN). Des exemples de mesures pourraient être le renforcement de capacités numériques, l'accès à des cartes d'identité, l'accès et le

³⁷ Vu la responsabilité des femmes au sein des ménages et leur implication dans la transformation -il est essentiel d'évaluer la connaissance de ces femmes sur les aflatoxines et les bonnes pratiques visant la réduction de cette toxine au niveau de la filière et d'inclure cela comme un aspect spécifique de l'appui à la filière.

contrôle sur la terre, la diffusion des méthodes de production/transformation adaptés à leurs défis spécifiques etc.

Au niveau de l'intégration des principes du travail décent un accent sera mis sur l'amélioration des conditions de travail (par exemple hygiène et sécurité dans le lieu de travail, ergonomie, actions relatives à la création d'un environnement de travail sensible au genre et actions relatives à la lutte contre le harcèlement et des violences basées sur le genre) dans les activités de production des filières sélectionnées via les diagnostic participatifs, l'identification et l'accompagnement de la mise en place des mesures correctives. Un exemple est la construction des abris avec sanitaire pour les producteurs.trices) de sel mais aussi le lien avec la protection sociale et le travail avec les mutuelles de santé sous le pilier 2 sera établie.

Pour atteindre l'objectif spécifique de l'intervention 1, trois résultats sont déclinés :	
Résultat 1	La résilience socio-économique est améliorée par la promotion d'une croissance inclusive, sensible au genre, la formation et l'emploi des jeunes et des femmes
Résultat 2	La résilience et la durabilité des systèmes alimentaires est améliorée et renforce l'accès à une alimentation saine de qualité pour toutes et tous.
Résultat 3	Les compétences sont renforcées au niveau central et local pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, via des études, de l'expertise et des parcours d'acquisition des compétences.
Ces trois résultats sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Les 3 résultats viseront les secteurs agro-alimentaires identifiés ci-dessus, tout en gardant une flexibilité pour également appuyer des entreprises, initiatives et opportunités dans les secteurs de l'énergie verte, du recyclage des déchets et dans le numérique seront également appuyés.	

Les trois résultats identifiés à l'intérieur de cette intervention 1 sont détaillés ci-dessous.

Résultat 1	La résilience socio-économique est améliorée par la promotion d'une croissance inclusive, sensible au genre, la formation et l'emploi des jeunes et des femmes
1.1.	Amélioration du climat d'affaires local, national et régional
1.2.	Appui aux champion.es locaux.ales, incubation et accélération des entreprises
1.3.	Formation professionnelle des jeunes et des femmes
1.4.	Amélioration de l'accès à l'emploi décent pour les jeunes et les femmes et valorisation des pôles d'emplois

Ce résultat R1 est en phase³⁸ avec la stratégie de développement du secteur privé du Sénégal, qui vise à combler l'écart entre les 250.000 jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année et les 7.000 emplois créés par année dans le secteur formel.

L'approche s'appuiera sur les réalisations des programmes d'entrepreneuriat et d'emploi mis en œuvre par Enabel ces dernières années, en particulier le pilier 1 (Agropole) du programme actuel, ActivInvest (méso finance), PEM/WECCO (lien diaspora et entreprises belges) et DIRECCT (entrepreneuriat numérique). L'accent sera mis sur l'insertion vers un emploi décent, la méso finance, l'accélération et

³⁸ [1] STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ (SNDSP), Présentation aux partenaires techniques et financiers, Avril 2022, Performances group

l'environnement des affaires³⁹. La mobilisation des ressources et talents de la diaspora sénégalaise sera aussi considérée comme une stratégie pour renforcer les approches proposées.

Également en ce qui concerne le développement du secteur privé, la préparation à l'investissement, la création d'emplois et le placement professionnel, nous tiendrons compte des principes du travail décent de manière progressive et incrémentielle.

L'objectif de R1 est de soutenir le développement du secteur privé et la création d'emplois des jeunes en apportant un soutien au secteur privé. L'idée est de se concentrer autant que possible sur les opportunités découlant du soutien sectoriel de R2 (aquaculture, production de sel et transformation alimentaire). En plus de ces secteurs du R2, des opportunités liées à l'économie verte et circulaire ainsi qu'à l'entrepreneuriat numérique seront prises en considération. En dehors de ces secteurs spécifiques, le programme restera ouvert à d'autres opportunités tant qu'un impact social ou environnemental clairement démontrable est présent.

1.1 : Amélioration du climat d'affaires local, national et régional

Le taux élevé d'informalité entrave les jeunes entrepreneur.es dans leur accès aux services nécessaires au développement de leur entreprise. Cela a, par ailleurs, un impact négatif sur l'emploi, le développement économique et les recettes fiscales du pays.

L'État sénégalais a mis en place certaines mesures pour faciliter la transition du secteur informel vers le secteur formel. Toutefois, peu de jeunes en sont conscients. Ce manque d'information ajouté à la méfiance entre le secteur privé et l'État ont pour conséquence une sous-utilisation des modalités existantes pour soutenir les jeunes entrepreneur.e.s. De nombreuses organisations publiques (DER, FONGIP, FONSI, USSEIN, ainsi que les fonds de financement comme le Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin (FNPEF) et Fonds national de crédit pour les femmes (FNCF) logés au Ministère de la Famille, de la Femme et de la Protection des Enfants), ainsi que des établissements semi-publics (maisons d'entreprise), sont déjà actives dans la zone avec des dispositifs intéressants. Ces institutions doivent constituer le point de départ des actions visant à améliorer l'environnement des affaires et l'accès aux services pour le secteur privé dans la région.

Enabel engagera des appuis afin de contribuer à la formalisation des entreprises et au renforcement des capacités de gestion des infrastructures, notamment celles de l'agropole centre et des marchés locaux. L'amélioration de la confiance entre le secteur public et privé sera quant à elle favorisée par l'organisation de tables rondes aux niveaux local, national et régional (triple ancrage).

Une attention particulière sera accordée au développement de services spécifiques à destination des femmes entrepreneurs (80% des membres de la chambre de commerce sont des femmes) et de l'intégration transversale des questions de genre au sein du portefeuille en agissant dans toute la mesure du possible, sur les inégalités de genre à la source et dans l'ensemble des écosystèmes soutenus. Une évaluation des prestations de services à domicile, aux entreprises et au pôle d'emplois basée sur le genre sera réalisée. Elle servira de base à la définition d'une stratégie genre pour les deux institutions (la Chambre de Commerce de Kaolack et APIX).

1.2 : Appui aux champion.es locaux.ales, incubation et accélération des entreprises

Outre l'incubation d'entreprises pour les femmes et les jeunes, des avantages significatifs, tant en termes d'emploi que de développement, peuvent également découler de l'accélération de la croissance des entreprises déjà établies. Ce programme de coopération favorisera l'émergence de **champion.nes locaux.ales**.

³⁹ Ces leviers de changement ont émergé lors de l'atelier de co-construction organisé par DCEF et Enabel (participation de 60 experts du secteur public, privé et société civile), ainsi qu'à travers des entretiens individuels avec le secteur privé et les chambres de commerce. En outre, ils sont en cohérence avec les conclusions de l'atelier du développement du secteur privé organisé par BIO et Enabel en décembre 2022 et la stratégie nationale sénégalaise de développement du secteur privé 2023-2026

L'accès au financement pour ces entreprises est un élément clé de la stratégie.⁴⁰ La plupart des entreprises de croissance dépendent de leurs propres ressources financières pour le financement de leur développement. L'écosystème de méso finance (entre le 10.000 et 300.000 euros) n'est, en effet, pas encore assez développé. L'écosystème non-financier est également faible dans les zones d'intervention, nécessitant un soutien continu pour améliorer la qualité des services des incubateurs, fablabs et espaces de coworking.

Le nouveau programme vise à accélérer les entreprises clés dans les systèmes alimentaires et l'économie verte, circulaire et numérique. Cela sera réalisé en apportant un soutien à l'écosystème du financement méso, à la préparation aux investissements (Kampani, Teranga, BIO), de coaching et de mise en réseau, en impliquant la diaspora (approche PEM/WECCO mise en réseau au niveau international et aussi avec les structures clés de l'écosystème sénégalais : incubateurs et accélérateurs (Yesaal, Dekkal Yakaar), structures étatiques tels que la DER/FJ et, le cas échéant, en établissant des partenariats avec des entreprises belges. Un dispositif de financement visant à faciliter les investissements dans le segment intermédiaire peut être envisagé, tel qu'un fonds de garantie ou des subventions liées au crédit. L'approche privilégiée serait un soutien personnalisé plutôt que massif et standardisé (qualité vs. quantité).

Plusieurs leviers de changement spécifiquement dédiés à l'entrepreneuriat féminin seront plus particulièrement activés. Il s'agira ainsi d'appuyer :

- Le renforcement des capacités d'intervention des chambres de commerce sur le genre pour les trois régions d'intervention ainsi que pour les agences, structures et mécanismes d'appui à la production (Fonds national de développement agro sylvo-pastoral, Agence nationale de la grande muraille verte, etc.).
- La redynamisation des centres d'incubation et le dispositif de financement mis en place par la DER/FJ et les chambres de commerce pour la création d'emplois au profit des femmes et jeunes et groupes vulnérables particulièrement dans les filières du sel etc.
- La promotion d'un environnement sensible au genre au sein des entreprises championnes (appui aux infrastructures sensibles au genre, sensibilisation à la thématique du harcèlement etc.). Des formations seront ainsi prévues en termes de droits aux travail, santé et sécurité au travail, etc.

1.3 : Formation professionnelle des jeunes et des femmes

Actuellement, le système de formation professionnelle (FP) sénégalais ne répond pas à la demande de main d'œuvre qualifié. Le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPPI) au travers de ses établissements et centres de formation, donne la priorité à l'amélioration de **la pertinence et de la qualité de l'offre de formation, avec pour objectif, à terme, d'une main-d'œuvre plus qualifiée**. Ce travail est essentiel dans le cadre d'une croissance inclusive et devrait contribuer à améliorer les perspectives d'emplois décents pour les jeunes et les femmes.

Le programme vise à **améliorer l'employabilité** des jeunes et de femmes dans des secteurs qui ont un potentiel de création d'emplois décents et durables, et qui sont ciblés par l'intervention : l'agroalimentaire, l'aquaculture et le sel (comme décliné sous le Résultat 2), la transformation des produits agricoles (lait et viande), les métiers de bouche, les métiers de soutien (transport, logistique, etc.), la machinerie agricole et les métiers verts (installations panneaux solaires, constructions biodigesteurs, écoconstruction etc.). Le choix des secteurs sera confirmé en fonction des opportunités d'emploi existantes (après identification des métiers porteurs au niveau local à travers des analyses existantes⁴¹ et les plans départementaux), et **des aspirations des jeunes et des femmes**. Cette sélection sera complétée par les résultats de **l'analyse genre** qui a identifié les opportunités d'emploi, les barrières (d'accès) spécifiques pour les femmes et les leviers pour remédier à ces barrières dans l'ensemble du programme.

⁴⁰ Voir aussi une des conclusions de l'atelier de développement du secteur privé tenu par l'Ambassade de Belgique et BIO et Enabel en Décembre 2022

⁴¹ Des analyses du marché de l'emploi, analyses des pôles d'emploi etc.

Par ailleurs, des évaluations seront réalisées afin de mesurer **l'impact du secteur sélectionné sur, respectivement, le changement climatique, la protection des équilibres écologiques** mais également sur **l'application des principes du travail décent**⁴².

Dans le cadre de ce portefeuille, 300 personnes (en priorité des jeunes, avec un objectif de 60% femmes) seront formées (au travers d'une formation qualifiante de courte durée) selon les besoins du marché de l'emploi. Une attention particulière sera portée à l'apprentissage pratique en entreprise, les compétences entrepreneuriales, digitales et les soft skills. Au cours de la formation, les principes du travail décent seront respectés (p.ex. sécurité au cours de la formation et sur le lieu de travail, assurance pour les apprenant.es, etc). Si pertinentes, des formations de reconversion (re-skilling) seront également organisées.

Des actions visant un meilleur accès et une meilleure intégration des femmes dans les parcours de formation seront proposées dans ce portefeuille. En parallèle, l'offre de formation professionnelle sera améliorée sur le plan pédagogique (en ce compris en incluant des méthodologies inclusives et sensibles au genre) dans des secteurs spécifiques. Le système de la formation professionnelle sera consolidé, plus spécifiquement par le renforcement de capacités de ses principaux acteurs.

Pour ce faire, le partenariat avec le **3FPT** sera pérennisé via un octroi direct, tout en gardant la possibilité de travailler directement avec les établissements et les centres de formation (sous la tutelle de la Direction de la Formation Professionnelle et Technique **DFPT**) via d'autres subsides. Des marchés publics seront lancés pour les autres activités prévues.

1.4 : Amélioration de l'accès à l'emploi décent pour les jeunes et les femmes et valorisation des pôles d'emplois

Force est de constater que même si les jeunes ont les compétences adéquates, une partie d'entre eux a néanmoins des difficultés pour **accéder au marché de l'emploi** (en ce-compris l'entrepreneuriat).

Les pôles d'emploi existent, mais doivent être valorisés et renforcés pour un fonctionnement plus effectif et efficace. Les défis souvent mentionnés sont la difficile coordination entre les agences impliquées ou le manque de données sur les chercheurs d'emploi (sortant d'un trajet de FP). De surcroit, en raison de l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi, du manque d'une offre de formation pertinente et de qualité et du coût élevé pour l'accompagnement des personnes sans expérience (ou avec une expérience limitée), les grandes entreprises et les champions locaux hésitent à embaucher des jeunes.

Cette activité vise à faciliter la transition vers l'emploi et à augmenter le taux d'insertion effectif du public-cible via le renforcement des capacités des acteurs qui travaillent sur le suivi, l'accompagnement et l'insertion des jeunes et des femmes, en ce compris sur la création d'un environnement de travail sensible au genre. La coordination et le dialogue au niveau des pôles d'emplois sera prévu. Sous ce volet, le programme prévoit également des actions spécifiques qui facilitent directement l'accès à l'emploi (200 personnes dont 60% de femmes).

La promotion des stages (mobilité de courte durée) ou la mobilité régionale et internationale (modèle PEM) est prévue, ainsi qu'un appui au système de career guidance. La promotion des mesures qui encouragent l'accès des femmes au marché de l'emploi (en parallèle parfois en synergie avec les activités sur la FP) ou d'autres mesures spécifiques visant à intégrer plus de personnes sur le marché du travail (souvent des jeunes sans expérience ou des personnes vulnérables qui se trouvent éloigné d'un emploi décent) font partie de ce portefeuille. Ces actions peuvent inclure des incitations fiscales ou monétaires

⁴² Evaluation complémentaire à l'étude sur le Travail décent, réalisée en Aout 2023. Voir annexe.

pour l'entreprise (selon le modèle école-entreprise revisité⁴³, ou d'autres programmes de premier embauche).

Pour le volet transition vers l'emploi et insertion, un subside sera octroyé à l'ANPEJ (en octroi direct) vu leur rôle essentiel dans les pôles d'emploi et leur mandat en tant qu'agence pour l'emploi des jeunes. Ce subside servira à faciliter l'insertion des jeunes selon le modèle école-entreprise revisité et à renforcer les capacités de l'ANPEJ (ressources humaines). Des marchés publics seront lancés pour l'étude et le renforcement de l'écosystème autour de l'emploi (dialogue, capacity building, travail décent, environnement de travail sensible au genre, inclusion des femmes etc.) et pour les activités de suivi des sortants de la FP.

La mise en place et le pilotage d'un schéma de mobilité (inter)nationale et/ou un appui au système d'orientation professionnelle (career guidance) sera appuyé à travers un accord-cadre de coopération avec les agences de l'emploi en Belgique (selon leur disponibilité ; Forem ou Actiris).

Résultat 2	La résilience et la durabilité des systèmes alimentaires est améliorée et renforce l'accès à une alimentation saine de qualité
-------------------	---

Le Résultat 2 contribuera à apporter des solutions aux défis et problématiques qui se posent au sein des secteurs des systèmes alimentaires.

Il s'agit des défis liés à la **performance des différents acteurs dans les chaînes de valeur** (CDV) sélectionnées qui sont la faible compétitivité, la faible performance (en termes de qualité et de quantité), l'absorption limitée des jeunes dans les chaînes de valeur, les conditions de travail pénibles, la souveraineté alimentaire partielle, et la migration clandestine ; les défis liés à **la dégradation de l'environnement et le changement climatique** qui sont l'augmentation de la température, la variabilité de la pluviométrie, l'augmentation du niveau des mers et la salinisation des terres, la dégradation des terres /fertilité des sols en baisse, les conflits, l'accès au foncier et finalement les défis liés à la gouvernance, coordination et l'interaction entre les différents maillons des chaînes de valeur. Les défis à ce niveau sont la faible rétention de la valeur ; les pertes/gaspillage, l'offre et demande qui sont mal accordés, l'incertitude, la méfiance, la répartition de la marge déséquilibrée, les services manquants, la souveraineté alimentaire partielle, une offre qui n'est pas toujours adaptée à la demande évolutive des clients / consommateurs, et le fait que certains segments du marché ne sont pas satisfaits par l'offre nationale

Les acteurs actifs au sein des CDV prioritaires amélioreront la performance et la durabilité de leurs activités via la dissémination des bonnes pratiques de production et transformation dans les secteurs identifiés, via la formation et le coaching ; couplé à des appuis en équipement et matériel là ou pertinent. Les institutions mandatées pour ce faire seront là ou pertinent renforcés (lien avec R3).

Pour certaines formations pratiques, lorsque cela présente un intérêt, l'outil de la mobilité circulaire sera utilisé. Les institutions mandatées pour vulgariser les bonnes pratiques et coacher les jeunes entreprises/groupements seront renforcés pour mieux exercer ce rôle. Il s'agira de renforcer leurs capacités techniques mais également pédagogiques.

Des PME, coopératives et GIE actives dans la transformation agricole, prêtes à commercialiser leurs produits sur le marché formel seront appuyés pour acquérir la certification.

⁴³ La faisabilité d'appliquer ce modèle sera investigué dans la phase de démarrage du portefeuille.

Finalement, un appui sera fourni aux acteurs actifs dans la transformation et mise en marché des produits en termes de techniques et capacités de commercialisation, négociation commerciale, promotion, emballage etc.

Une sensibilisation du consommateur local pour la consommation des produits locaux de qualité et un régime alimentaire sain (qualité nutritionnelle et sanitaire) sera réalisée pour certains produits.

La résilience des systèmes de production face au changement climatique et la dégradation environnementale sera améliorée via des activités qui viseront la gestion et la valorisation de l'eau de pluie, le suivi et la protection des eaux souterraines, la vulgarisation des pratiques de production améliorées en lien avec la ressource eau, la restauration des terres dégradées, la mise en place de systèmes d'information météo, la limitation des conflits et l'amélioration des connaissances et sensibilisation.

La résilience au changement climatique sera renforcée par des aménagements physiques, la restauration des terres, des systèmes d'information de données climatiques. Le dialogue entre parties prenantes pour assurer des mesures d'atténuation adéquates sera renforcé ainsi que la sensibilisation et la collecte et l'analyse de données pertinentes pour l'appui à la prise de décision (locale et institutionnel).

Finalement un environnement favorable pour le développement des chaînes de valeur inclusives sera renforcé via des activités qui faciliteront une meilleure coordination entre différents maillons dans les CDV, le développement des produits et techniques pour atteindre de nouveaux segments de marché, l'intermédiation commerciale et la contractualisation, l'amélioration de la logistique et du stockage, la mise à disposition des informations de marché et la réduction de la distance culinaire et dissémination des innovations alimentaires.

La structuration et l'organisation des acteurs des différents maillons de certaines CDV sera appuyée, tant au niveau horizontal (une meilleure coordination entre les différents acteurs dans la même activité) qu'au niveau vertical (une meilleure coordination entre les différents maillons dans une CDV).

Dans les CDV sélectionnés, des activités de recherche-développement/mise en place de pilotes seront menées pour développer des produits/techniques de production/transformation innovants : il s'agira notamment de développement et transfert de savoir-faire et la valorisation de la recherche et innovation dans la croissance verte via la collaboration avec la recherche, le secteur privé et le secteur public dans les chaînes de valeur sélectionnées : développement, diffusion, démonstration de technologies et la fourniture d'équipements améliorés.

Une activité sera organisée autour de la logistique, qui joue un rôle important dans l'efficacité des flux dans une chaîne de valeur, surtout quand il s'agit de produits périssables (poisson) ou volumineux (sel).

Finalement, dans le cadre de l'autonomisation des femmes dans les CDV appuyés, une série d'activités vont être organisés.

Résultat 3	Les compétences sont renforcées au niveau central et local pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, via des études, de l'expertise et des parcours d'acquisition des compétences
-------------------	---

Le Sénégal fait face à plusieurs défis notamment la formation de son capital humain dans le domaine de la souveraineté alimentaire ainsi que dans beaucoup d'autres.

Or, le renforcement des compétences renvoie à des besoins à long terme qui ne peuvent être décelés que dans la mise en œuvre même de stratégie politique. Selon les cas, il renvoie à des études qui n'auront d'utilité que si elles sont soutenues politiquement, à des synergies qui dépendent d'opportunités ponctuelles, à des formations qui ne sont durables que si elles répondent à une volonté institutionnelle de changements, etc. Dès lors, ce résultat renvoie à une enveloppe budgétaire souple et flexible, de la même manière que le résultat 4 de l'intervention 2.

Le renforcement de capacité visé dans ce résultat d'une part, aura une valeur ajoutée par des appuis prévus dans les autres résultats de l'intervention ; d'autre part permettra d'explorer de nouvelles pistes

d'appui au développement envisagées en cours d'exécution du programme afin de pouvoir ajuster au mieux la contribution de la Belgique à la croissance économique et sociale durable visée.

En outre, un ciblage du développement des compétences des acteurs portuaires permettra de développer tout le potentiel que représente la mise en œuvre de la stratégie portuaire pour le développement du pays.

Cette approche de **renforcement des compétences ambitieuse**, couplée à une démarche d'accompagnement volontariste, sera basée sur un mécanisme flexible et itératif de mobilisation des fonds afin de créer l'espace nécessaire à un processus de renforcement des compétences co-créatif et participatif. Cette enveloppe pourra être mobilisée pour appuyer la mise en œuvre des stratégies du Plan Sénégal Emergent à travers la réalisation d'étude, le renforcement de capacités, l'appui à la mise en œuvre de la stratégie portuaire, ou encore la mise en œuvre de synergies avec les acteurs belges présents au Sénégal.

In fine, l'enveloppe budgétaire se veut être **un outil souple et flexible**. Cet outil appuie l'ensemble du programme via le financement d'actions cadrant avec les deux interventions ou avec le plan Sénégal émergent. Cette flexibilité traduit la volonté d'une prise de risque raisonnable pour coconstruire, avec les partenaires, des initiatives pilotes combinées à la montée en puissance de projets existants.

2.1.2 Indicateurs de l'intervention 1

Objectif spécifique	Indicateurs	Valeurs et année de référence	Cibles	Sources de vérification	Hypothèses
La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique des jeunes femmes et jeunes hommes et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum	Taux de chômage, par sexe, âge et personnes en situation de handicap (SDG 8.5.2) (Percentage (%))			Data Source: International Labour Organization (ILO) ILO statistical database: ILOSTAT ILO Key Indicators for the Labour Market (KILM)	
	Taux de ménages en insécurité alimentaire dans la zone d'intervention (SDG 2.1.2/EURF 1.2 Prevalence of moderate or severe food insecurity in the population, based on the Food Insecurity Experience Scale (FIES)) (OPSYS core indicator)	2022 : population en situation de crise alimentaire (phase 3) dans la zone du projet : 3% population en phase précaire (phase 2) dans la zone du projet : 20%		Analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle du Sénégal à travers le Cadre harmonisé (CH) sous l'égide du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire	
	Nombre d'emploi crée par l'intervention, désagrégé par filière et par sexe	0	2000	Rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ; (ii) Rapport des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Élevage et des productions animales)	
	Nombre de personnes appuyées directement pour faire face au changement climatique	0	1000	Rapports annuels Rapports de l'autorité compétente (ministère de l'Environnement)	

Résultats	Indicateurs	Valeurs et année de référence	Cibles	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1 : La résilience socio-économique est améliorée par la promotion d'une croissance inclusive, sensible au genre, la formation et l'emploi des jeunes et des femmes	Nombre de femmes qui créent (ou renforcent) des activités génératrices de revenus (AGR) pour soutenir leur relèvement économique	0	2500	Rapports annuels	Il existe suffisamment d'opportunités économiques dans les chaînes de valeur sélectionnées, l'économie verte et l'économie numérique. Les services gouvernementaux sont disponibles et peuvent être exploités au profit des habitants de la zone d'intervention. Il existe un secteur financier émergent de niveau méso, prêt à investir si les incitations et le climat d'affaires sont adéquats. Jeunes et femmes sont prêts à entreprendre mais manquent les moyens et les capacités.
	Nombre d'entreprises bénéficiaires du guichet unique de la formalisation dès le début du programme	0	3000	Maison d'entreprise	
	Nombre d'entreprises bénéficiaire de l'accompagnement financé par l'intervention	0	600	Rapports annuels	
	Nombre de jeunes et de femmes insérés grâce à l'intermédiation des plateformes d'emploi soutenues par le programme	0	200 (60% femmes)	Rapportage CSub ANPEJ	
	Nombre de jeunes et femmes bénéficiant d'une formation professionnelle (désagrégé par sexe et par âge).	0	300 jeunes, avec un objectif de 60% femmes).	Rapports annuels	

Résultat 2 : La résilience et la durabilité des systèmes alimentaires est améliorée et renforce l'accès à une alimentation saine de qualité	Volume de la production aquacole dans la zone, y inclus ostréiculture		+10%	Données ANA	Les initiatives de renforcement des capacités ciblent la restauration des terres et les pratiques agroécologiques durables et résilientes face au changement climatique et s'appuient sur la vision institutionnelle du Sénégal sur la lutte contre les changements climatiques Les ministres et direction concernées ont des politiques centrées sur la réponse aux changements climatiques La sensibilisation des communautés locales entraîne leur adhésion aux modifications de comportement et pratique face aux changements climatiques
	Volume des produits agricoles transformés mise au marché dans la zone (agrégé formel, informel) et désagrégé par type /nature		+5%	Données ARD	
	Taux d'adoption des techniques de production selon "BPA" dans les chaînes de valeurs (CDV) appuyés par le programme		25%	Monitoring interne : Au moins 3 bonnes pratiques/agro écologiques adoptées pour la production (sel, aquaculture, cultures maraichères) Rapport Etude de base Enquête annuelle pour le suivi des résultats Rapport Evaluation mi-parcours Rapport Evaluation finale	
	Taux d'adoption des techniques de transformation selon "BPA" dans les CDV appuyés par le programme		25%	Monitoring interne : minimum 2 bonnes pratiques pour la transformation du sel, des produits aquacoles, fruits et légumes et des produits forestiers non ligneux (certification FRA obtenue) Rapport Etude de base Enquête annuelle pour le suivi des résultats Rapport Evaluation mi-parcours Rapport Evaluation finale	
	Index d'autonomisation des femmes en agriculture (WEAI) (OPSYS core indicator) (Scores entre 0-100) pour les cibles appuyées		Augmentation de 15 points sur le score	Monitoring interne. Data Source: http://www.ifpri.org/publication/womens-empowerment-agriculture-index	
Résultat 3 : Renforcement des compétences	Nombre d'initiatives financées	0	N/A	L'évolution compte	Les initiatives de renforcement des capacités auront également un impact sur la capacité organisationnelle et institutionnelle dans le pays
	Taux d'exécution de l'enveloppe flexible	0	100 %	Suivi du budget	
	Qualité de la mise en œuvre de la stratégie portuaire.	N/A	Au minimum 3 actions de qualité ont été mises en œuvre (indicateur qualitatif).	Rapport d'activité	

2.1.3 Enveloppe budgétaire de l'intervention 1

Intervention 1

Intervention Domaine 1	20,000,000
A Objectif spécifique 1 : " La souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique et la lutte contre le changement climatique sont renforcés dans le Sine Saloum "	14,463,567
A01 La résilience socio-économique est améliorée par la promotion d'une croissance inclusive, sensible au genre, et l'emploi des jeunes, avec une attention particulière aux jeunes femmes	6,904,000
A02 La résilience et la durabilité des systèmes alimentaires est améliorée et renforce l'accès à une alimentation saine de qualité pour toutes et tous	5,597,567
A03 Les agents de l'administration, au niveau central et local, sont outillé.es en tant qu'acteurs et facilitateurs de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la souveraineté alimentaire et de la croissance inclusive	1,962,000
Z Moyens généraux	972,333
TOTAL HR	4,564,100
HR expertise	2,379,000
HR support 50%	2,185,100

2.2. Intervention 2

2.2.1 Logique d'intervention 2 et cadre de résultats

Objectif spécifique de l'intervention 2 (OS2) est le suivant : **“Le renforcement de l'Etat pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants”**.

Pour atteindre l'objectif spécifique de l'intervention 2, quatre résultats sont déclinés :	
Résultat 1	L'offre de soins aux régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick est renforcée en général et plus particulièrement, dans les domaines de la santé de la mère et de l'enfant, des adolescent.e.s et jeunes et la prise en charge des victimes de VSBG
Résultat 2	La politique nationale et la couverture de la protection sociale en santé sont renforcées
Résultat 3	L'accès équitable aux vaccins et médicaments et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique sont améliorés
Résultat 4	Les agent.es au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteur.ices et facilitateur.ices de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la santé ainsi que d'autres parties prenantes de l'intervention (la société civile)

La santé est un des secteurs prioritaires pour la Coopération belge. La protection sociale en santé en fait partie intégrante. Ce sous-secteur a connu de plus en plus d'attention depuis la dernière stratégie, et est actuellement une thématique principale au Niger et en Mauritanie, mais aussi un résultat en Ouganda, au Rwanda, en RDC et au Bénin. La protection sociale en santé fait le pont avec le travail décent et le développement du secteur privé.

L'accès équitable aux vaccins et médicaments de qualité et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique se situe à cheval entre la santé et le développement économique. Le ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) est une importante instance de régulation et de contrôle. Les aspects de disponibilité des produits pharmaceutiques dans les formations sanitaires appartiennent globalement au secteur de la santé.

A l'intérieur de cette intervention 2, les thématiques abordées sont en lien étroit avec les intérêts de la Coopération belge. Faisant en même temps référence à l'étude sur les problèmes de genre menée au Sénégal, il s'agit de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en matière de santé reproductive, en particulier la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre par les centres d'accueil unique, la santé maternelle, la planification familiale et la santé reproductive des adolescent.e.s et jeunes au sein des espaces et centres ados ainsi que l'accès pour tous aux produits de santé de qualité.

La lutte contre les inégalités est un autre thème transversal très important dans cette intervention avec la protection sociale en santé qui vise principalement les familles occupées dans le secteur économique informel et les populations indigentes. Les inégalités sociales sont adressées de deux façons : les populations pauvres sont protégées contre les dépenses soudaines liées à la maladie et profitent ainsi du budget public (facteur de redistribution). Si les taxes sont en plus progressives, on constate aussi une redistribution claire et supplémentaire entre riches et pauvres.

L'intervention 2 implique plusieurs Ministères, notamment le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi, le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, et le Ministère du développement communautaire, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de la formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion.

L'intervention 2 travaillera avec le niveau central comme avec les entités décentralisées de ces Ministères. Les autorités territoriales seront également un partenaire public important.

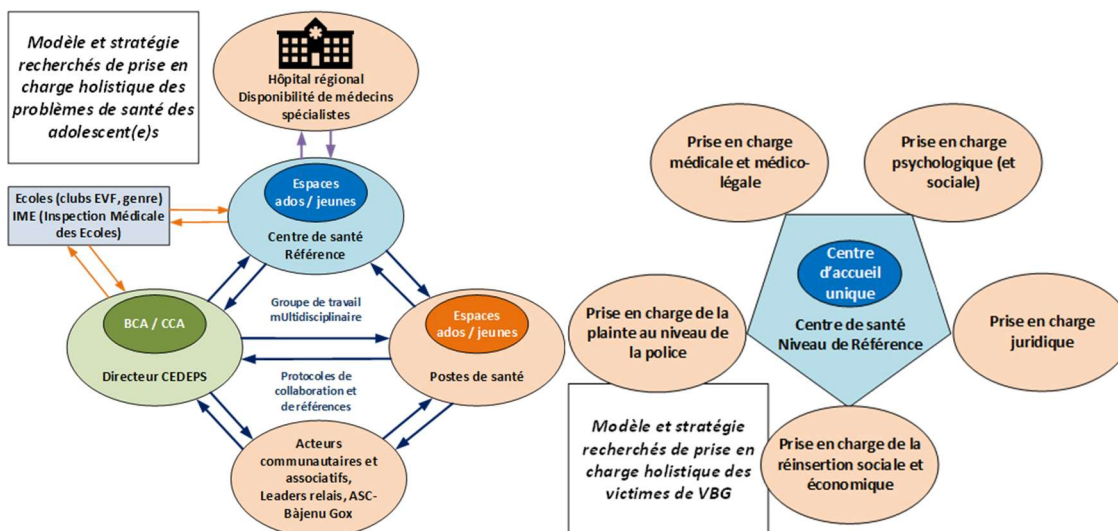
Les quatre résultats identifiés à l'intérieur de cette intervention 2 sont détaillés ci-dessous.

Résultat 1	L'offre de soins dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine est renforcé en général et dans les domaines spécifiques de la santé des ados, la prise en charge des victimes de VBG, les enfants de moins 5 ans et les femmes en âge de procréation
-------------------	---

Ce résultat 1 poursuit essentiellement les efforts déjà déployés dans ces domaines dans le cadre du portefeuille de coopération précédent. Les centres, bureaux et espaces Ados / Jeunes ainsi que les centres d'accueil unique (CAU) pour les victimes de VSBG seront renforcés sur base des modèles issus de résultats d'études socio-anthropologiques validés par les autorités en 2022 (voir schémas ci-dessous).

Dans ce cadre, la coordination multisectorielle sera soutenue, les acteurs des services de prise en charge seront formés, les populations, davantage sensibilisées, et la mise en œuvre des modèles sera accompagnée d'une évaluation réaliste dans l'optique d'un passage à l'échelle avec les autorités centrales compétentes. Les districts sanitaires dans la région seront également renforcés en termes de qualité de soins, d'offre de santé reproductive et de planification familiale, mais aussi en termes d'organisation des services.

A ce titre, un appui à la gestion des stocks, à la santé numérique, à la tarification des soins et en équipements et ambulances sera notamment apporté. De même, une attention particulière sera accordée à la prévention et au traitement des cancers féminins, en autres celui de l'utérus et ce, en capitalisant sur les réalisations du précédent portefeuille dans le domaine. Ces différents appuis seront complémentaires au résultat 2 sur l'assurance maladie qui doit mener vers une contractualisation avec les formations sanitaires.



Résultat 2	La politique nationale et la couverture de la protection sociale en santé sont renforcées.
-------------------	---

Ce résultat 2 renforcera la politique nationale de protection sociale en santé et aidera l'ANACMU et le MSAS à traduire cette politique en pratique à travers le renforcement des mutuelles de santé départementales existantes dans la région et en étendant le réseau avec 2 unités en plus, dont une unité en milieu urbain. Il s'agit des départements de Kaolack et Nioro.

L'appui institutionnel au niveau de l'ANACMU permet de coordonner les efforts de l'Etat de créer un système national de protection sociale en santé. Il est important de consolider la politique nationale en matière de protection sociale en santé et plusieurs sujets importants de réflexion collective seront nécessaires afin d'établir une politique nationale qui tient compte des aspects contextuels locaux (ex : milieu urbain versus milieu rural).

Les sujets à aborder dans une réflexion poussée au niveau national sont (sans être exhaustifs) :

- La coordination des bailleurs autour d'une vision et stratégie communes
- La politique de gratuité des soins et son organisation : une politique qui cible une population démunie plutôt que de groupes cibles 'transversaux' (< 5 ans, césariennes, ...) et la façon d'identifier les personnes éligibles (enquêtes nationales versus stratégies de décision décentralisées)
- La politique d'approvisionnement des médicaments et leur présence au niveau des formations sanitaires. Articulation importante avec l'offre de soins (MSAS)
- La politique de tarification des prestations médicales. Articulation importante avec l'offre de soins (MSAS)
- La digitalisation de la protection sociale en santé (PSS) dans le pays / installation de OpenIMIS dans le pays
- La finalisation et l'explicitation du modèle opérationnel de la PSS
- L'organisation et modélisation de la PSS en milieu urbain. Le milieu urbain et péri-urbain est essentiellement différent du milieu rural en plusieurs aspects de la PSS. Le pouvoir d'achat est très différent parmi les citoyens, la solidarité sociale ne se réalise pas par unité 'village' et l'unité 'quartier' n'a pas le même poids social.
Il existe des entreprises avec des employeurs et employés, qui dans le cadre du 'decent work' devraient recevoir une contribution à leur cotisation de la part de leurs employeurs (adhésion obligatoire ?). Une articulation avec le domaine 1 sera importante.
- La conceptualisation, au niveau régional, de la PSS avec le métier de médecin conseil et le contrôle du niveau opérationnel. Nous estimons que ce niveau mérite plus d'attention, parce que la gestion des plaintes et le contrôle des mutuelles de santé départementales restent faibles en ce moment. En plus, cette approche nationale devra être disséminées dans le pays, leur application vérifiée et des audits financiers internes et externes être organisés régulièrement au niveau opérationnel. Le métier du conseil médical, une fonction importante dans le cadre du contrôle de la qualité des soins et des droits du patient, pour des raisons d'avantage d'échelle, devrait s'organiser avec plus d'envergure à ce niveau également.
- Le développement d'un plan d'extension de la politique pour l'ensemble du pays.

Les expériences sur le terrain serviront pour nourrir ces débats politiques, en dehors du fait qu'elles permettront en même temps d'augmenter la couverture en protection social en santé.

Résultat 3	L'accès équitable aux vaccins et médicaments et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique sont améliorés.
-------------------	---

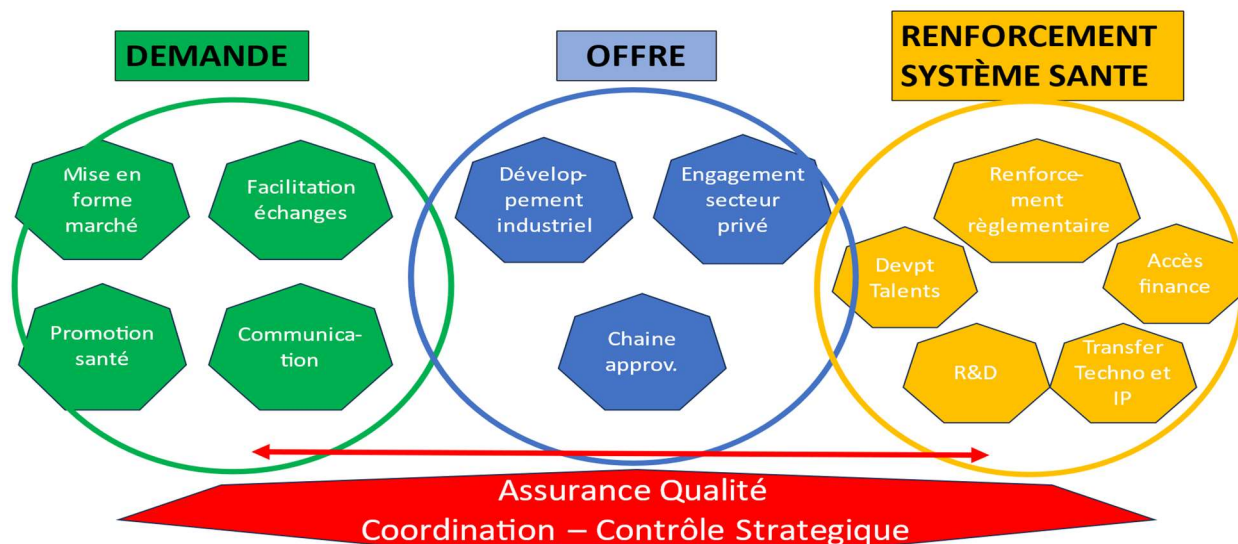
Ce résultat 3 est la suite d'une initiative existante de la coopération belge sur le programme 2019-24 et vise à renforcer l'écosystème pharmaceutique pour accompagner le plan de relance de l'industrie pharmaceutique du Sénégal. L'action se focalisera sur le renforcement de l'agence de réglementation pharmaceutique (ARP) pour atteindre (si ce n'est pas déjà fait d'ici juin 2024), maintenir et optimiser le niveau de maturité NM3. Ce niveau donnera à l'ARP l'autorité et la reconnaissance internationale pour l'autorisation de mise en marché des produits de santé importés et produits au Sénégal.

La disponibilité d'un budget supplémentaire permettrait d'inclure le renforcement du laboratoire de contrôle de qualité de l'ARP afin de mieux contrôler la qualité des produits de santé sur le marché, combattre les produits falsifiés et sous-standards et atteindre la certification iso 17025 de la direction du contrôle de la qualité de l'ARP. Ce focus sera accompagné d'un appui à la gouvernance du plan de relance et au renforcement des capacités. Enfin, un appui à la disponibilité des produits de santé de qualité dans les zones appuyées par le programme visera à renforcer la gestion des médicaments dans les formations

sanitaires.

La stratégie se réfère aux ambitions continentales de l'Union Africaine et aux programmes développés pour y répondre. Elle se base sur trois composantes : renforcer la demande, améliorer l'offre et renforcer le système de santé⁴⁴ :

STRATEGIE CONTINENTALE POUR L'ACCES ET LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE



L'expérience de la pandémie Covid-19 a mis en évidence les grands problèmes d'accessibilité aux produits de santé en Afrique. L'approvisionnement et la disponibilisation de vaccins mais aussi de masques, de consommables, d'équipements médicaux, etc. ont été des problèmes quotidiens exacerbés par la pandémie. Du fait de la quasi-absence de production locale de produits de santé, l'Afrique s'est retrouvée encore plus dépendante du marché mondial et dans une position difficile pour négocier des marchés dans un contexte de pénurie et de compétition dans les besoins.

Suite à ce constat, l'Union Africaine a décidé que 60% des vaccins nécessaires en Afrique devront être produits sur le sol africain d'ici 2040. Cet objectif ambitieux repose sur une approche en réseaux (hubs) et le Sénégal a été identifié comme le pôle pharmaceutique pour l'Afrique de l'Ouest en termes de production de vaccins. En effet, le Sénégal est le seul pays africain qui produit le vaccin contre la fièvre jaune et cette expertise et expérience vont faciliter le Sénégal à élargir le spectre de production locale d'autres vaccins. Des investisseurs privés tels que BioNTec se sont déjà installés au Sénégal depuis 2022 pour permettre la production de vaccins de type mRNA dans un partenariat avec le Sénégal et l'Institut Pasteur de Dakar.

Résultat 4	Les agent.es au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteur.rices et facilitateur.rices de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la santé ainsi que d'autres parties prenantes de l'intervention (la société civile).
-------------------	---

Dans le même sens que le résultat 3 de l'intervention 1 (voir pp 13), ce résultat 4 sera mis en œuvre sous la forme d'une enveloppe budgétaire flexible qui permettra de financer des formations, des études, de l'expertise dont le besoin sera identifié en cours de mise en œuvre du programme. Un budget flexible est gardé séparément pour pouvoir répondre aux besoins de renforcement de compétences qui surviendraient au fur et à mesure que le projet progresse. En effet, il est impossible, et pas nécessaire non plus, de prévoir toutes les occasions de renforcement des compétences d'avance.

⁴⁴ inspiré des programmes du PAVM et TEI MAV+

Le concept du renforcement des capacités ne se limite pas à des formations individuelles classiques, mais peut prendre différentes formes : accompagnement dans des études, participation à et organisation de stages, participation à ou organisation d'ateliers de réflexion, voire des séminaires nationaux ou internationaux, des voyages d'étude. Des formations formelles à distance et des appuis à des formations poussées telles que des doctorats PhD sont à considérer également.

Des activités d'encadrement continu et l'appel à des consultants nationaux comme internationaux sont des occasions d'apprentissage importantes. L'appui institutionnel est un accompagnement qui renforce non seulement les compétences individuelles mais aussi les capacités organisationnelles et institutionnelles. A l'intérieur des résultats 1 à 3 beaucoup d'efforts ont été décrits dans ce sens. Le tableau ci-dessous résume les investissements directement liés au renforcement des compétences à l'intérieur des résultats (mentionnés dans le texte plus haut).

Bien qu'il s'agisse d'une intervention dans un secteur public, une relation étroite entre les services publics et la société civile existe et sera encore renforcée au sein du projet au niveau du résultat 1 et 2. Le tableau ci-dessous énumère de façon non-exhaustive, de possibles partenaires de la société civile.

Société civile niveau national <i>(Partenaires essentiellement stratégiques, sans subsides)</i>
Association des femmes juristes Sénégalaises
Association nationale des jeunes pour la SR et la PF
Association Nationale des Sages-femmes d'Etat du Sénégal
Association Nationale des Bajenu Gox du Sénégal
Association des Femmes Médecins du Sénégal
Association des Juristes Sénégalaises
Réseau National des Pairs Educateurs du Sénégal
Cadre de Concertation Multisectoriel sur la Santé des adolescent(e)s
Association des Journalistes en Santé, Population et Développement
Réseau des journalistes pour la lutte contre les violences faites aux femmes
Association des survivantes/victimes de VBG
Réseau des Jeunes pour la Promotion de l'Abandon des MGF/E
Réseau Islam et Population
Réseau Siggil Jigeen (groupement ONG)
Bajenu Gox (relais communautaires à un niveau individuel) + Association Régionale Bajenu Gox
Association des Juristes Sénégalais - Boutiques de droit
Maisons de justice
APROFES (ONG)
Association de jeunes/Pairs éducateurs
Clubs genre et EVF
Antenne Régionale SCOFI
Société civile niveau local <i>(Potentiellement bénéficiaires de subsides aussi)</i>
Oyofal Paj (ONG Mutualiste)
Mutuelles de santé Départementales Sokone et Kounghoul

Les différentes associations de la société civile sont souvent assez faibles dans la gestion des fonds, ce qui les rend peu éligibles pour un octroi de subside par Enabel. Exception sont l'ONG mutualiste Oyofal Paj (appuyée depuis longtemps par une ONG belge) et les mutuelles de santé départementales de Sokone et Kounghoul.

2.2.2 Indicateurs de l'intervention 2

Objectif spécifique	Indicateurs	Valeurs et année de référence	Cibles	Sources de vérification	Hypothèses	
Le renforcement de l'Etat pourvoyeur de services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants	Nombre total de décès maternels enregistrés	2021		EDS / DHIS2	L'ensemble des mesures dans la qualité des soins, le système de référence, l'accès financier et géographique et la sensibilisation de la population contribuera significativement à l'amélioration de la mortalité maternelle	
	Kaolack	48	23	Expliquer les évolutions		
	Fatick	38	25	Expliquer les évolutions		
	Kaffrine	26	15	Expliquer les évolutions		
	Mortalité du nouveau-né parmi les accouchements assistés par région	2021			DHIS2 + collecte de données propres avec outils de collecte de données spécifiques durant l'année 2028)	
	Kaolack	8,43‰	4‰	Expliquer les évolutions		
	Fatick	6,3‰	4‰	Expliquer les évolutions		
	Kaffrine	8,43‰	4‰	Expliquer les évolutions		
	Proportion de femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2021			DHIS2	
	Kaolack	21,87%	21,30%	Expliquer les évolutions		
	Fatick	16,5%	15,08%	Expliquer les évolutions		
	Kaffrine	29,5%	32,00%	Expliquer les évolutions		

Résultats					Hypothèses
Résultat 1 : L'offre de soins dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine est renforcé en général et dans les domaines spécifiques de la santé des ados, la prise en charge des victimes de VBG, les enfants de moins 5 ans et les femmes en âge de procréation	Pourcentage d'accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié	2021		DHIS2	Les ministères concernés par les différentes niches d'attention rendront les services créés autonomes de l'aide externes Le MSAS surmontera les difficultés sociales liées à la standardisation de la tarification des prestations dans le pays Les MFFPE et MSAS affectent les RH nécessaires au fonctionnement des CAU de Kaolack, Kaffrine et Fatick Il s'agit de maintenir ce taux très élevé qui pour Dakar se trouve seulement à 21 % et pour Diourbel à 35 % en 2021
	Kaolack	97,71%	98%		
	Fatick	95,3%	95%		
	Kaffrine	98,55%	99%		
	Taux d'utilisation des services de santé reproductive par les adolescent.e.s âgés de 15-19 ans	2021		DHIS2	
	Kaolack	14%	16%		
	Fatick	10%	14%		
	Kaffrine	23%	25%		
	Nombre de personnes survivantes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques ayant reçu un soutien qualifié au sein d'un CAU dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine	0 (2023)	500 (450 femmes et 50 hommes)	Rapports d'activités des CAU Les 4 dimensions (traitement médical, psychologique, juridique et réinsertion sociale) seront suivies séparément afin de pouvoir suivre les difficultés pour chaque dimension	
	Pourcentage de décès maternels audités	2021		DHIS2	
	Kaolack	100%	100%		
Fatick	100%	100%			
Kaffrine	100%	100%			
Résultat 2 : La politique nationale et la couverture de la protection sociale en santé sont renforcées	Nombre de personnes bénéficiant d'une AMU départementale dans les zones	800.000	1.5 millions	Analyse des mutuelles de santé départementales	L'ANACMU est institutionnellement et politiquement capable d'introduire les réformes nécessaires pour une PSS ciblée sur la population entière. L'ANACMU est capable de cogérer le débat national sur la tarification des prestations de soins.
	Taux de pénétration des UDAM par région, désagrégé par sexe (Déclinaison à déterminer au démarrage du projet)	70%	50% Pop. plus large	ANACMU / Mutuelles de santé départementales	

Résultat 3 : L'accès équitable aux vaccins et médicaments et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique sont améliorés	Régionalisation de l'ARP : nombre de pôles régionaux	0	4	Rapport ARP	Le Sénégal est capable de maintenir les différents niveaux de qualité (normes internationales) pour la production des médicaments et vaccins. Le marché de production des produits pharmaceutiques est viable
	Niveau de fonction réglementaire spécifique en pharmacovigilance	Niveau 1	Niveau 3	Rapport Benchmarking OMS	
	Niveau de maturité NM en réglementation des produits dérivés du sang	NA	Niveau de maturité 3	Rapport ARP	
	Réforme de la pharmacopée est finalisée	0	1	Rapport DU	
Résultat 4 : Les agents au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteurs et facilitateurs de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la santé ainsi que d'autres parties prenantes de l'intervention (la société civile)	Nombre d'initiatives financées	0	N/A	Utilisation des acquis liés au renforcement de compétences	Les initiatives de renforcement des capacités auront également un impact sur la capacité organisationnelle et institutionnelle dans le pays
	Taux d'exécution de l'enveloppe flexible	0	100%	Suivi du budget	
	La part de dépenses publiques consacrées à des programmes de promotion de mesures préventives et curatives de santé (reprod.) pour les femmes augmentent de 10%	Enquête à mener au début projet	+ 10%	Enquête à la fin du projet	

2.2.3 Enveloppe budgétaire de l'intervention 2

Intervention 2

Intervention Domaine 2	20,000,000
A Objectif spécifique 2 : " L'Etat pourvoyeur de services de base pour sa population, par un appui au système de santé en faveur des femmes "	12,592,000
A01 L'offre de soins aux régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick est renforcée en général et plus particulièrement, dans les domaines de la santé de la mère et de l'enfant, des adolescent.e.s et jeunes et la prise en charge des victimes de VSBG	5,090,000
A02 La politique nationale et la couverture de la protection sociale en santé sont renforcées	4,690,000
A03 L'accès équitable aux vaccins et médicaments et la promotion d'un environnement propice à la souveraineté pharmaceutique sont améliorés	2,290,000
A04 Les agent.es au niveau central et local, sont outillés en tant qu'acteur.ices et facilitateur.ices de changement pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques dans le domaine de la santé ainsi que d'autres parties prenantes de l'intervention (la société civile)	522,000
Z Moyens généraux	1,038,400
TOTAL HR	6,369,600
HR expertise	4,184,500
HR support 50%	2,185,100

2.3. Liens et synergies entre les deux interventions

- ✓ Le **travail décent**, avec l'attention particulière de la protection sociale en santé (PSS) et l'assurance maladie, l'adhésion des travailleur.euse.s du secteur économique formel (et 'semi-formel) représente une belle opportunité d'augmenter le taux de pénétration de l'assurance maladie. Ceci est particulièrement pertinent pour les actions qui se situent en milieu urbain, notamment Kaolack.
- ✓ Par ailleurs, afin de contribuer à enrayer le cycle de la violence, un appui à l'autonomisation économique sera prévu conformément à l'approche holistique. En effet, pour les **victimes majeures de VSBG** dont la situation de précarité socioéconomique peut constituer un motif de (ré)exposition aux violences, l'accès à des opportunités de formation et emploi peut favoriser la réintégration. Cet aspect devra être étudié par le pilier 1 qui connaît les opportunités dans ce secteur.
- ✓ L'intervention 1 agira sur la disponibilité en quantité et en qualité **nutritionnelle de l'alimentation** dans la zone d'intervention. Des liens pourront être créés avec l'intervention 2 via la sensibilisation des institutions ciblées par l'intervention 2 à inclure dans leur politique d'achat de nourriture (pour les jeunes mamans, enfants) les produits sains et nutritifs issus des systèmes alimentaires durables locales. Un autre lien pourrait être créé en prévoyant dans l'offre de soins la sensibilisation sur l'importance d'une nourriture saine. La malnutrition devrait diminuer 'automatiquement' grâce à une augmentation en termes de qualité comme en quantité de la production de nourriture abordable.
- ✓ Les acteurs dans le secteur privé devraient être informés systématiquement de leurs responsabilités et des opportunités par rapport à la **protection sociale** et la PSS en particulier. Le débat politique sur l'obligation de l'adhésion à une assurance maladie nationale devra être mené par les 2 domaines d'intervention avec les instances, voire ministères, concernés.
- ✓ La lutte contre les **violences sexistes** (en ce compris le harcèlement et les violences physiques) et l'appui à un environnement de travail sensible au genre sera appuyé via des actions structurelles pour l'ensemble des écosystèmes appuyés.
- ✓ **L'hygiène et l'assainissement**, avec la gestion des déchets pour l'intervention 2 dans les structures sanitaires et la préservation de l'environnement de l'intervention 1.

L'intervention 2 investira également dans un dialogue et une concertation entre pays africains de la sous-région. Le Sénégal s'est déjà proposé comme pays d'accueil pour une conférence internationale autour de la protection sociale en santé, suite à une même conférence organisée par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales du Niger, l'OMS Genève et son bureau régional, ILO et Enabel, tenue en mai 2022 à Niamey, Niger. Cette conférence est envisagée être organisée à Dakar en 2025 ou 2026.

Toujours dans le domaine de la PSS, le Sénégal a reçu déjà des voyages d'étude du Niger, de la Mauritanie, de la Guinée et du Burundi. Plus d'échanges bilatéraux entre pays de la sous-région sont prévus. Le Sénégal jouera un rôle primordial dans la capitalisation inter pays en ce qui concerne les initiatives innovatrices par rapport à la santé reproductive, notamment des centres d'accueil unique pour les VBG et le modèle SRAJ. Le Bénin, le Niger, le Burkina Faso, le Burundi, le Rwanda et la RDC participeront à cet exercice scientifique.

Cette concertation et coordination se fera aussi au niveau du secteur pharmaceutique dans la mesure où le Sénégal a été identifié comme un des cinq hubs africains pour la production de vaccins. De même les échanges de bonnes pratiques et de mutualisation seront encouragés dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique dans la région et sous-région. Des acteurs comme Institut tropical de médecine (IMT), Université Libre de Bruxelles (ULB), Université de Liège, KUL et REGA Institute sont parmi les acteurs potentiels pour un renforcement des capacités additionnel dans le secteur.

Beaucoup de formations sont plutôt générales pour le système local ou même pour le système en dehors des zones d'intervention strictes. Elles contribuent sûrement, bien qu'indirectement, à l'obtention des résultats et à la pérennité des résultats (les conditions pour pérenniser). En plus, un budget à part permet une grande flexibilité pour répondre à des demandes venant des ministères de tutelles concernés ou même d'autres ministères ou instances nationales.

Des demandes particulières du partenaire national, aussi celles dirigées vers l'ambassade peuvent être considérées. Ainsi ce volet reste très flexible pour répondre au maximum aux soucis du partenaire national.

Les besoins en formation de toute forme et l'utilisation de l'expertise pointue ou particulière au cours de l'intervention seront essentiellement identifiés au fur et à mesure que les R1 à R3 se mettent en œuvre. Un.e gestionnaire de ce résultat s'occupera de l'organisation de ces formations.

La personne responsable pour ce résultat organisera des formations et d'autres initiatives de renforcement des compétences, pas seulement sous le budget de R4 mais aussi sur les budgets R1 à R3.

Pour le résultat 4, de par la nature de ce résultat, il n'y aura pas d'indicateurs de résultats de développement (outcome) (qui se trouvent au niveau des résultats 1 à 3), mais bien des indicateurs d'output.

2.4. Ressources financières et humaines

PC 2024 - 2029	TOTAL BUDGET	%	PART RH	%
TOTAL PORTFOLIO	40,000,000	100%	10,933,700	27.3%
TOTAL RESULTATS	33,619,067	84%	6,563,500	16.4%
TOTAL MOYENS GENERAUX	6,380,933	16%	4,370,200	10.9%
RESERVE	-	0%	-	

Les résultats contiennent les budgets directs pour les activités prévues et les RH Expertise.

Les moyens généraux comprennent les besoins en investissement (mobiliers, ordinateurs, véhicules, etc.), frais de fonctionnement, frais pour le suivi et l'évaluation, frais pour les audits et frais pour la communication, les frais liés à la sécurité et les RH Support.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous récapitule les appuis prévus de renforcement de compétences dans les autres résultats de l'intervention 1 :

Budget 'renforcement des compétences' dans l'intervention 1		
Résultat 1	Résultat 2	Résultat 345 (enveloppe flexible)
R1.1 : 180.000€	R2.1 : 220.000€	
R1.2 : 620.000€	R2.2 : 105.000€	
R1.3 : 470.000€		
R1.4 : 550.000€		
Total : 1.820.000 €	Total : 325.000€	Total : 1.962.000€

Au total, 2.145.000 € sont octroyés au renforcement des compétences dans les résultats (1 et 2) mêmes de l'intervention 1, auxquelles il faut ajouter les 1,962 M€ de l'enveloppe flexible, soit un total de **4.107 M€** d'activités de renforcement de compétences.

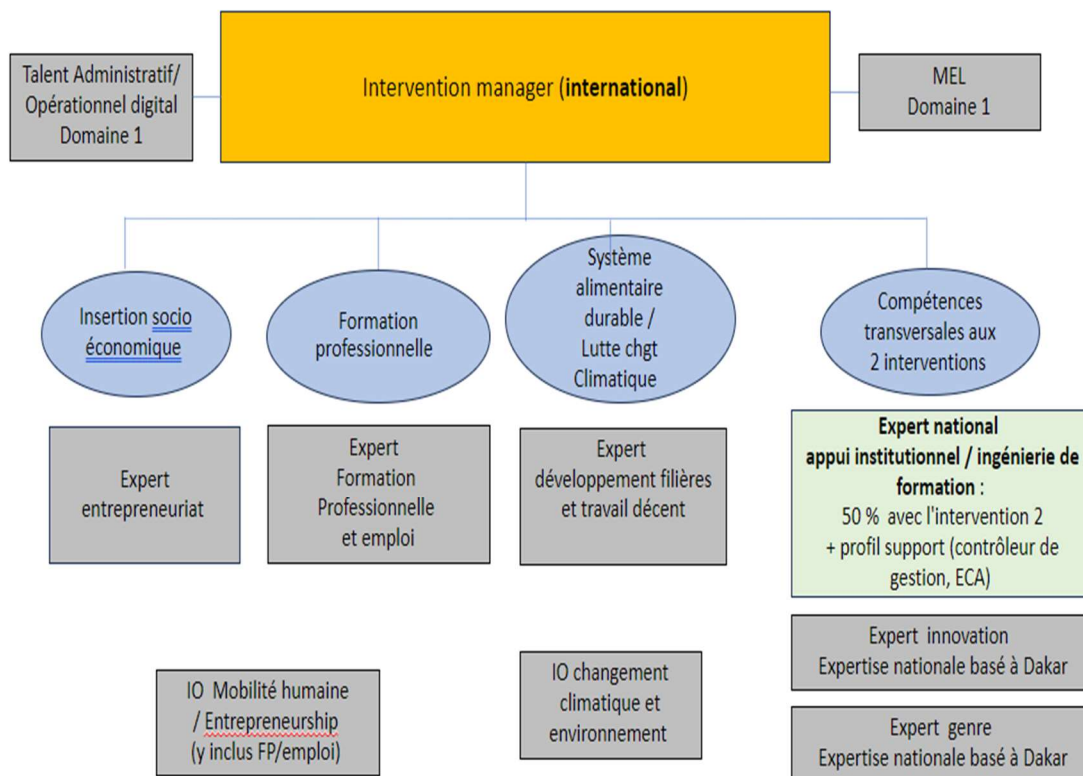
A titre indicatif, le tableau ci-dessous récapitule les appuis estimatifs prévus au renforcement de compétences dans les autres résultats de l'intervention 2 :

Budget 'renforcement des compétences' dans l'intervention 2			
Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3	Résultat 4 (enveloppe flexible)
R1.1 : 100.000 €	R2.1 : 40.000 €	R3.1 : 770.000 €	R4.1 : 450.000 €
R1.2 : 100.000 €	R2.2 : 40.000 €	R3.2 : 30.000 €	R4.2 : 72.000 €
R1.3 : 90.000 €	R2.3 : 20.000 €	R3.3 : 80.000 €	
R1.4 : 100.000 €	R2.4 : 290.000 €		
R1.5 : 50.000 €	R2.5 : 75.000 €		
	R2.6 : 50.000 €		
Total : 440.000 €	Total : 515.000 €	Total : 880.000 €	Total : 522.000€

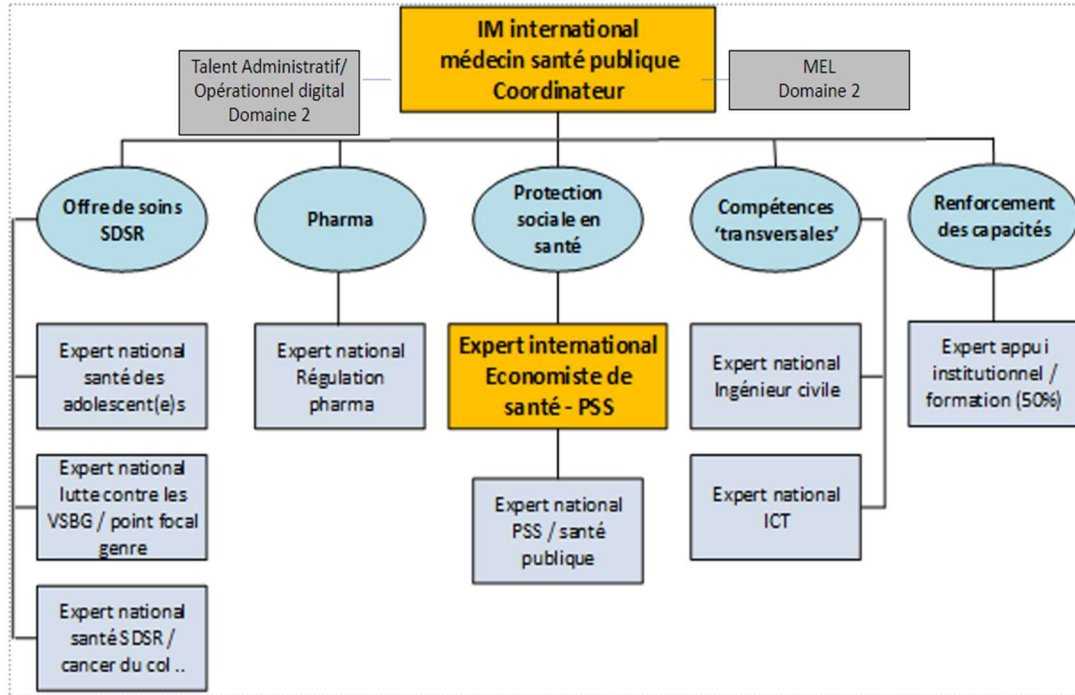
Au total, 1.835.000 euros sont octroyés au renforcement des compétences dans les résultats (1, 2 et 3) mêmes de l'intervention 2 auxquelles s'ajoute le fonds flexible du R4 de 522.000 euros, soit un total de **2,357 M€** d'activités pour le renforcement de compétences.

Ci-dessous, vous trouvez les ressources humaines prévues par intervention :

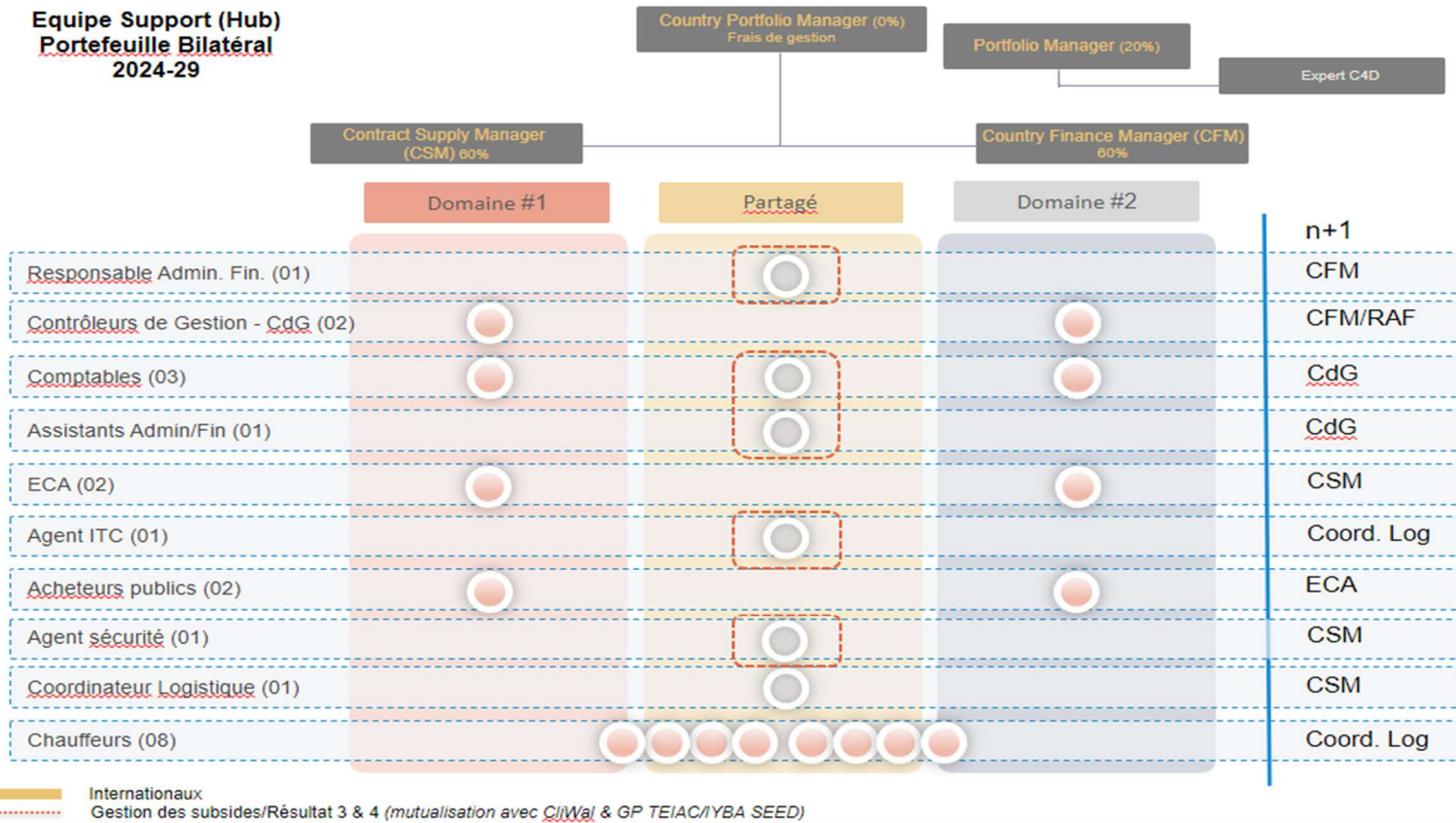
Organigramme intervention 1



Organigramme intervention 2



**Equipe Support (Hub)
Portefeuille Bilatéral
2024-29**



2.5. Modalités de mise en œuvre

L'exécution du programme de coopération découle de la Convention générale entre l'Etat belge et le Sénégal signée à Dakar le 01 mars 2018. Le programme fera l'objet d'une Convention spécifique (CS) établie entre les deux parties. Une Convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel sera établie après la signature de la Convention spécifique tel que stipulé dans l'article 9 alinéa 2 du deuxième contrat de gestion. Par cette convention de mise en œuvre, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du programme de coopération (PC 2024-29).

L'exécution des interventions du programme de coopération se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique, de la société civile et du secteur privé.

Mise en œuvre directe par Enabel	Sous-traitance via des marchés publics (services, travaux, fournitures)	Octroi de subsides à des entités publiques et des organisations privées éligibles	Coopération horizontale non-institutionnalisée : 1. Accords de Coopération avec entités publiques 2. Conventions de Coopération avec UN
----------------------------------	---	---	---

En plus de la mise en œuvre directe par ses équipes d'intervention et l'apport en expertise propre, Enabel peut, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des marchés publics ;
- recourir à l'octroi de subsides au niveau des résultats du programme de coopération pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - des accords de coopération avec des entités publiques de droit public belge ou européen au niveau des domaines du programme de coopération pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - des conventions de coopération avec des organismes onusiens au niveau des domaines du programme de coopération pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

L'annexe du présent programme reprend un aperçu des opportunités d'octrois directs de subside dûment motivées, et d'accords de coopération spécifiques, déjà identifiées au cours du processus de formulation.

Enfin, l'Accord opérationnel entre Enabel et un partenaire de mise en œuvre permet de fixer les conditions dans lesquelles certains appuis d'Enabel sont mis à disposition de ce partenaire ou de préciser les conditions de son implication dans la réalisation d'activités concrètes. Cet instrument ne peut donner lieu à un transfert financier hormis, lorsque justifié, le remboursement de certains frais (déplacement, per diem, hébergement) aux individus impliqués.

2.6. Cycle de mise en œuvre

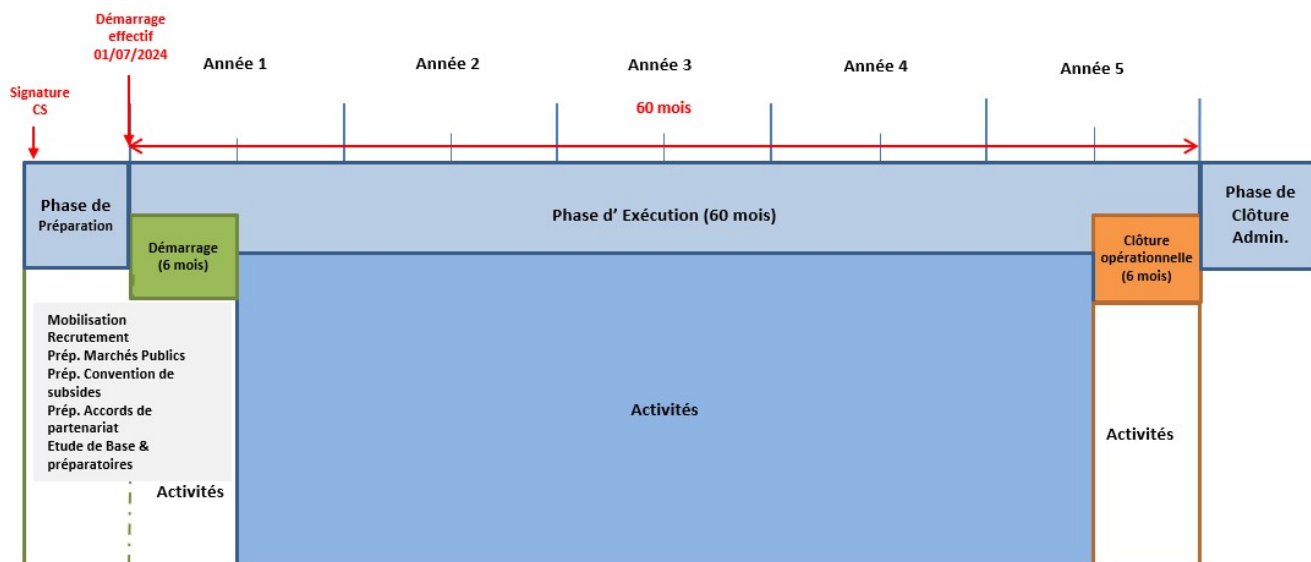
La durée de la convention spécifique proposée pour le Programme de coopération Sénégal est de 60 mois.

La phase d'exécution démarrera le 01/07/2024.

La phase d'exécution est précédée par la phase de préparation et suivi par la phase de clôture administrative (6 mois). La phase de préparation est la période après signature de la convention spécifique et le démarrage effectif de l'exécution.

Les guides de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière d'Enabel constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

Le schéma ci-dessous reprend le 'timeline' global de la mise en œuvre du programme de coopération Sénégal en précisant la durée des phases de préparation, d'exécution et de clôture des interventions.



Calendrier de mise en œuvre global du programme de coopération

2.6.1. La préparation

Pour chaque intervention, la phase de préparation couvre la période comprise entre la signature de la convention spécifique et la date de démarrage effectif. Les principales actions suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation : (i) Préparation des démarches règlementaires nécessaires ; (ii) Identifications des RH à mobiliser ; (iii) Lancement des recrutements des RH expatriées et locales ; (iv) Préparation d'éventuels marchés nécessaires en vue de la Baseline ; (v) Ouverture du compte principal ; (vi) Préparation des achats de matériel (dont véhicules, si nécessaire).

2.6.2. L'exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : (i) démarrage effectif ; (ii) mise en œuvre ; clôture opérationnelle (iii).

Le démarrage effectif : la phase de démarrage proprement dite débute le 01/07/2024 et se conclut par la validation par les CoPils des éléments du rapport de démarrage. Au début de cette phase, la direction des interventions prend fonction et se tiennent les CoPils d'ouverture de l'intervention. Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation): (i) Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction; (ii) Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention; (iii) Réalisation des formations nécessaires; (iv) Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline; (v) Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention; (vi) Planification opérationnelle, des contrats et financière de l'intervention; (vii) Lancement des activités liées à la phase de prospection ;

Le CoPil valide les éléments suivants : (i) La première planification opérationnelle et financière ; (ii) Le plan de travail de la baseline.

Le PV de ce CoPil et les éléments qu'il valide constituent le rapport de démarrage.

La mise en œuvre : La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le CoPil et se termine lors de l'approbation par le CoPil du planning de clôture.

La clôture opérationnelle : la phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention. Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par l'équipe de projet et soumise à l'approbation du CoPil. Les financements de tous les engagements faits avant l'expiration de la CS, quels que soient leurs types (marchés publics, subsides, accords spécifiques de coopération, etc.) dont la date de fin prévue au moment de l'engagement se situe avant la fin de la CS, seront utilisés d'office au-delà de la fin de la CS si les engagements y afférents n'ont pas été complètement exécutés à leur date de fin prévue. Le rapport final sera rédigé pendant cette période et sera présenté pour approbation au CoPil dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'équipe de projet est déchargée.

2.6.3. La clôture administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par Enabel à la DGD pour demande de réception définitive au plus tard 6 mois après la fin de la convention spécifique. Une fois ce rapport approuvé par la DGD, l'intervention est administrativement clôturée. Le budget non utilisé sera récupéré par la Partie belge à la clôture administrative de l'intervention.

2.7. Modalités de pilotage

Conformément à la Convention générale entre le Royaume de Belgique et L'Etat du Sénégal, le dispositif de pilotage du Programme de coopération se décline autour des organes suivants : le Comité Mixte Paritaire de concertation, deux comités de pilotage (un par intervention), deux unités de gestion des interventions, deux comités techniques (un par intervention) et au niveau du renforcement de compétences un seul comité de sélection des bénéficiaires.

1. Le Comité Mixte Paritaire de Concertation

Le Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) est mis en place conformément aux dispositions de la convention générale et la convention spécifique. Ce Comité a pour mandat de suivre l'état de mise en œuvre et l'atteinte des résultats du **programme de coopération** dans sa globalité, d'analyser les contraintes éventuelles pour la bonne réalisation du **Portefeuille** et y apporter des solutions, de suivre la réalisation des engagements mutuels, de valider les propositions de modification du Portefeuille. Il se réunit une fois par an au Sénégal à un niveau de représentation approprié. Il se réunit au niveau Ministériel une fois chaque trois ans conformément à la convention spécifique.

2. Le Comité de Pilotage

Un comité de pilotage (CoPil) est mis en place pour chaque intervention. Ce CoPil de chaque intervention est co-présidé par la Direction de la coopération économique et financière (DCEF) et le Représentant Résident Enabel au Sénégal. Il se réunit deux fois par an.

Attributions :

- S'assurer que les résultats du programme s'inscrivent dans la ligne de la politique nationale dans les secteurs concernés ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention spécifique ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties signataires de la convention ;
- Approuver le rapport final de l'intervention ;
- Superviser la clôture de l'intervention en 2029.

Composition : Le CoPil est composé des membres permanents suivants :

Pour l'Intervention 1 :		
1	APIX	Présidence de la République du Sénégal
2	Direction des petites et moyennes entreprise (DPME)	Ministère du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises (MCCPME)
3	Union Nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie du Sénégal (UNCCIAS)	
4	Direction de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA)
5	Direction Des Bassins De Rétention Et Des Lacs Artificiels (DBRLA)	
6	Direction des petites et moyennes industries (DPMI)	Ministère du Développement industriel et des Petites et moyennes industries (MDIPMI)
7	Direction de l'environnement et établissements classés (DEEC)	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MEDDTE)
8	Direction de la gestion et Planification des ressources en Eau (DGPPE)	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)
9	Direction générale de la Jeunesse	Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'emploi (MJEE)
10	Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat (DPE)	
11	Direction de la Formation Professionnelle et Technique (DFPT)	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPPI)
12	Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)
13	Président de la SOCAC	Société coopérative des Acteurs de l'Agropole centre
14	Agence de développement local	Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires MCTDAT (tutelle des ARD)
15	Direction de la Coopération économique et financière (DCEF)	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC)
16	Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques (DODP)	Ministère des Finances et du Budget (MFB)
17	Bureau Organisation et Méthode (BOM)	Présidence de la République du Sénégal
18	Conseil national de la jeunesse (CNJ)	
19	Enabel	
Pour l'Intervention 2 :		
1	Direction de la Coopération économique et financière (DCEF)	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC)
2	Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques (DODP)	Ministère des Finances et du Budget (MFB)
3	Bureau Organisation et Méthode (BOM)	Présidence de la République du Sénégal
4	Conseil national de la jeunesse (CNJ)	
5	Enabel	
6	Direction de la planification, de la recherche et des statistiques (DPRS)	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)
7	Direction des ressources humaines (DRH)	

8	Agence sénégalaise de Règlementation pharmaceutique (ARP)	
9	Delivery Unit (DU)	
10	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME)	
11	Agence Nationale de la Couverture Maladie Universelle (ANACMU)	Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale de l'Equité sociale et territoriale (MDCSNEST)
12	Direction de la famille et de la protection des groupes vulnérables (DFPVG)	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants (MFFPE)
13	Direction de la protection sociale des jeunes (DPSJ)	Ministère de la jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'emploi (MJEE)

Le CoPil peut également inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, permanent ou à la demande, toute personne susceptible d'apporter une contribution à l'intervention.

3. Le Comité technique de suivi (CoTECH)

Le suivi opérationnel de chaque intervention est assuré par l'Unité de gestion de l'intervention en étroite collaboration avec les principales parties prenantes réunies au sein d'un **comité technique de suivi** opérationnel.

Attributions :

Les comités techniques de suivi ont pour mission de participer à la mise en œuvre de l'intervention et de préparer les réunions du Comité de pilotage.

A ce titre, ils sont chargés :

- de la préparation des planifications opérationnelles et financières des interventions
- du suivi de l'état d'avancement de l'intervention (résultats) et des actions de terrain
- de l'examen des bilans techniques
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité de pilotage
- de la préparation des réunions du comité de pilotage.

Composition :

Les membres des comités techniques seront identifiés et validés au cours du Comité de pilotage de lancement⁴⁶. Le comité technique se réunit tous les trois mois et à chaque fois que de besoin.

4. L'Unité de Gestion de l'Intervention (UGI)

Enabel recrute une UGI en charge de la réalisation des résultats en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention spécifique et dans ce programme.

Compétences et attributions :

L'unité de gestion UGI est chargée de la mise en œuvre de l'intervention et prépare la prise de décision au niveau du CoPil, notamment :

⁴⁶ Proposition d'inclure dans le COTECH (en plus des membres du COPIL) :

- Fonds national de développement-agro-sylvo pastoral (FNDASP)
- Interprofession Sel et Halieutique
- Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)
- Conseil national de la jeunesse (CNJ) ou autre mouvement de jeunes
- Direction des ressources humaines des ministères concernés
- Direction de la promotion de l'économie numérique et des partenariats
- SENUM SA

- Elaborer la Baseline de l'intervention ;
- Coordonner la planification globale du programme ;
- Produire les résultats et proposer éventuellement au CoPil les ajustements nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget ;
- Superviser et organiser l'encadrement des activités ;
- Veiller au respect des engagements ;
- Organiser, encadrer et superviser la mise en œuvre de toutes les activités en respectant les procédures ;
- Organiser, superviser et coordonner les actions de terrain et, dans ce cadre, travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux ;
- Assurer la rédaction et la compilation des rapports d'avancement et les plans de travail pour validation par le CoPil ; Assurer le secrétariat du CoPil ;
- Coordonner les activités de monitoring et d'évaluation ;
- Faire état de tout problème de gestion des ressources humaines ;
- Faire état et résoudre, pour le bon déroulement du programme, tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles qui se poserait ;
- Faire l'état des dépenses liées au programme en cours ;
- Etablir les budgets prévisionnels (états des engagements) ;
- Garantir la gestion financière, la comptabilité et la compilation des rapports financiers ;
- Gérer les contrats (gérer les relations avec les consultants et les fournisseurs de formations)
- Coordonner les audits financiers

Composition de l'UGI :

- Un.e Intervention manager
- Les expert.es techniques nationaux et ou internationaux
- Les membres de l'équipe support
- Un.e Country Portfolio Manager

5. Le comité de sélection de l'enveloppe flexible

Concernant la sélection des bénéficiaires pour le renforcement de compétences, un comité de sélection est mis en place au niveau du programme pour les deux interventions. L'Unité de gestion de l'intervention propose des critères de sélection des bénéficiaires. Ces critères de sélection sont validés par le CoPiL.

Les réunions des comités de sélection sont convoquées par le Portfolio Manager et présidées par le représentant du BOM. Les réunions ont lieu en moyenne tous les trois mois ou de façon extraordinaire si le flux de dossier de demandes le justifie. Les comités fonctionnent selon la règle de consensus. Le secrétariat est assuré par l'unité de gestion. Les comptes rendus sont disponibles pour les membres du comité de pilotage.

Attributions :

- Effectuer l'analyse des propositions
- Effectuer la sélection des bénéficiaires
- Enrichir et donner un avis motivé sur les plans de formations, les listes des Institutions Bénéficiaires (IB) et les rapports.

Composition :

Le Comité de sélection est composé de :

- Représentant.e du BOM
- Personnes ressources d'expertise sectorielle (maximum 6), incluant des représentants des agences déconcentrées et décentralisées avec une voie consultative
- L'IM de l'intervention qui fait l'objet de la sélection
- Expert technique Enabel en charge du secteur concerné s'il/elle existe.

2.8. Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale belge et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Dans le cadre du programme de coopération, ceci se décline en un ensemble intégré d'instruments et d'approches générant des informations adéquates et fiables. Ceux-ci permettent aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement :

- en prenant des décisions basées sur des données factuelles,
- en améliorant en continu les stratégies et processus,
- en étant redevable envers les parties prenantes concernées, y compris les bénéficiaires finaux,
- en assurant un suivi de la performance de développement.

L'ensemble des instruments prend en compte également les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale belge et ses partenaires. Le programme de coopération et les interventions incluent cet ensemble intégré d'instruments ainsi que la garantie d'un budget adéquat pour leur application.

Au niveau du programme de coopération, les instruments prévus sont :

- Les rapports annuels de résultats et le rapport final de résultats du programme de coopération,
- L'évaluation du programme de coopération, menée une fois au cours de sa période de mise en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent pouvoir alimenter la revue à mi-parcours du programme de coopération et la préparation du cycle de programmation suivant. L'évaluation prend en compte le fait que la coopération gouvernementale s'inscrit dans un partenariat à plus long terme. Les méthodologies de suivi et évaluation mettront l'accent sur le suivi des outcomes (et des outcomes intermédiaires) pour documenter la contribution d'Enabel aux changements (y compris de façon qualitative). Les processus et approches pour le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la capitalisation seront adaptés au contexte et centrés sur les utilisateurs des produits.
- L'évaluation stratégique, si le programme de coopération ou une de ses composantes vient à être inclus dans la programmation des évaluations stratégiques à visée thématique de la coopération belge.
- Pour l'intervention 2 il est prévu une évaluation spécifique interne des résultats R2 et R3 à mi-parcours pour réorientation éventuelle des activités notamment la contribution de l'Etat sur les cotisations des bénéficiaires à l'assurance maladie sera évaluée.

Au niveau des interventions, les instruments nécessaires sont constitués du suivi de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités de gestion et de partage des connaissances (apprentissage).

Le suivi de la performance intègre :

- La finalisation du cadre de suivi et d'évaluation de chaque intervention (qui inclue entre autres la baseline et les modalités de capture des données),
- La planification et le suivi opérationnels (couvrant les activités, les contrats, les ressources humaines et les budgets),
- L'audit qualité des données de suivi, d'évaluation et d'apprentissage,
- Les rapports annuels,
- Il n'est pas exclu, si le besoin se présente, que les interventions organisent une (auto-) évaluation à leur niveau.

L'apprentissage intègre :

- L'organisation d'un processus d'apprentissage intégrant une logique évaluative dès le démarrage du programme de coopération ainsi que la mise à disposition des moyens (humains, financiers) et la gestion documentaire,
- Une réflexion systématique basée sur la recherche-action,

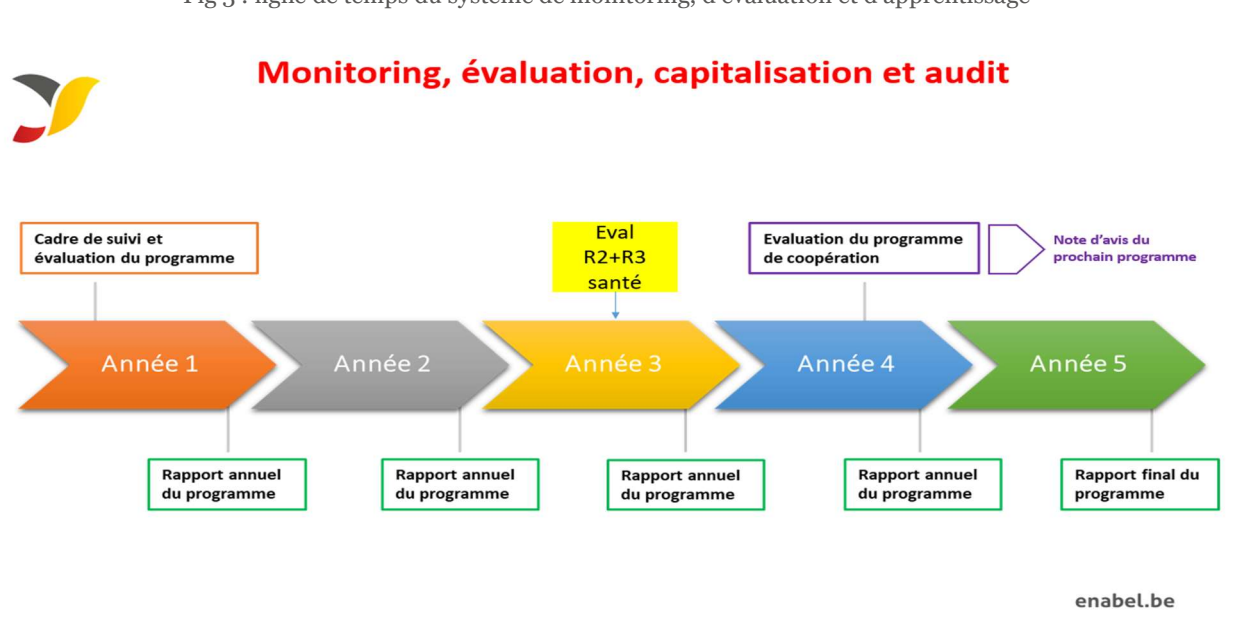
- L'apprentissage par les pairs,
- Le développement de communautés de pratiques,
- La capitalisation d'expérience qui pourra se focaliser tant sur des produits que des processus, sera accompagné par les experts sectoriels d'Enabel et leurs partenaires.

Un.e MEL Officer (Monitoring, Evaluation & learning) par intervention veilleront à garantir l'existence, la qualité, la fiabilité et l'adaptation du système de monitoring et d'apprentissage sur les résultats de développement au niveau de chaque domaine d'intervention.

Au maximum deux audits par intervention sur la durée totale du programme pourront être effectués conformément aux règles d'Enabel en la matière. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités et des standards reconnus internationalement.

La ligne du temps globale du système de monitoring, évaluation et d'apprentissage est la suivante :

Fig 3 : ligne de temps du système de monitoring, d'évaluation et d'apprentissage



2.9. Financement par d'autres acteurs européens

Opportunité de financement par des tiers identifiées fin 2023

1. **Union Européenne** : enveloppe spéciale supplémentaire pour le Manufacturing and Access to Vaccines, Medicines and health technologies in Africa (MAV+). L'UE, dans le cadre du programme MAV+ prévoit une enveloppe supplémentaire projetée à 25Mi€ dont 10 Mi€ d'appui budgétaire et 15 Mi€ d'appui au plan de relance de l'industrie pharmaceutique au Sénégal. Les objectifs de cette enveloppe incluent :

1. Appui à l'écosystème favorable à la production locale de produits pharmaceutiques et de technologies de la santé par la recherche et le développement de compétences (capacités de gestion, enseignement supérieur et formation professionnelle TVET)
2. Appui au développement industriel, la gestion et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, y compris la numérisation du secteur pharmaceutique
3. Renforcer la réglementation des vaccins au Sénégal en complémentarité avec la réglementation régionale (à travers l'appui de financement public)

Les modalités de mise en œuvre se feront à travers un Multi-Partner Contribution Agreement (**MPCA**) entre l'UE et trois agences : **Enabel, GIZ et EF**. Les responsabilités des agences seront déterminées lors d'une formulation conjointe prévue en Q1 2024. L'agence qui prendra le lead doit encore être

identifiée. Le budget estimatif mis en œuvre par Enabel serait autour de **5Mi€** et pourrait couvrir les domaines de gouvernance, formation supérieure, R&D et digitalisation (à confirmer). La période de mise en œuvre couvrira 2024 à 2028.

Cette opportunité est en parfaite complémentarité et synergie avec le résultat 3 du domaine 2 et permettra un renforcement de compétences dans le domaine pharmaceutique, dans les nouvelles technologies et en recherche en cohérence avec les activités du portefeuille. Cela pourra aussi renforcer l'appui des acteurs de la Team Belgium pour le Sénégal.

2. **LuxDev** veut déléguer un budget à Enabel pour la réalisation de **mutuelles de santé départementales** dans la région de **Saint Louis**, au Nord du pays. Une décision définitive est prévue pour fin 2023, et le démarrage de cette initiative est prévu autour de juin 2024 également. Cette opportunité est en parfaite complémentarité avec le portefeuille belgo-sénégalais PC 2024-29.

3. Financement de la Région Wallonne d'un projet sur les **énergies renouvelables** au Sahel, sur 30 mois, de 2Mi€, pour un démarrage début 2024.

4. Financement de l'UE, d'un projet sur l'**agropastoralisme Afrique de l'Ouest Sahel PRADEP-AOS**, de 15.5 Mi€, sur 4 ans, multi pays (Sénégal, Mauritanie, Guinée et Mali) : en cours d'analyse.

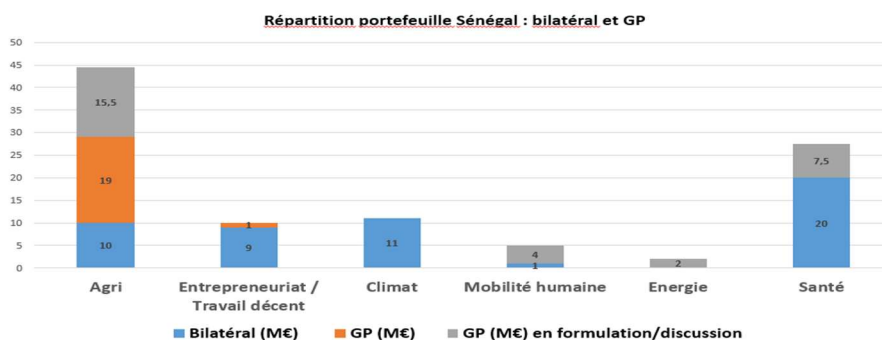
5. Financement de l'UE, d'un projet sur la "**Coordination cellules de Réintégration - Initiative de Coordination des Références**" de 4 Mi€ sur 4 ans.

Dans la période 2024-2027, l'UE prévoit une nouvelle allocation budgétaire pour son programme au Sénégal. Les principales thématiques sont la croissance verte et inclusive pour la création d'emploi, le développement du capital humain et la bonne gouvernance. Le secteur de l'énergie sera ajouté au programme UE. Enabel se positionnera pour des nouvelles opportunités, principalement dans la première thématique, lié au domaine 1 du programme bilatéral.

En même temps Enabel mettra en œuvre les deux projet UE lié au développement rural (**Gunge MBay et projet Sécurité alimentaire**) en toute complémentarité avec l'ancien et le nouveau programme bilatéral.



Bilatéral et GP / projection 2024



40M € (bi) + 11m€ (climat) + 20M € (suite GP) + 28,5M € OPP probabilité haute ~ **100M€**

enabel.be

Fig 4 : Budget global estimatif (BE + autres PTF, incluant les opportunités GP (Global Partnerships) des missions pour tiers à haute probabilité de signature

**Aperçu indicatif des partenariats potentiels de mise en œuvre envisagés
moyennant un octroi direct**

Intervention 1		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget estimatif Intervention / résultat	OBJET Conventions de Subsidés / ASC	ARGUMENTAIRE
SUBSIDES (octroi direct) pour l'intervention 1		
<p>R1 : Chambres de commerce de Kaolack, Kaffrine et Fatick : 660.000€ A0101</p>	<p>CSub: Renforcement des capacités notamment le Guichet unique de formalisation des entreprises (GUF). La maison d'entreprise, logée dans la chambre de commerce de Kaolack a été inspirée par l'exemple de la maison d'entreprise au Burkina Faso (qui bénéficie aussi d'un appui Enabel dans le cadre du programme bilatéral au Burkina Faso). Ils ont mis en place un guichet unique où les entreprises peuvent enregistrer leurs activités en 48 heures.</p> <p>Ce guichet unique est cogéré avec la DER (Délégation à l'entrepreneuriat rapide) par une convention entre les deux entités (une collaboration qui existe aussi dans 10 autres régions et qui fonctionne bien). L'appui sera focalisé sur le support numérique (plateforme d'entreprises) et l'amélioration des procédures.</p>	<p>Mandat de la chambre de commerce : assurer une assistance technique à leurs ressortissants et tenir à jour un fichier des entreprises commerciales, agricoles, industrielles et de services : à cet effet, elles peuvent créer des services ou des établissements chargés de l'assistance à la gestion et à la formation</p> <p>L'une des déclinaisons de ce mandat au niveau des chambres de commerce est la maison de l'entreprise qui est une constellation de services dédiés aux adhérents allant de l'accueil-information, à l'accompagnement à la formalisation, à la formation, à l'assistance fiscale et élaboration des états financiers (centre de gestion à Kaolack, centre de formalisation à Kaffrine et Fatick, centre de développement des entreprises à Kaffrine, centre d'incubateur à Kaolack et Kaffrine pour l'obtention de l'autorisation du code FRA) à l'accès aux financements (mutuelle d'épargne et de crédit à CCIA de Kaolack)</p> <p>Statut chambre de commerce : Etablissement public à caractère professionnel, tutelle technique MCCPME régit par la loi 89-08 du 17/01/1989 et décret 2003-827 du 10/10/2003</p> <p>Argumentaire : la maison d'entreprise à Kaolack traite déjà 2000 entreprises par an et est la plus fonctionnelle dans la région pour les coopératives et les PME.</p> <p>L'idée est d'améliorer les services et de donner un appui aux maisons d'entreprises de Kaffrine et Fatick, basée sur une analyse des capacités et un appel à propositions.</p> <p>La CCIA de Kaolack a une mutuelle d'épargne et de crédit qui a l'agrément de la BCEAO et une option en réflexion au niveau de la CCIA de Kaffrine est d'envisager que la mutuelle de CCIA Kaolack ouvre une caisse à Kaffrine (l'accompagnement Enabel pourrait renforcer la collaboration entre chambres de commerce); la CCIA de Kaffrine serait intéressée à une mutualisation avec la plateforme numérique de Kaolack pour en faire une plateforme unique, ce qui est pertinent en terme de financement et d'identification et d'accompagnement des</p>

		<p>bénéficiaires (Kaffrine était jusqu'en 2008 un département de Kaolack)</p> <p>Les CCIA ont des points focaux chargés de mettre en relation les demandeurs d'accompagnement vers DER F/J, ADPME, Bureau de mise à niveau.</p>
<p>APIX (Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissements et des Grands Travaux) : Promotion des investissements (direction Environnement des Affaire-DEA-, Administration déléguée des Zones Economiques Spéciales-ZES et Bureau régional de Kaolack. 150.000€</p>	<p>Csub DEA qui assure le suivi des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires, l'instauration d'un dialogue public privé dynamique et efficace. Administration déléguée des ZES, chargée de l'aménagement et de la gestion des ZES. Ce bureau a pour mission principale de délivrer, tous les services liés à la création d'entreprise et à la réalisation de l'investissement avec objectif d'encourager le développement d'un secteur privé local dynamique, de donner un appui à l'exportation et d'impliquer la diaspora sénégalaise.</p>	<p>Mandat : exercer les missions de service public liées à la création et au développement des entreprises - réformer l'environnement des affaires - administrer les zones économiques à statut spécial Statut : créé par décret 2000-562 du 10 juillet 2000, l'APIX est érigée en société anonyme à participation publique majoritaire régit par la loi 2007-33 et décret 2007-1591 du 31 décembre 2007, rattaché à la Présidence de la République Argumentaire : Institution publique mandatée pour la promotion des investissements et des grands travaux : amélioration de l'environnement des affaires, formalisation des entreprises, accompagnement des investisseurs, mise en place des ZES, etc.</p>
<p>R1 : FONGIP (Csub ou MP) 800.000€ A0102</p>	<p>À priori une Csub est prévue mais nous gardons l'option de MP ouverte puisque FONGIP a été créé par décret et non par une loi. Appui systémique processus des fonds de garantie de 750.000 euros</p>	<p>Mandat : intervenir dans l'octroi de garanties pour le financement de projets porteurs de croissance dans des secteurs prioritaires - gérer des Fonds de garantie pour le compte des tiers Statut : créé par décret n° 2013-691 du 17 Mai 2013 placé sous tutelle du MEPC, compte parmi les membres de son CA, l'Union nationale des chambres de commerce et l'Union nationale des chambres de métiers Argumentaire : Institution publique mandatée pour la gestion des fonds de garantie. Institution incontournable mais avec des opportunités pour améliorer les processus de traitement des dossiers.</p>
<p>R1: Support Dekkal Yakaar (P1 GIH, USSEIN) : économie verte et circulaire 300.000€ A0102</p>	<p>Csub: incubateur de jeunes entrepreneurs lié à l'université du Sine Saloum basé à Kaolack</p>	<p>Continuation du portefeuille bilatéral PB 2019-2024. Ceci est l'un des rares incubateurs à Kaolack et dans le Sine Saloum. Il est lié à l'Université du Sine Saloum (USSEIN), une institution publique qui favorise une collaboration entre le secteur académique et le secteur privé. De ce fait, ils sont uniques à Kaolack.</p>

<p>R1: Yesaal AgriHub 400.000€ A0102</p>	<p>CSub : L'accélérateur Yeesal Agrihub est une structure d'accompagnement créée par deux entrepreneures basées à Thiès et qui opèrent dans la région d'intervention d'Enabel. Son objectif est de fédérer, investir et renforcer l'écosystème agro entrepreneurial, et fournir un portefeuille de services visant à soutenir le développement économique des jeunes âgés de 18 à 40 ans, des migrants de retour, et des agriculteurs déjà actifs ainsi que les initiatives des communautés rurales. L'accent est mis sur le développement des talents et des compétences, tout en réduisant les barrières traditionnelles d'accès aux opportunités dans les domaines de l'agrobusiness, de l'agri technologie et de l'économie verte.</p>	<p>L'accélérateur Yesaal est unique dans sa région d'intervention car il allie une expertise spécifique en incubation et le lien avec les investisseurs et entrepreneurs de la diaspora. En tant que tel, il a été choisi comme partenaire du projet PEM (pilote de mobilité entrepreneuriale, focus diaspora) et DIRECCT. Grâce à la participation à ces deux projets, l'accélérateur Yesaal a acquis davantage des compétences et une expérience en matière de développement de l'écosystème non financier et financier, d'accélération des entreprises et d'implication de la diaspora qui seront précieuses pour ce programme. C'est aussi un des rares acteurs reconnus dans la zone d'intervention.</p>
<p>R1 : La Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) :500.000 € A0102</p>	<p>CSub : Support DER/FJ dans la création et le financement d'entreprises à Kaolack, Kaffrine et Fatick (chaîne de valeurs Aquaculture et sel, Maraichage), en collaboration avec la maison d'entreprise</p>	<p>Mandat DER : outil public dont le but est d'intervenir de façon efficace sur les questions du financement de l'entrepreneuriat, de la création d'emploi et de richesses, de l'inclusion économique et financière (nano-crédit), de même que l'équité sociale et territoriale</p> <p>Statut : Créée par décret n° 2017-2123 du 15 novembre 2017 rattachée à la Présidence de la République</p> <p>Argumentaire :</p> <p>La DER a des dispositifs financiers bien adaptés aux besoins d'entreprises de démarrage dans l'agriculture. Ils sont déjà actifs dans les secteurs et la région d'intervention.</p> <p>Le statut de la DER F/J lui donne une souplesse et adaptabilité dans ses offres services financiers à destination des cibles spécifiques que sont les jeunes et les femmes avec une modulation du risque phasée sur le type d'entreprise : l'exemple le plus innovant est le nano crédit. DER F/J travaille aussi avec les chambres de commerce.</p>
<p>R1 : 3FTP 395.000 € A0103</p>	<p>CSub Le 3FPT est un des instruments de financement de la formation professionnelle au Sénégal. Ce Fonds a été mis en place par le Gouvernement du Sénégal pour prendre en charge la formation initiale dans les établissements de formation professionnelle et Technique, la formation continue des travailleurs des entreprises, des demandeurs, l'apprentissage et les stages en entreprise ainsi que la formation insertion. Il contribue à apporter une réponse concrète à la problématique de l'employabilité des jeunes. Support et renforcement des capacités du 3FPT concernant l'organisation de la FP, et la FP de 300 jeunes et femmes.</p>	<p>Mandat 3FTP : Mobiliser les ressources nécessaires au financement de la formation professionnelle et technique - Financer les actions de formation initiale ainsi que les actions de formation continue du personnel des entreprises, des demandeurs d'emploi et des porteurs de projets d'insertion</p> <p>Statut : créé par décret n° 2014-1264 en date du 07 octobre 2014, sous la tutelle du MFPAI</p> <p>Argumentaire :</p> <p>Le 3FPT est le fonds de financement de la formation professionnelle au Sénégal, un partenaire incontournable pour l'organisation de la FP, créé par l'Etat sénégalais (décret 2014-1264 de 7 octobre 2014). Déjà partenaire sous le programme bilatéral 2019-2024 et la VET Toolbox.</p>
<p>R1 : ANPEJ Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes</p>	<p>CSub Support et renforcement des capacités de l'ANPEJ concernant l'accès à l'emploi des jeunes et l'insertion effective de 200 jeunes et femmes.</p>	<p>Mandat : Mettre en place un système intégré d'informations et de suivi des groupes cibles sur le marché du travail - Faciliter les conditions d'accès à un emploi aux jeunes et groupes cibles - Faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles</p>

<p>350.000 € A0104</p>		<p>aux financements des projets - Elaborer un programme d'insertion professionnelle des marchands ambulants - Renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles Statut : créée par décret 2014-26 du 09 janvier 2014 sous tutelle du MJEE Argumentaire : ANPEJ a été créée en vue d'assurer la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes. La création de la DER F/J et du 3FPT a d'une certaine façon impactée de manière négative l'envergure de l'ANPEJ : un accompagnement de l'ANPEJ devrait permettre de contribuer à une meilleure coordination et établir des synergies avec certaines structures en charge de l'emploi et employabilité des jeunes : par exemple le 3FPT et l'ANPEJ ont une convention de partenariat même si son opérationnalisation tarde</p>
<p>R2 - ANA Agence Nationale de l'Aquaculture 500.000 € A0201</p>	<p>Csub pour diffusion des techniques de production durables en aquaculture, y inclus ostréiculture (0,3M) ; Appui au développement /la dissémination des innovations alimentaires, innovations nouveaux segments marché filière aquaculture (0,2M)</p>	<p>Mandat : contribuer au développement de l'Aquaculture par l'encadrement rapproché des professionnels du secteur, et par l'appui spécifique nécessaire pour le développement durable des exploitations aquacoles et la réalisation des objectifs du Programme National de Développement de l'Aquaculture. Statut : décret 2011 – 486 du 08 avril 2011 qui remplace son décret de création 2006-766 du 31 Juillet 2006 sous tutelle MPEM Argumentaire : institution publique mandatée pour le développement de l'aquaculture, y inclus la dissémination des bonnes pratiques, les innovations. Collaboration efficace et efficiente sous le portefeuille actuel PB 2019-24 (aqua pôle)</p>
<p>R2 - ITA Institut de technologie alimentaire 250.000 € A0201</p>	<p>Csub pour génération et diffusion des techniques de transformation durables en transformation alimentaire, ostréiculture (0,15M) ; Appui au développement /la dissémination des innovations alimentaires, innovations nouveaux segments marché (0,1 M€)</p>	<p>Mandat : institut de recherche-développement à vocation agroalimentaire Statut : fondé en 1963, Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), sous tutelle du MDIPMI Argument : institution publique mandatée pour le développement des innovations transformation alimentaires, la certification des entreprises (FRA) ; la vulgarisation des bonnes pratiques de transformation, collaboration positive portefeuille actuelle</p>
<p>R2 - ARM Agence Régulation de Marché 100.000 € A0203</p>	<p>Services information marché sel et aquaculture</p>	<p>Mandat : assurer le suivi et la régulation des marchés sur toute l'étendue du territoire national Statut : régit par le décret 2013-997 du 16 Juillet 2013 qui remplace son décret de création 2002-923 du 18 septembre 2002 sous tutelle du MCCPME Argument : institution publique mandatée pour le suivi des marchés et la fourniture des informations de marché aux acteurs des filières</p>
<p>R2 - FNDASP 150.000 € A0201</p>	<p>Vulgarisation cultures maraîchères</p>	<p>Mandat : financement sur une base sélective des programmes de recherche et de conseil agro – sylvo- pastoral, de formation des producteurs</p>

		<p>et d'appui institutionnel aux organisations de producteurs</p> <p>Statut : instauré par la Loi d'orientation agrosylvo-pastorale (LOASP) 2004-16 du 04 juin 2004 et décret 2007-1146 du 04 octobre 2007 portant organisation et fonctionnement du FNDASP, placé sous tutelle du MAERSA</p> <p>Argument : institution mandatée pour la mise en œuvre du conseil agricole, capacité de mise en œuvre, collaborations en cours sous le projet UE Gunge Mbay</p>
<p>R2 - Chambre des métiers Kaolack, Fatick Kaffrine : 150.000 € A0201</p>	<p>Diffusion techniques production sel</p>	<p>Les chambres des métiers sont des établissements publics à caractère professionnels, chargés d'assurer la représentation des intérêts des opérateurs économiques dans les secteurs commerciaux, industriels & agricoles. Ils hébergent les coopératives sel, en charge d'accompagner cette filière.</p>
<p>R2 – Echo Communication : 130.000 € A0203</p>	<p>Appui méthodologique et collecte données terrain en lien avec l'Unité de recherche genre (identification des mesures 'genre')</p>	<p>ONG active dans le Sine Saloum (via le partenaire local Enda Graf) spécialisée dans l'appui des collectivités locales, et le coaching territorial, l'établissement participatif des sociogrammes et les activités d'autonomisation de femmes, méthodologie unique à Echo Communication, déjà appréciée et adoptée par les structures locales de gestion du territoire (coachs territoriaux au sein de l'ARD), capitalisation en cours.</p>
<p>R2 -USSEIN, Université du Sine Saloum à Kaolack, 70.000 € A0203</p>	<p>Université du Sine Saloum à Kaolack : appui à la mise en place d'une unité de recherche sur le genre</p>	<p>L'Université avec laquelle nous travaillons déjà, est dans une démarche de mise en place d'une unité de recherche sur le genre</p>

ACCORDS DE COOPERATION (ASC) pour l'intervention 1

R1 : ASC avec l'agence de l'emploi en Belgique (Forem ou Actiris, en fonction de leur disponibilité) 40.000€ A0104	Appui à l'agence de l'emploi ANPEJ	
BIO invest : 470.000€ A0102	Expertise méso finance.	Un ASC avec BIO est actif jusqu'à mai 2024. Après évaluation de la collaboration une continuation pourra être envisagée.
R1 : HIVA - institut belge de recherche sur le travail et la société 60.000 €	Mise en œuvre de l'outil « Emploi Dément », conçu pour évaluer les différents paramètres du travail décent.	HIVA est un institut de recherche sur le travail et la société affilié à l'université KU Leuven. ENABEL dispose d'un ACC avec KU Leuven et HIVA. Une expérience similaire existe dans le cadre du portefeuille regional thématique Travail décent.
R2 : Université de Liège : 70.000 € (A020304)	Expertise aquaculture	L'université de Liège héberge le centre de formation et de recherche en aquaculture (CEFRA); une référence en matière d'expertise dans le domaine de l'aquaculture
R2 - GWP (Global Water Partnership) A020203 : 110 000€	Recherche action – sur l'irrigation solaire	GWP (Global Water Partnership) est une organisation intergouvernementale qui a une expérience dans des systèmes de smart-irrigation sur une approche de réduction des besoins en eau et de diminution des risques environnementaux.
R3 - Port of Antwerp Bruges PoABI : 500.000 €	Renforcement des capacités du port autonome de Dakar et développement d'une stratégie pour les ports secondaires, notamment le port de Kaolack et Foundiougne dans le Sine Saloum.	Le PoABI a collaboré avec le port de Dakar dans le portefeuille actuel et a contribué au développement des stratégies nationales des ports du Sénégal. Les autorités portuaires sénégalaises sont favorables à cette collaboration et souhaitent la poursuivre. Leur appui se situera sur l'intervention 1 concernant les systèmes alimentaires durables.

Intervention 2		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget estimatif Intervention / résultat	OBJET Conventions de Subsidés / ASC	ARGUMENTAIRE
SUBSIDES (octroi direct) pour l'intervention 2		
R1 :		
APROFES ONG A010301	Soutien au point d'écoute et d'orientation pour favoriser l'identification et la prise en charge des victimes de VSBG	Subside potentiel pour le point d'écoute et d'orientation qui travaille sur les violences sexuelles et basées sur le genre et qui est le seul à fournir un tel service dans les 3 régions ciblées dans le portefeuille. Le subside sera complémentaire aux services appuyés au sein des CAU. Un appui s'inscrirait dans la continuité d'une collaboration étroite entamée dans le cadre du précédent portefeuille.
AJS Association des Juristes Sénégalaises (Boutique de droit à Kaolack) A010301	Accompagnement juridique des victimes de VSBG dans la perspective d'offrir des services holistiques	Subside pour l'appui à la boutique de droit de Kaolack qui est la seule à offrir un accompagnement juridique qualifié pour les victimes de VSBG dans la zone d'intervention . Un appui s'inscrirait dans la continuité d'une collaboration étroite entamée dans le cadre du précédent portefeuille et permettrait d'offrir un service holistique aux victimes de VSBG.
R2 :		
Oyofal Paj (ONG mutualiste) : 100.000 € (A020504)	Mobilisation sociale pour les nouvelles mutuelles départementales	Ancrage et expérience communautaire très développée dans les régions d'intervention au travers des mutuelles communautaires Approche Team Belgium au travers d'une approche concertée avec l'ONG Solsoc
UDAM existante (2 X 150.000 €) (max)	Formation pour les nouvelles mutuelles départementales dans le pays / organisation des terrains de stage	Ces unités sont les seules à être en position pour finir ces stages, puisque les seules fonctionnelles dans le pays. Elles sont de proche appuyées / supervisées par l'intervention
ANACMU A020504	Paiement des coûts récurrents des mutuelles de santé départementales nouvellement créées. Il s'agit essentiellement des salaires du personnel	ANACMU est l'organe étatique qui devra absorber toutes ces unités sous sa responsabilité / coordination.
R3 :		
Quamed 400.000€	Appui au maintien et élargissement du NM3 de l'ARP	Expérience positive reconnue dans le pilier 4 PF 2019-24 ; Continuité dans l'appui ; L'ONG dispose d'une expertise pointue.
Csub potentiels : ARP Agence nationale de réglementation pharmaceutique A0301	Appui au fonctionnement et renforcement des instances de l'ARP	A considérer après l'évaluation mi-parcours et en fonction des leçons apprises de l'enveloppe publique de UE/AFD/DE pour l'ARP Nécessité d'un audit organisationnel

ACCORDS DE COOPERATION (ASC) pour l'intervention 2		
R1 : ASC potentiels : IMT ou UCL ou UGand	Appui scientifique pour la réalisation d'une évaluation réaliste des modèles VBSG et ados/jeunes	Continuité dans l'appui suite à l'appui fourni dans le cadre du portefeuille bilatéral précédent pour l'élaboration des modèles Opportunité de formation et transfert de compétences à un partenaire de recherche local
R2 :		
R3 : Sciensano 150.000 €	Appui au maintien du niveau de maturité 3 (NM3) de l'ARP dans les fonctions de tests de labo et libération des lots de vaccins	Continuité dans l'appui Opportunité de formations pratiques et transferts de compétences Compétences reconnues dans le secteur (aussi par EMA)
R3 : AFMPS Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé (Déjà dans les 150.000€ de Sciensano)	Appui au maintien du NM3 de l'ARP dans les fonctions d'enregistrements, inspections,	Continuité dans l'appui Transfert de compétences
R4 : ASC potentiels : IMT	Appui Recherche et développement	Collaboration existante avec IPD et IRESSEF Acteurs dans les programmes TEI MAV+ Expertise dans l'appui aux systèmes pharma et recherche
R4 : ASC potentiels : ULB	Expertise dans les formations et recherche (MSc Biotechnologie, etc)	Création d'un MSc Biotech au Rwanda pourrait être utile au Sénégal
R4 : ASC potentiels : Université de Liège	Expertise dans la phytothérapie et dans les nouvelles technologies	Expertise pointue dans les pharmacopées et plantes médicinales locales
R4 : ASC potentiels : KUL - REGA	Expertise dans les nouvelles technologies, R&D	Collaboration active avec IPD pour la recherche et développement de nouveaux vaccins et produits de santé